



R A P P O R T  
D'ÉVALUATION





# L'UNIVERSITÉ RENNES I

L'évaluation de l'Université de Rennes I a été placée sous la responsabilité de Michel **Bornancin**, Rose **Katz** et Hélène **Ruiz-Fabri**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand**, président, et Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Michel **Albouy**, professeur à l'Université Pierre Mendès-France - Grenoble II ;

Bernard **Blanzat**, directeur de recherche CNRS, cabinet du Haut-Commissaire à l'énergie atomique ;

Gisèle **Bonhomme**, maître de conférences à l'Université Clermont-Ferrand II ;

Bruno **Curvale**, chargé de mission au CNE ;

Jean-Claude **Douence**, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;

Jean-Louis **Guéant**, professeur au CHU de Brabois ;

Jean-François **Kervégan**, professeur à l'Université Paris I ;

Michel **Le Bellac**, professeur à l'Université de Nice - Sophia-Antipolis ;

Georges **Lespinard**, professeur à l'INP de Grenoble ;

Stephan **Neetens**, étudiant à l'Université de Bruxelles, Membre du CA de la Vlaamse Vereniging Studenten (VVS),

Membre du Bologna Process Committee de l'ESIB (The National Unions of Students in Europe) ;

Michel **Piecuch**, professeur à l'Université Nancy I ;

Françoise **Renversez**, professeur à l'Université Paris X ;

Pierre **Richard**, chargé de mission à la Conférence des présidents d'université.

## ORGANISATION

Delphine **Lecointre** a assuré la mise en page, le graphisme et la cartographie de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.





## Déroulement de l'évaluation

I - L'évaluation interne	9
II - Les objectifs de l'évaluation externe	9
III - Le calendrier de l'évaluation	10

## Présentation

I - Les implantations	13
II - Les étudiants	15
III - Les ressources humaines	22
IV - La recherche	23
V - Les ressources financières	25

## Gouvernement, gestion et stratégie

I - Le gouvernement	29
II - La gestion	34
III - Le pilotage de la recherche	43

## Formation et recherche en sciences "dures", sciences de la vie, agronomie et santé

I - Les enseignements dans les UFR scientifiques	49
II - Le secteur santé	53
III - La recherche en sciences "dures" et en sciences de la vie, agronomie et santé	56

## Formation et recherche dans le secteur des sciences sociales

I - La formation et la recherche en droit et science politique	65
II - La formation et la recherche en économie et gestion	69
III - L'UFR de Philosophie	77

## Les IUT

I - L'IUT de Rennes	85
II - L'IUT de Saint-Malo	85
III - L'IUT de Saint-Brieuc	86
IV - L'IUT de Lannion	86
V - En conclusion	87



<b>La formation continue</b>	<b>89</b>
I - Le service de formation continue	91
II - La validation des acquis professionnels	92
III - Le CCAFE et les relations de l'université avec l'IUFM	92
IV - En résumé	92
<b>La vie et les conditions de travail des étudiants</b>	<b>93</b>
I - L'information et l'orientation	95
II - Les conditions de travail	96
III - Les conditions de vie	97
IV - La participation des étudiants à la vie de l'établissement	99
V - La mobilité étudiante	100
VI - En conclusion	101
<b>Les relations de l'établissement avec son environnement</b>	<b>103</b>
I - Les relations Région-université	105
II - Université de Bretagne et réseaux	106
III - La participation à la vie collective, interuniversitaire et internationale	108
<b>Conclusion générale et recommandations</b>	<b>111</b>
I - L'offre de formation	113
II - Gouvernement, concurrence, carences, adéquation des structures	114
III - Les étudiants	116
IV - Pour finir	117
<b>Liste des sigles</b>	<b>119</b>
<b>Réponse du président</b>	<b>125</b>

DÉROULEMENT  
DE L'ÉVALUATION



Ce rapport d'évaluation rassemble les résultats de la troisième évaluation de l'Université Rennes I réalisée par le CNE. La première évaluation, publiée en 1989, avait été réalisée en prenant le découpage des disciplines et des composantes comme axes d'analyse. Elle proposait une analyse extensive de l'établissement. La deuxième évaluation, publiée en 1995, était une évaluation thématique au champ plus limité. Elle s'attachait en particulier à analyser les évolutions amorcées et remarquées au cours de la première évaluation.

Pour cette troisième évaluation, le parti pris a été de proposer de nouveau une lecture globale de l'Université Rennes I avec l'objectif de comprendre les dynamiques et les tendances en action dans l'établissement. Le présent travail reste cependant thématique dans la mesure où il ne prétend pas couvrir l'intégralité de l'université tant pour la description que pour l'évaluation *stricto sensu*. Les points qui sont développés ici sont le résultat de choix faits à la lumière des attentes de l'université énoncées par son président, des analyses fournies par l'auto-évaluation que l'Université Rennes I a réalisée préalablement à la venue du CNE et des acquis des expertises menées sur le terrain par l'équipe d'évaluation.

## I - L'ÉVALUATION INTERNE

L'université a fourni un rapport d'auto-évaluation très complet qui respecte les demandes du guide d'évaluation proposé par le CNE. La durée de réalisation de la phase d'évaluation interne a été courte et les résultats, tant en termes de données quantitatives et d'informations, que d'analyse et de repérage des forces et faiblesses de l'établissement, ont été tout à fait conformes à ce que le CNE attend d'un établissement d'enseignement supérieur. Rennes I est incontestablement une université qui dispose d'une réelle connaissance d'elle-même.

## II - LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe repose sur une prise de connaissance directe de l'établissement par les experts mandatés par le CNE au cours d'une visite et de rencontres dans l'établissement. Cette approche de l'évaluation permet aux experts de construire leurs analyses en replaçant les apports de l'évaluation interne dans un contexte qu'ils appréhendent directement.

Si cette démarche ne peut prétendre couvrir l'intégralité des champs d'investigation possible, ni même utile, elle permet en revanche de choisir, dans l'éventail des questions que l'observateur externe peut se poser, celles sur lesquelles l'ensemble des participants à l'évaluation, groupe d'experts et groupe de pilotage du CNE, se retrouvent en les considérant comme structurantes de problématiques sur lesquelles il convient d'attirer l'attention de l'université en général et de son équipe de direction en particulier.

L'image de l'Université Rennes I, dans les représentations de ceux qui la connaissent, est multiple : université traditionnelle qui innove sur ses marges ; université qui se développe sous des contraintes qui renforcent ses structures et affaiblissent son centre ; université qui développe son autonomie en utilisant les ressources offertes par la loi de 1984 ; université qui sait rester cohérente sans pour autant que le débat interne y soit sans objet, ni inconsistant. Quelles que soient les appréciations *a priori* portées par les uns ou les autres, tous les avis convergent pour établir que Rennes I est une université sans grand problème interne. Cette première esquisse méritait un approfondissement.

L'université se connaissant bien, il a été décidé de rechercher à travers l'évaluation externe des éléments de réflexion en décalage avec les idées et les analyses habituellement proposées ou admises. La prise de connaissance de l'établissement a été organisée en tenant compte des quatre grands domaines d'évaluation que le CNE considère comme centraux dans sa démarche : le gouvernement de l'université, l'offre de formation, la politique de la recherche, la vie et les conditions de travail des étudiants. L'équipe d'évaluation a été constituée de manière à pouvoir croiser les regards particuliers propres à chacune des grandes disciplines présentes dans l'établissement et ces quatre thèmes qui constituent l'axe de cohérence de l'établissement d'enseignement supérieur en tant que tel.

La lecture des éléments rassemblés par l'université au cours de son évaluation interne a conduit l'équipe d'évaluation à construire son approche autour de quelques questions communes à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français : le développement de structures nouvelles dans les établissements (IFR, écoles doctorales, ...) et leur impact sur les structures issues de la loi de 1984 (UFR, conseils scientifiques d'UFR, ...) ; la politique pédagogique et sa mise en place ; les liens entre l'enseignement et la recherche ; la place des étudiants dans l'université.

### III - LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

La première rencontre avec l'université a eu lieu le 24 septembre 2001.

Le rapport d'auto-évaluation est parvenu au CNE fin février 2002. Il a été décidé alors, pour des raisons liées au calendrier des activités du CNE et en accord avec l'université, de différer la phase d'évaluation externe au début de la rentrée universitaire suivante.

Une première réunion des experts, préalable à la visite de l'université, a eu lieu le 19 juin 2002. Au cours de cette réunion, l'ensemble des participants a décidé des grandes lignes de l'évaluation externe à partir d'un débat sur les résultats de l'évaluation interne.

La visite de l'université a eu lieu dans la semaine du 21 octobre 2002. Les experts et les membres de l'équipe de pilotage de l'évaluation ont passé de deux à trois jours sur place.

Une réunion de travail de l'équipe d'évaluation s'est déroulée le 18 décembre 2002 au CNE. Son objet était de faire le point sur le déroulement des missions sur le terrain et de décider, à la lumière des rapports écrits par les experts, des grands thèmes à mettre en évidence dans le présent rapport.

Une dernière réunion des experts a eu lieu le 26 mars 2003 pour discuter du rapport final et des recommandations à proposer au CNE.

Le projet de rapport a été soumis au Comité réuni en formation plénière le 22 mai 2003. La seconde visite du CNE a eu lieu le 3 octobre 2003. Le Comité a approuvé le rapport final lors de sa séance du 6 novembre 2003.

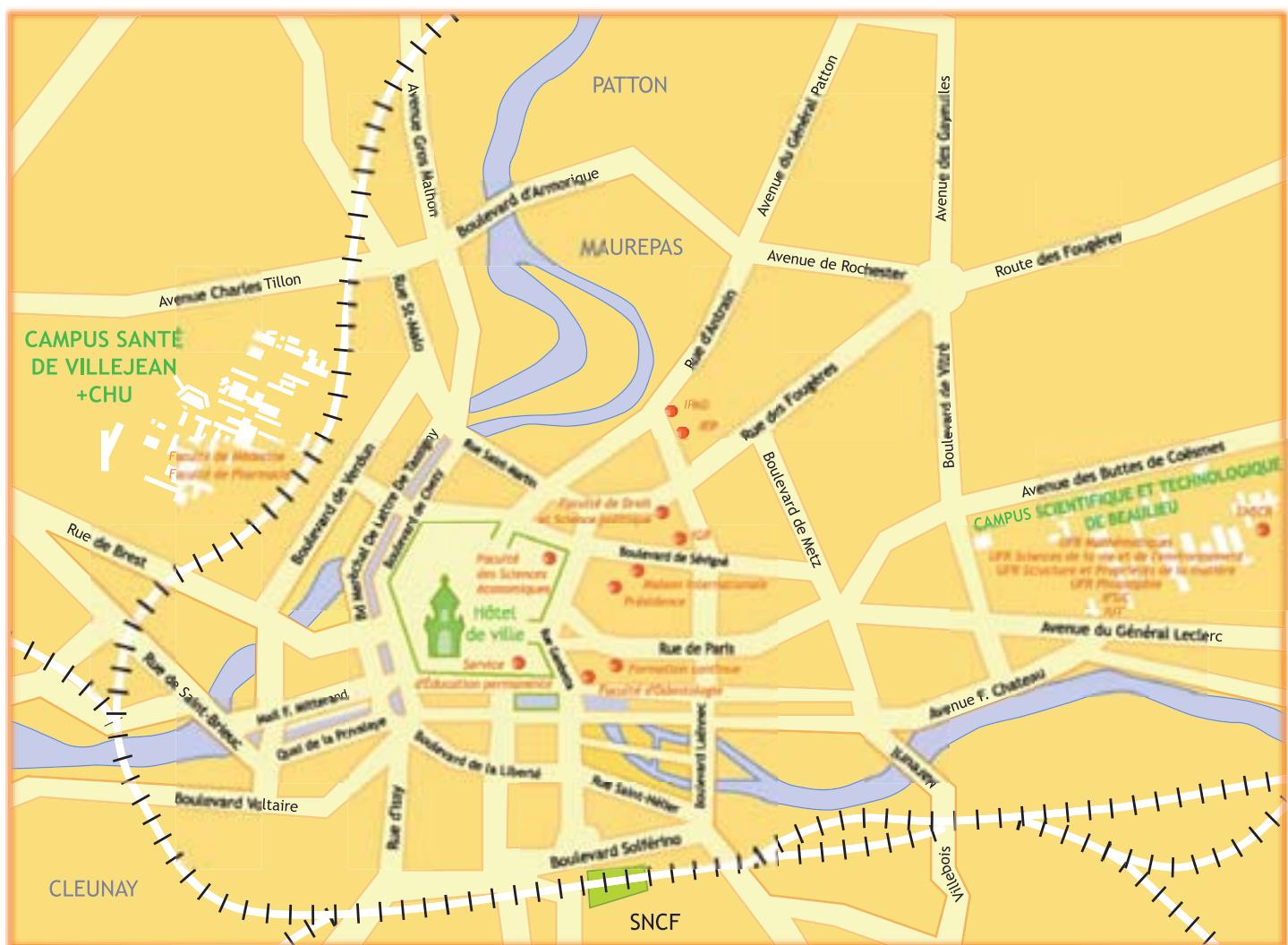
## PRÉSENTATION



## I - LES IMPLANTATIONS

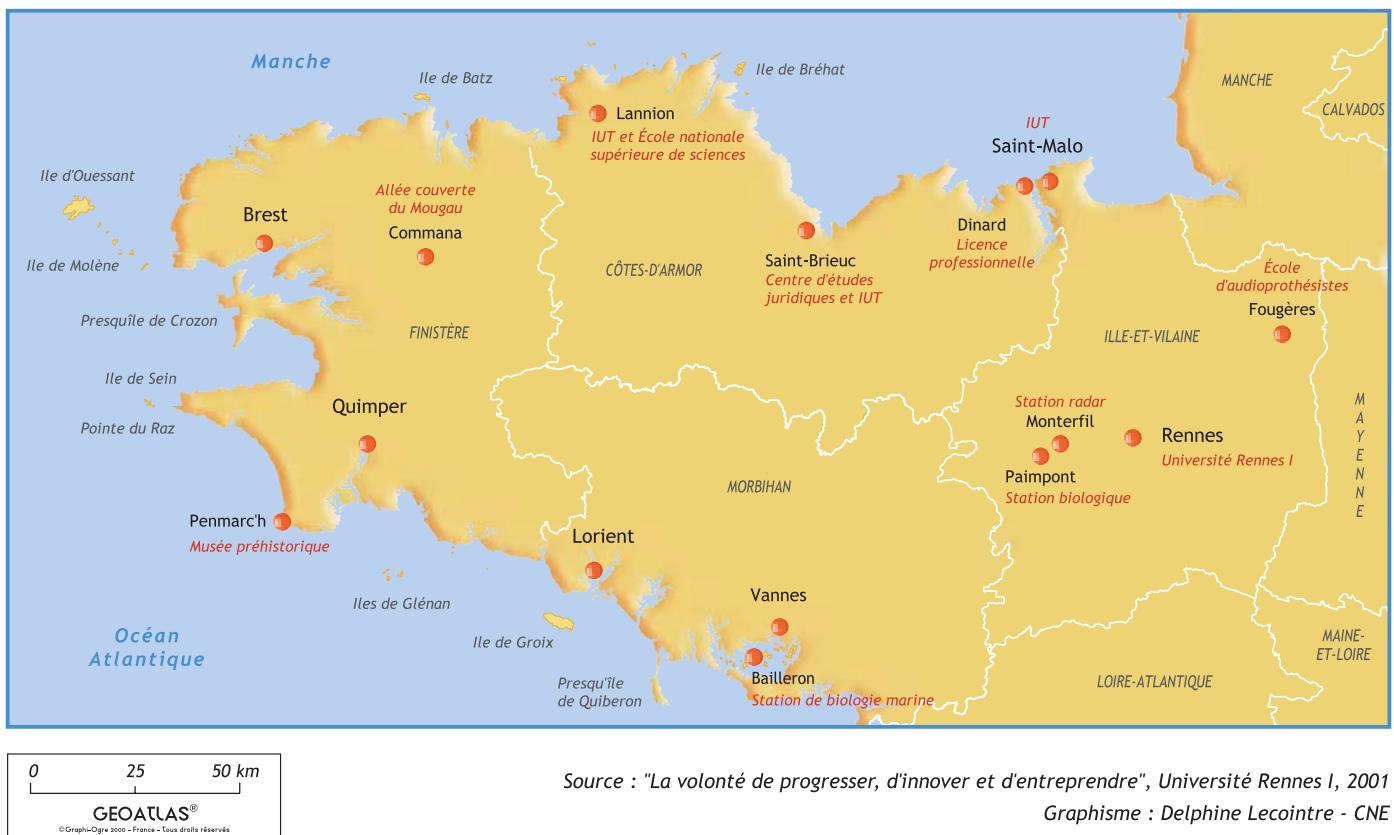
L'Université Rennes 1 est une université plurisite et multidisciplinaire. Ses implantations principales sont situées à Rennes sur les trois campus du centre-ville (7 250 étudiants), de Beaulieu (9 500 étudiants) et de Villejean (4 500 étudiants). Ces trois campus correspondent aux grands secteurs d'enseignement et de recherche de l'établissement : les sciences et technologies sont regroupées sur le site de Beaulieu, le secteur santé est installé sur le site de Villejean et le secteur des sciences humaines et sociales dans le centre-ville de Rennes.

Les sites rennais de l'Université Rennes 1



Huit autres localisations forment un réseau dans l'ensemble de la région Bretagne : les IUT de Lannion (1 300 étudiants avec l'ENSSAT), Saint-Brieuc (700 étudiants) et Saint-Malo (350 étudiants), les formations de santé de Fougères (50 étudiants), les équipements scientifiques de l'île de Bailleron (biologie), de Paimpont (biologie), de Monterfil (radar) et le musée de Penmarc'h.

## Les implantations de l'Université Rennes I



Le patrimoine immobilier de l'université comporte au total de l'ordre de 333 207 m<sup>2</sup> de surfaces bâties, 127 hectares d'espaces verts, 40 km de voies privées.

L'Université Rennes I comporte 17 composantes d'enseignement. Neuf de ces composantes sont des unités de formation et de recherche (UFR) : faculté de Médecine, faculté de Pharmacie, faculté d'Odontologie, faculté de Droit et Sciences politiques, faculté des Sciences économiques, UFR de Philosophie, UFR des Sciences de la vie et de l'environnement, UFR Mathématiques, UFR Structure et propriétés de la matière. L'université compte sept instituts : Institut de gestion de Rennes (IGR), Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), Institut de formation supérieure en informatique et communication (IFSIC), IUT de Rennes, IUT de Lannion, IUT de Saint-Malo, IUT de Saint-Brieuc. Elle comprend enfin une école d'ingénieurs, l'ENSSAT.

L'École nationale supérieure de chimie de Rennes et l'Institut d'études politiques sont rattachés par convention (article 43) à l'université.

## II - LES ÉTUDIANTS

L'Université Rennes I comptait, en 2001, 21 762 étudiants (personnes physiques) pour 23 242 inscriptions dans l'ensemble des formations qu'elle propose.

### 1 - L'OFFRE DE FORMATION

L'université délivre les diplômes suivants :

- en premier cycle : DAEU Sciences, capacité en droit, 9 DEUG, 16 DUT, 6 post-DUT ;
- trois cursus de premier et second cycles conduisant au diplôme d'ingénieur-maître (IUP) ;
- en second cycle : 24 licences ou mentions de licence, 1 licence professionnelle, 37 maîtrises ou mentions de maîtrise, 1 MSG, 5 MST, 1 MSBM, 4 magistères, des certificats spécialisés en orthoptie et audio-prothèse ;
- en troisième cycle : 2 diplômes d'ingénieur, 2 DRT, 42 DESS, 39 DEA (organisés au sein de 5 écoles doctorales), 3 diplômes d'État en médecine, pharmacie et odontologie, 17 mentions de doctorat.

L'université propose des préparations aux concours administratifs, à l'agrégation du second degré (Mathématiques, Sciences physiques option physique, SVT, Économie-Gestion, Philosophie) et, avec l'IUFM, à 6 CAPES (Mathématiques, Physique-Chimie, Physique-Électricité appliquée, SVT, SES, Philosophie), 4 CAPET (Génie électrique option électronique, Économie-Gestion A, B et C) et 1 CAAPLP2 (Mathématiques-Sciences physiques).

L'offre de l'université est complétée par une centaine de diplômes d'université.

### Répartition des inscriptions par type en 2000-2001

	Répartition en pourcentage	Approximation en nombre
Formations à caractère fondamental	59%	13 713
Formations à caractère professionnel	37%	8 599
Préparations aux concours	4%	930
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>23 242</b>
Formation initiale	95%	22 080
Formation continue	4,9%	1 139
Apprentissage	0,1%	23
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>23 242</b>
Formations habilitées	92%	21 383
Formations non habilitées	8%	1 859
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>23 242</b>

Source : Université Rennes I

En 1999-2000, l'Université Rennes I a délivré 8 936 diplômes : 5 922 (66%) au titre de formations fondamentales et 3 014 (34%) au titre de formations à caractère professionnel. Parmi les diplômes nationaux délivrés, environ 200 l'ont été à des étudiants en formation continue.

## 2 - L'ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES FLUX D'ÉTUDIANTS

L'Université Rennes I peut être présentée selon quatre grands secteurs de formation : sciences, sciences humaines et sociales, sciences de la santé, technologies. Dans la vision du président et de plusieurs responsables, la séparation se fait en trois groupes : sciences et technologies, sciences de la vie et de la santé, sciences humaines et sociales. Cette vision, qui coupe l'ancienne faculté des sciences entre sciences "dures" et sciences de la vie en regroupant celles-ci avec la médecine et regroupe les sciences "dures" avec leurs applications en technologies, a une certaine logique mais ne correspond pas encore à la réalité. En fait, le secteur traditionnel des technologies (IUT et école d'ingénieurs) utilise l'autonomie accordée par les statuts dérogatoires pour mener des politiques relativement autonomes. Le tableau de bord de l'université et les services de scolarité conservent d'ailleurs une présentation en quatre grands secteurs (le secteur santé ayant même des services de scolarité autonomes pour la médecine et la pharmacie, d'une part, et l'odontologie, d'autre part, le secteur sciences humaines et sociales étant encore plus complexe (*cf.infra*)).

### Évolution des inscriptions entre 1995 et 2000 par grand secteur disciplinaire

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Évolution
<b>Sciences</b>	8 905	8 541	7 804	7 195	6 846	6 497	-27%
<b>Sciences humaines</b>	8 443	8 182	7 923	8 054	7 962	8 354	-1,1%
<b>Sciences de la santé</b>	5 164	4 842	4 717	4 658	4 632	4 682	-9,3%
<b>Sciences technologiques</b>	3 384	3 540	3 696	3 659	3 655	3 709	+9,6%
<b>Total</b>	<b>25 896</b>	<b>25 105</b>	<b>24 140</b>	<b>23 566</b>	<b>23 095</b>	<b>23 242</b>	<b>-10,2%</b>

Source : Université Rennes I

### Les inscriptions pédagogiques

Les inscriptions dans les quatre secteurs sont, en 2000-2001, de 6 497 étudiants en sciences, 8 354 en sciences humaines, 4 682 en technologie et 3 709 en santé. Ces nombres d'inscriptions décroissent régulièrement depuis l'année scolaire 1995-1996, la baisse la plus sensible des inscriptions étant en mathématiques (-38%), suivies par les sciences de la vie et l'environnement (-30%) et les sciences de la matière (-28%). Les effectifs sont stables en sciences sociales (malgré des disparités fortes entre les diplômes) et décroissent légèrement en santé (essentiellement à cause de la baisse des effectifs en pharmacie). Les variations de flux sont plus difficiles à interpréter en ce qui concerne les IUT, l'époque récente ayant été marquée par la création de deux IUT de plein exercice à Saint-Malo (à partir de Rennes) et à Saint-Brieuc (à partir de Lannion). On verra pourtant que certaines disciplines ont du mal à recruter : après un pic de recrutement en 1997-1998, les effectifs des IUT de Rennes et Lannion avaient tendance à baisser avant l'autonomie de Saint-Malo et Saint-Brieuc. Les formations technologiques supérieures (École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologies (ENSSAT) de Lannion et Institut de formation en informatique et communication (IFSIIC) de Rennes) augmentent leurs effectifs, de manière régulière en ce qui concerne l'IFSIIC, qui a eu dans la période 1995-1996 à 2001-2002 une croissance de 10% de ses inscriptions. Les inscriptions à l'ENSSAT ont crû de 15,7%, mais avec une baisse en 1998 et 1999. La baisse globale des inscriptions de l'Université Rennes I atteint plus de 10% depuis 1995-1996.

### Évolution des inscriptions entre 1995 et 2000 par composante

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Évolution
SPM	2 674	2 541	2 213	2 230	1 948	1 923	-28,1%
SVE	3 390	3 271	3 080	2 567	2 572	2 392	-29,4%
Mathématiques	1 971	1 866	1 634	1 474	1 373	1 218	-38,2%
IFCIC	870	863	877	924	953	964	+10,8%
<b>Total Sciences</b>	<b>8 905</b>	<b>8 541</b>	<b>7 804</b>	<b>7 195</b>	<b>6 846</b>	<b>6 497</b>	<b>-27%</b>
Droit	4 575	4 413	4 271	4 331	4 258	4 411	-3,6%
Sciences économiques	2 545	2 440	2 233	2 177	2 066	2 254	-11,4%
IGR	741	721	815	945	1 079	1 138	+53,6%
IPAG	166	158	167	173	165	181	+9%
Philosophie	416	450	437	428	394	370	-11,1%
<b>Total Sciences humaines</b>	<b>8 443</b>	<b>8 182</b>	<b>7 923</b>	<b>8 054</b>	<b>7 962</b>	<b>8 354</b>	<b>-1,1%</b>
Médecine	3 518	3 312	3 263	3 181	3 255	3 281	-6,7%
Pharmacie	1 254	1 152	1 076	1 107	1 047	990	-21,1%
Odontologie	392	378	378	370	330	411	+4,9%
<b>Total Sciences de la santé</b>	<b>5 164</b>	<b>4 842</b>	<b>4 717</b>	<b>4 658</b>	<b>4 632</b>	<b>4 682</b>	<b>-9,3%</b>
IUT de Rennes	1 907	2 006	2 132	2 091	2 121	2 108	+10,5%
IUT de Lannion	1 158	1 225	1 280	1 288	1 262	1 232	+6,4%
ENSSAT	319	309	284	280	272	369	+15,7%
<b>Total Sciences technologiques</b>	<b>3 384</b>	<b>3 540</b>	<b>3 696</b>	<b>3 659</b>	<b>3 655</b>	<b>3 709</b>	<b>+9,6%</b>
<b>Total</b>	<b>25 896</b>	<b>25 105</b>	<b>24 140</b>	<b>23 566</b>	<b>23 095</b>	<b>23 242</b>	<b>-10,2%</b>

Source : Université Rennes I

### Évolution des flux et discussion (situation à la rentrée 2002)

Les analyses suivantes reposent sur les données fournies par l'université dans le document *Les étudiants de l'Université Rennes I*, produit par la cellule "Tableaux de bord" de l'établissement.

Dans le secteur santé, on assiste en 2002 à une légère baisse en première année de médecine et à une baisse régulière depuis cinq ans en pharmacie. L'interprétation proposée de la baisse en pharmacie est double : on pense d'une part, que les bacheliers méconnaissent les débouchés de la pharmacie autres que l'officine, et, d'autre part, que cela est lié à l'existence de classes démographiques creuses. La première interprétation est peut-être pertinente et susceptible d'une action volontariste (exposés dans les lycées sur l'état actuel de la pharmacie), mais la seconde est globalement fausse puisque l'effet démographique est de nouveau positif à partir de 2000-2001 alors qu'il était négatif les années précédentes <sup>1</sup>.

En odontologie, les effectifs sont stables à la rentrée 2002. On remarque, cependant, un fort accroissement des effectifs en formation continue, accroissement provoqué par le progrès technique (implants dentaires) d'après le responsable de la scolarité.

En droit, la situation est contrastée : les effectifs à la rentrée 2002 diminuent en DEUG et en licence, et se maintiennent ou augmentent en maîtrise ; les DESS voient leurs effectifs croître, surtout en formation continue ; par contre, des problèmes d'effectifs se posent dans certains DEA dont l'existence est menacée par une forte diminution des inscriptions.

---

<sup>1</sup> L'État de l'école n°11, octobre 2001 (indicateur 25)

À l'IGR, la situation est différente car, selon l'interprétation de la responsable de la scolarité, les diplômes sont sélectifs (maîtrise et DESS), ce qui conduit à des effectifs stables à cette rentrée. Cependant, il n'y a pas beaucoup d'inscrits en DEA, alors que les effectifs en formation continue augmentent fortement.

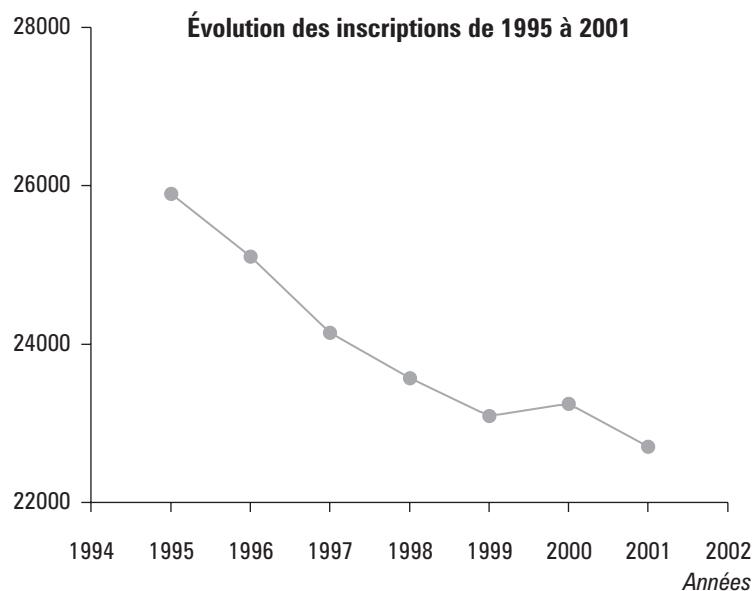
En sciences économiques et en administration économique et sociale (AES), on observe une augmentation des inscriptions des nouveaux bacheliers en sciences économiques et les formations restent très attractives en deuxième cycle et en DESS. Là aussi les effectifs en formation continue augmentent.

En philosophie, la chute des effectifs est importante en 2002.

En sciences, on remarque une chute considérable des effectifs dans le DEUG Sciences et Technologies mention Sciences de la vie (SV) alors que la mention Sciences de la matière (SM) continue de baisser mais moins fortement et que la mention Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences (MIAS) reste stable (en 2002). En deuxième cycle, la filière la plus touchée par la baisse des effectifs est la biochimie.

### La dynamique des effectifs en Bretagne

La chute des inscriptions à Rennes I touche essentiellement les sciences, mais est presque générale. En termes d'effectifs, la situation est encore plus marquée : l'établissement a perdu plus de 3 600 étudiants entre 1995-1996 et 2000-2001, soit une diminution de 14%. Les causes de ce phénomène devraient être interprétées par l'université. Il est peut-être lié à un effet de démographie local et nécessite une analyse fine de la situation particulière de Rennes I. La montée en puissance de l'Université Bretagne-Sud (Vannes et Lorient) qui avait, à la rentrée 2001, 6 263 étudiants constitue un élément d'interprétation qu'il serait intéressant d'étudier pour aller plus loin en le replaçant dans une analyse de la dynamique des effectifs étudiants dans la région Bretagne. Nous insistons sur ce point car il devrait être pris en compte par la direction de l'université.



### Évolution du nombre d'inscrits administratifs par grand secteur disciplinaire et par cycle

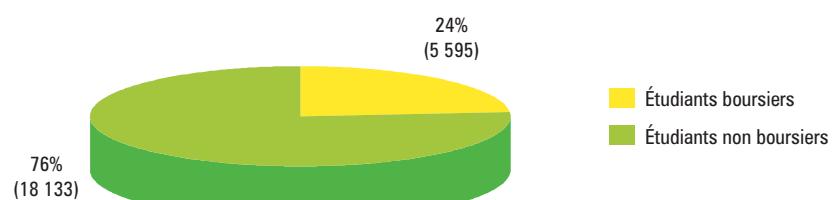
<b>Structure par secteur disciplinaire</b>	<b>1995-1996</b>	<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1998-1999</b>	<b>1999-2000</b>	<b>2000-2001</b>	<b>Évolution</b>
Premier cycle	4 392	4 162	3 739	3 331	3 386	3 338	-24%
Deuxième cycle	3 954	4 006	3 727	3 513	3 131	2 860	-27,7%
Troisième cycle	1 351	1 243	1 128	1 135	1 165	1 155	-14,5%
<b>Total Sciences</b>	<b>9 697</b>	<b>9 411</b>	<b>8 594</b>	<b>7 979</b>	<b>7 682</b>	<b>7 353</b>	<b>-24,2%</b>
Capacités	209	151	123	103	81	112	-46,4%
Premier cycle	3 762	3 467	3 056	3 224	3 081	3 238	-13,9%
Deuxième cycle	2 908	2 848	2 815	2 796	2 755	2 661	-8,5%
Troisième cycle	1 161	1 154	1 126	1 131	1 227	1 297	11,7%
<b>Total Sciences humaines</b>	<b>8 040</b>	<b>7 620</b>	<b>7 120</b>	<b>7 254</b>	<b>7 144</b>	<b>7 308</b>	<b>-9,1%</b>
Premier cycle	1 597	1 487	1 466	1 507	1 378	1 215	-23,9%
Deuxième cycle	1 196	1 089	1 565	1 326	1 185	989	-17,3%
Troisième cycle	1 709	1 576	1 028	1 122	1 250	1 423	-16,7%
<b>Total Sciences de la santé</b>	<b>4 502</b>	<b>4 152</b>	<b>4 059</b>	<b>3 955</b>	<b>3 813</b>	<b>3 627</b>	<b>-19,4%</b>
Premier cycle	2 857	3 035	3 085	3 090	3 188	3 139	9,9%
Deuxième cycle	316	303	271	266	265	353	11,7%
Troisième cycle	5	6	13	16	7	16	220%
<b>Total Sciences technologiques</b>	<b>3 178</b>	<b>3 344</b>	<b>3 369</b>	<b>3 372</b>	<b>3 460</b>	<b>3 508</b>	<b>10,4%</b>

### Structure par cycle

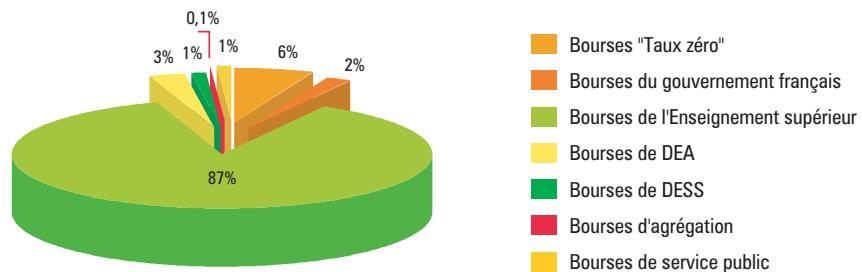
Capacités	209	151	123	103	81	112	-46,4%
Premier cycle	12 608	12 151	11 346	11 152	11 033	10 930	-13,3%
Deuxième cycle	8 374	8 246	8 378	7 901	7 336	6 863	-18%
Troisième cycle	4 226	3 979	3 295	3 404	3 649	3 891	-7,9%
<b>Total</b>	<b>25 417</b>	<b>24 527</b>	<b>23 142</b>	<b>22 560</b>	<b>22 099</b>	<b>21 796</b>	<b>-14,3%</b>
Capacités	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	
Premier cycle	49,6%	49,5%	49,0%	49,4%	49,9%	50,1%	
Deuxième cycle	32,9%	33,6%	36,2%	35,0%	33,2%	31,5%	
Troisième cycle	16,6%	16,2%	14,2%	15,1%	16,5%	17,9%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Source : Université Rennes I

### Répartition des étudiants boursiers et non boursiers de l'Université Rennes I au 1er juin 2001

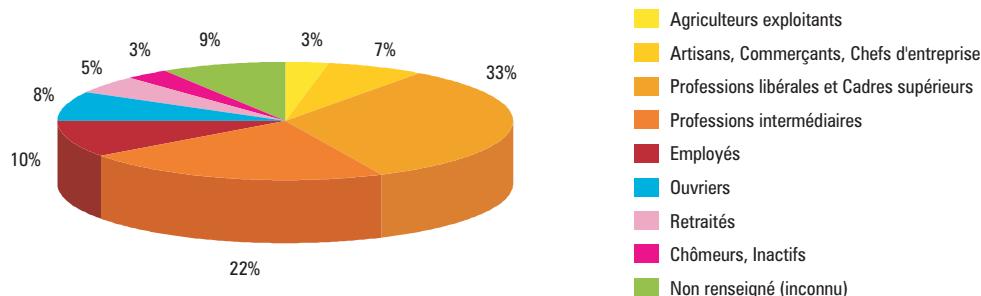


### Répartition des étudiants boursiers de l'Université Rennes I par type de bourse au 1er juin 2001



### 3 - LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ÉTUDIANTS

Répartition des inscriptions de l'Université Rennes I par catégorie socio-professionnelle pour l'année 2000-2001



### 4 - LA RÉUSSITE EN PREMIER CYCLE

Les taux de réussite en premier cycle de l'Université Rennes I sont bons et en progrès. La comparaison des taux de réussite et des types de baccalauréat des entrants à l'université par type de filière et par localisation appelle quelques remarques, ainsi que les recrutements en IUT.

Les entrants à l'université par type de bac et grande discipline, hors IUT  
(en pourcentage du nombre total d'étudiants)

	L	ES	S	Bacs généraux	Bacs techno.	Autres
Droit Rennes	21%	48%	21%	90%	8%	3%
Droit Saint-Brieuc	30%	36%	11%	77%	20%	3%
<b>Total Droit</b>	<b>22%</b>	<b>46%</b>	<b>19%</b>	<b>87%</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>
Économie-Gestion	1%	43%	46%	91%	6%	4%
AES	3%	59%	9%	71%	23%	6%
Sciences MIAS			91%	91%	4%	5%
Sciences MASS		5%	94%	98%		2%
Sciences SM			95%	95%	1%	3%
Sciences SV	1%		90%	91%	8%	1%
Sciences STPI			63%	64%	23%	13%
<b>Total Sciences</b>		<b>1%</b>	<b>88%</b>	<b>89%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>
Philosophie	45%	13%	27%	85%	10%	5%
Médecine PCEM1			95%	96%	2%	2%
Pharmacie		1%	98%	99%	2%	
<b>Total général</b>	<b>7%</b>	<b>21%</b>	<b>62%</b>	<b>90%</b>	<b>7%</b>	<b>3%</b>

Les données du tableau ci-après ne correspondent pas à la même année universitaire, mais le système d'auto-orientation existait à la rentrée 1999. Les filières comportant le plus grand pourcentage de bacs généraux possèdent effectivement le meilleur taux de réussite en première année.

DEUG	% Bacs généraux	% Taux de réussite
Droit Rennes	90	57
Droit Saint-Brieuc	77	42
Économie-Gestion	91	54
AES	71	45
Sciences MIAS	91	52
Sciences MASS	98	63
Sciences SM	95	62
Sciences SV	91	51
Sciences STPI	64	51
Philosophie	85	54

Concernant les IUT, la proportion de bacheliers généraux apparaît importante (74% en moyenne et jusqu'à 90 à 95% dans certaines filières). Les baccalauréats technologiques représentent 24% des entrants en moyenne. Les moyennes nationales à la rentrée 2001 étaient respectivement de 66% de bacheliers généraux et 30% de bacheliers technologiques.

Pour les seize départements (douze secondaires et quatre tertiaires) des quatre IUT de Rennes I, on dénombre 631 bacheliers technologiques, soit seulement 8% des 7 718 nouveaux bacheliers technologiques 2002 de l'académie de Rennes.

#### **Les entrants dans les IUT par type de bac (en pourcentage du nombre total d'étudiants)**

	L	ES	S	Bacs généraux	Bacs techno.	Autres
Génie électrique et informatique industrielle			66	66 – (45)	34 – (50)	
Génie mécanique et productique			68	68 – (64)	31 – (32)	
Génie civil			81	81 – (76)	19 – (20)	
Chimie			89	89 – (85)	11 – (15)	
Génie des entreprises et des administrations		47	27	74 – (66)	24 – (29)	1
Carrières sociales	32	34	13	79 – (58)	11 – (32)	9
<b>Total IUT Rennes</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
Gestion des entreprises et des administrations		70	5	75 – (66)	21 – (29)	4
Génie industriel et maintenance			23	23 – (29)	63 – (53)	14
Génie des télécommunications et Réseaux		2	66	68 – (66)	29 – (29)	3
<b>Total IUT Saint-Malo</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>63</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	
Mesures physiques			81	81 – (88)	17 – (10)	2
Informatique		1	94	95 – (88)	5 – (9)	
Information-Communication	22	48	4	74 – (84)	26 – (13)	
Génie des télécommunications et réseaux	1	1	45	47 – (66)	52 – (32)	1
<b>Total IUT Lannion</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
Techniques de commercialisation		62	9	71 – (58)	29 – (39)	
Biologie appliquée			94	94	6	
Sciences et génie des matériaux			94	94 – (71)	6 – (28)	
<b>Total IUT Saint-Brieuc</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>83</b>	<b>17</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>74 - (66)</b>	<b>24 - (30)</b>	<b>2</b>

En italique et entre parenthèse : moyenne nationale 2001-2002 (arrondie à l'entier le plus proche)

Source : Note d'information 02-46 - DPD

L'université explique l'amélioration du taux de réussite en première année de DEUG par une bonne auto-orientation des élèves de terminale due à l'action mise en place depuis plusieurs années par les universités de l'Académie de Rennes. Il est incontestable à cet égard que l'université reçoit dans ses filières généralistes une majorité de bacheliers dont la formation secondaire est bien adaptée à la réussite dans ce type de cursus.

En revanche, la sélection est sévère pour les bacheliers technologiques dans les IUT de l'Université de Rennes I.

#### **Tableau synthétique des effectifs par type de baccalauréat**

	Bacs généraux	Bacs technologiques	Autres	Total
UFR	3 071 (90%)	251 (7%)	108 (3%)	3 430
IUT	1 186 (74%)	380 (24%)	30 (2%)	1 596
<b>Total</b>	<b>4 257 (85%)</b>	<b>631 (12%)</b>	<b>138 (3%)</b>	<b>5 026</b>

L'Université Rennes I accepte tous les bacheliers, y compris les titulaires d'un bac technologique. Au moment des inscriptions, elle les informe largement sur les taux de réussite dans chaque filière.

### III - LES RESSOURCES HUMAINES

#### 1 - LES ENSEIGNANTS

##### Les emplois d'enseignant dans les disciplines autres que médicales ou odontologiques en 2000-2001

Composantes	Prof.	dont vacants	MCF	dont vacants	Assist.	dont vacants	Second degré	dont vacants	Jouvençage			Prof. associés	Nbre total de postes	Total du potentiel	Crédits PAST
									ATER PV	ATERM	Moniteurs				
Droit	41	5	43	3	5		5		4,5	7	9	1	111	21 120	3
IPAG							1						1	384	
Sciences économiques	17	1	35		4		7		1	2	2	2,5	69,5	14 432	5
IGR	13,5	1,5	24	1	3	1			2,5	3	4	1,5	49	8 896	5
Philosophie	5	1	7						1		2		14	2 432	
Mathématiques	32		48	3	4		5		3	1	17		107	19 328	
IFSIC	18	1	45	1	1		3		1	5	13		85	15 232	1
SPM	70	6	124	3			9		8,5	4,5	26	3,5	237	43 904	
SVE	31	1	82	6			5		7	6	15		139	25 728	
Pharmacie	22		32	2	3				2	1		1	59	11 328	
SIUAPS							10						10	3 840	4
SEP			1	1			1		1				2	576	1
CCAFE			1										1	192	
SCELVA			1		1		26						28	9 816	2
IUT Rennes	12	2	67	4	5		75	3	4,5	4			163	45 512	12
IUT Lannion	10	1	44	4	3		48	6	5	2			107	29 760	10
ENSSAT	11		16	1			7	2	1	2	1		37	8 320	
<b>Total des emplois</b>	<b>282,5</b>	<b>19,5</b>	<b>570</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>202</b>		<b>42</b>	<b>37,5</b>	<b>89</b>	<b>9,5</b>	<b>1 219,5</b>		<b>43</b>
<b>Total du potentiel en heures éq. TD</b>	<b>54 240</b>		<b>109 440</b>		<b>5 568</b>		<b>76 832</b>			<b>7 200</b>	<b>5 696</b>	<b>1 824</b>		<b>260 800</b>	

Source : Université Rennes I

##### Les emplois d'enseignant dans les disciplines médicales en 2000-2001

	Nombre	Surnombre	dt. vacants
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers médecine	93	7	2
Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers médecine	38		1
Praticiens hospitaliers détachés dans des emplois de praticien hospitalier universitaire	5		
Chefs de travaux des universités - Praticiens hospitaliers - Chefs de travaux			
Chefs de clinique des universités - Assistants des hôpitaux - Assistants hospitaliers universitaires	99		3
Attachés - Assistants de sciences fondamentales - Attachés - Chefs de clinique			
Assistants des disciplines médicales biologiques et mixtes			
Personnels associés des CHU disciplines médicales	1,5		
<b>Total des emplois</b>	<b>236,5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

##### Les emplois d'enseignant dans les disciplines odontologiques en 2000-2001

	Nombre	Vacants
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	6	0
Professeurs de premier grade	3	0
Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers	20	1
Chargés d'enseignement	0	0
Assistants hospitaliers universitaires	21	0
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>1</b>

## 2 - LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET D'APPUI TECHNIQUE

Le bilan social de l'établissement propose un ensemble d'informations quantitatives présentées clairement sur les différents types de personnels (enseignants, administratifs, techniques).

**Répartition par affectation des personnels IATOS en ETP physiques en 2000**

	Catégories			Contractuels sur budget		Total	Total général	Pour info CES - CEC
	A	B	C	État	Université			
Services centraux - Administration	18,9	29,3	71,4	7,5	12,3	139,4	250,6	4,25
Services centraux - Logistique	12,8	10,5	77,5	1	9,4	111,2		1
Composantes de droit commun	Sciences humaines et sociales	11	6	40,7	4,5	12,35	74,55	2,75
	Sciences	35,8	48,4	116	5,8	6,6	212,6	13,15
	Santé	17,1	32,3	89,7	3	5,6	147,7	5
IUT, ENSSAT	25,8	40,9	81,1	1,5	0,9	150,2	585,05	1,5
Politique de l'établissement			2	49,1	2	1,8	54,9	2
Services communs	47,8	37,3	83,6	1,5	18,05	188,25	5,65	
<b>Total</b>	<b>169,2</b>	<b>206,7</b>	<b>609,1</b>	<b>26,8</b>	<b>67</b>	<b>1078,8</b>	<b>1078,8</b>	<b>35,3</b>

Source : Université Rennes I

**Répartition par composante des personnels IATOS en ETP physiques en 2000**

Composantes	Catégories			Contractuels sur budget		Total	Pour info CES - CEC
	A	B	C	État	Université		
Droit	5,0	1,0	18,6	1,0	1,90	27,50	0,50
IPAG	2,0	1,0	2,0			5,00	1,75
Sciences économiques	2,0	2,5	14,8	1,0	2,30	22,60	0,50
IGR	2,0	0,5	5,3	2,5	7,70	18,00	
Philosophie		1,0			0,45	1,45	
Campus de Beaulieu			6,0		0,50	6,50	
Mathématiques	2,0	3,0	7,0	1,0		13,00	
IFASIC	6,0	2,0	6,4		1,55	15,95	1,50
SPM	23,3	32,8	53,4	3,5	2,15	115,15	5,50
SVE	4,5	10,6	43,2	1,3	2,40	62,00	6,15
Campus de Villejean		1,0	18,4		0,80	20,20	
Pharmacie	4,0	9,1	18,5	1,0	0,50	33,05	0,75
Médecine	11,1	17,4	43,9	2,0	3,40	77,75	2,25
Odontologie	2,0	4,8	9,0		0,90	16,70	2,00
IUT Rennes	7,0	22,3	45,3	0,5		75,10	
IUT Lannion	9,8	11,8	30,8	1,0		53,40	1,50
ENSSAT	9,0	6,8	5,0		0,90	21,70	
<b>Totaux</b>	<b>89,7</b>	<b>127,6</b>	<b>327,5</b>	<b>14,8</b>	<b>25,45</b>	<b>585,05</b>	<b>22,40</b>

## IV - LA RECHERCHE

L'Université Rennes I organise le développement de ses activités de recherche autour de cinq axes prioritaires :

- Europe : économie, institutions, politiques publiques ;
- Vie et santé : génome, imagerie ;
- Environnement : géosciences, biologie ;
- Matériaux : physique, chimie, mécanique ;
- Télécommunications : informatique, électronique.

et de cinq écoles doctorales :

- MATISSE (Mathématiques, sciences de l'information, télécommunications) ;
- Sciences de la matière ;
- Vie/agronomie/santé ;
- Droit, science politique, philosophie ;
- Économie-Gestion.

## 1 - LES CHERCHEURS ET LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

La grande majorité des enseignants-chercheurs et des chercheurs de l'université est rassemblée au sein de 46 équipes de recherche. L'essentiel de ce potentiel de recherche (81%) est associé à des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA). Les autres équipes sont reconnues par les directions scientifiques du Ministère chargé des enseignements supérieurs. L'université ne compte qu'une seule équipe d'établissement reconnue par le Conseil scientifique de l'université.

**Répartition des enseignants-chercheurs par type d'équipe et secteur scientifique**

		UMR	UPRES-EA	UPRES-JE	Université	Total	TA*
Mathématiques-Informatique	DS1	231	0	0	0	231	100%
Physiques et Sciences pour l'ingénieur	DS2	161	11	7	0	179	90%
Sciences de la terre et de l'univers	DS3	47	0	0	0	47	100%
Chimie	DS4	109	5	0	0	114	96%
Biologie, Médecine, Santé	DS5	222	90	4	10	326	68%
Sciences de l'homme et des humanités	DS6	23	10	0	0	33	70%
Sciences de la société	DS7	134	67	14	0	215	62%
Autres		1	0	0	0	1	100%
<b>Total</b>		<b>928</b>	<b>183</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>1 146</b>	<b>100%</b>

\* Taux d'association aux grands organismes

Source : Université Rennes I

## 2 - LES STRUCTURES DE RECHERCHE

L'université a fait le choix de développer les structures transversales et fédératives qui regroupent 65% du potentiel de recherche de l'établissement. Elle compte aujourd'hui :

- trois instituts fédératifs de recherche (IFR) associant l'université, le CNRS, l'INSERM et l'INRA : Génomique fonctionnelle et santé ; Reproduction, développement et écophysiologie ; Imagerie métabolique et microvasculaire.
- trois fédérations de recherche : CAREN (Centre armoricain de recherche en environnement : géosciences, écologie, sciences du sol, agronomie, géographie) ; IREIMAR – Institut de recherches européennes sur les institutions et les marchés, CNRS FR07 (droit, science politique, économie, gestion) ; Institut de chimie de Rennes.
- deux départements : Mécanique, Gestion de l'État moderne.

Enfin, une part notable du potentiel de recherche est organisée au sein de trois services techniques communs : Analyses physiques et chimiques (spectrométrie de masse et RMN) ; Microscopie électronique (à balayage, à transmission, confocale) ; Calcul intensif.

**Les effectifs des structures de recherche (situation en novembre 2001)**

		Nb	Enseignants-chercheurs		Chercheurs		Doctorants	Administratifs		Techniciens		Thèses 01/07/1995- 31/12/2000
			PR	MCF	DR	CR		ITA	IATOS	ITA	IATOS	
CNRS	<i>FRE</i>	1	4	0	0	2	4	0,5		2		7
CNRS	<i>UMR</i>	18	191	349	53	106	442	21,6	23,45	115,05	80,1	615
CNRS/INRIA	<i>UMR</i>	1	26	48	22	47	129	35,2	0	32,5	2	208
INSERM		4	18	36	7	18	53	3,8	2,45	19	5,	69
INRA	<i>UPRES-EA</i>	1	2	3	0	0	4	0	0	0	0	0
MENRT	<i>UPRES-JE</i>	3	5	20	0	0	11	0,6	0	2,25	2	6
MENRT	<i>UPRES-EA</i>	17	85	91	1	1	135	4,55	2,5	22,3	8	126
Université	<i>EU</i>	1	5	5	0	0	5	1	0	0	1	10
<b>Total équipes</b>		<b>46</b>	<b>336</b>	<b>552</b>	<b>83</b>	<b>174</b>	<b>783</b>	<b>67</b>	<b>28</b>	<b>193</b>	<b>99</b>	<b>1 041</b>
IFR et FR		6	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Département		3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service commun	<i>CRMPO</i>	1	0	0	0	0	2	0	0,8	4	0	0
Service commun	<i>CMEBA</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	0
Service commun	<i>CCMO</i>	1	0	0	0	0	0	0	1	1,5	0	0
Écoles doctorales		5										
<b>Total autres structures</b>		<b>17</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2,8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>63</b>	<b>337</b>	<b>552</b>	<b>83</b>	<b>174</b>	<b>785</b>	<b>68,25</b>	<b>31,2</b>	<b>200,1</b>	<b>98,8</b>	<b>1 041</b>
<b>Total équipes associées</b>		<b>25</b>	<b>241</b>	<b>436</b>	<b>82</b>	<b>173</b>	<b>632</b>	<b>61,1</b>	<b>25,9</b>	<b>168,6</b>	<b>87,8</b>	<b>899</b>

Source : Université Rennes I

En 1999, 75,2% des unités de recherche (823 personnes) sont des unités associées et expertisées. Parmi les 24,8% d'unités non associées (271 personnes), 21,1% sont des UPRES-A et 3,7% des UPRES-JE.

L'université a un portefeuille de quatre-vingt-deux brevets. Elle estime les retours financiers de sa recherche à trois millions de francs (457 347 €) entre 1996 et 1999. Pendant la même période, ses activités de recherche ont été à l'origine de la création de neuf entreprises et cinquante-deux emplois.

### 3 - LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Le budget de la recherche était de l'ordre de 160 millions de francs en 1999 (14 391 843 €). 47,01% (74 190 KF, soit 11 311 K€) provenaient de contrats et prestations de services, 21,97% (34 662 KF, soit 5 284 K€) provenaient de subventions de l'État, 21,68% (34 215 KF, soit 5 216 K€) de subventions d'organismes publics de recherche et 9,34% (14 736 KF, soit 2 246 K€) des collectivités locales.

## V - LES RESSOURCES FINANCIÈRES

(cf. chapitre concernant la gestion)



GOUVERNEMENT,  
GESTION,  
STRATÉGIE



## I - LE GOUVERNEMENT

### 1 - CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT ET STRATÉGIE

Le bilan du contrat 1996-1999 rappelait que ce contrat avait été construit autour de cinq axes :

- développement d'une stratégie d'offre de formation et insertion professionnelle des étudiants ;
- amélioration de la vie étudiante ;
- renforcement du renom de l'université par la qualité de sa recherche et de sa politique documentaire ;
- modernisation de la gestion, et effort sur le sentiment d'appartenance à l'université, pour les personnels comme pour les étudiants ;
- insertion plus affirmée de l'université dans son environnement international.

Le bilan relevait quelques points restés faibles, que nous rappelons ici brièvement : une insuffisante présence à l'international, une politique de site en permanente gestation, et des espaces de vie étudiante et d'activités culturelles à développer. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, les efforts avaient avant tout porté sur la mise en place de diplômes professionnels pour les études longues (cinq DESS, deux DRT, un IUP MIAGE). Seuls un DEUG STPI et une licence en Sciences et Technologies orientée vers la préparation du concours de professeur des écoles étaient signalés aux niveaux inférieurs à Bac+4. D'ailleurs le rapport d'auto-évaluation de 2002 signale la faiblesse de la politique de l'université en direction des DEUG : "*l'Université Rennes I ne s'est pas focalisée suffisamment sur l'organisation de ses premiers cycles, d'où une vision cylindrique de nos effectifs de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, au lieu d'une vision pyramidale*".

**Les orientations actuelles.** Elles sont déclinées en un nombre variable de priorités suivant les documents (trois axes forts dans le projet de contrat, cinq dans le contrat lui-même, six dans la lettre de cadrage budgétaire 2002) et montrent un affinement des objectifs au cours du temps, sans qu'il y ait de contradiction entre ces diverses présentations. On y retrouve tout naturellement des préoccupations dans le droit fil du constat antérieur.

On soulignera toutefois qu'une mise en forme stabilisée des grandes orientations de l'université pour une période quadriennale est un impératif de pédagogie et de clarté vis-à-vis des personnels et des partenaires de l'université.

Ces objectifs s'expriment de la façon suivante :

- professionnaliser les différentes filières d'enseignement et rénover la pédagogie ;
- accroître l'efficacité et la lisibilité de l'effort de recherche et de valorisation ;
- dynamiser la politique documentaire ;
- conforter la position de l'université à l'international ;
- proposer une vie étudiante de qualité ;
- moderniser la gestion et les infrastructures.

La récurrence des grands thèmes montre que la modernisation des universités est un processus lent, même si le rythme imposé par la programmation quadriennale, avec ses bilans et ses évaluations périodiques, impose une certaine accélération, ou tout au moins une certaine pression sur les équipes dirigeantes.

La politique de Rennes I montre une continuité certaine et c'est dans l'expression des projets contenus dans les sous-chapitres que s'exprime la progression de l'université par rapport au contrat précédent.

On notera que la politique de site n'est jamais citée comme un impératif, et la constitution d'un pôle européen, plus de dix ans après les premiers apparus en France, ne fait l'objet que d'un paragraphe dans le chapitre international.

### 2 - ANIMATION ET COORDINATION DES RESPONSABLES

Statutairement, le président est assisté de sept vice-présidents, trois élus par le Conseil d'administration, deux élus par le Conseil scientifique (un élu de rang A et un élu de rang B), et deux élus par le CEVU (un élu de rang A et un élu étudiant). Au total, avec la secrétaire générale et l'agent comptable, ce sont donc neuf personnes qui sont les collaborateurs directs du président.

## Organigramme de l'Université Rennes 1



## **Le Bureau du président, la Conférence des doyens et directeurs**

Le Bureau est un organe statutaire, réunissant autour du président tous les vice-présidents, la secrétaire générale et les chargés de mission. Il se réunit tous les quinze jours, et il est un organe opérationnel extrêmement important pour souder l'équipe présidentielle et assurer la cohérence des actions au niveau de l'établissement lui-même. Mais il est clair que les organes statutaires ne suffisent pas à assurer la cohésion de toute l'équipe dirigeante au sens large, où vingt-six personnes (chargés de mission non compris) exercent des responsabilités de premier plan.

La cohérence est assurée par une conférence informelle au siège avec tous les directeurs de composante. La fonction d'une telle conférence, qui se réunit une semaine avant chaque conseil d'administration, est de se concerter sur une position commune (on notera que les directeurs de composante, non membres du Conseil d'administration, y sont des invités permanents).

C'est ainsi que l'Université Rennes I peut affirmer, aussi bien au niveau de la présidence que des composantes, qu'il n'y a pas de problème de relations, ni de conflit de pouvoir entre l'université et ses composantes, y compris les cinq composantes autonomes.

## **Les vice-présidents, leur désignation et leur délégation**

Au nombre de sept, les vice-présidents sont élus par les conseils respectifs (trois par le CA, deux par le CS et deux par le CEVU, dont un étudiant). Les statuts ne mentionnent aucune modalité d'élection, sinon la majorité requise et la durée du mandat.

Aujourd'hui, un dispositif permettant au président de présenter sa propre équipe à l'élection des conseils serait sans doute plus judicieux. Cela devrait faire l'objet d'une modification statutaire.

## **Les fonctions des trois vice-présidents du Conseil d'administration**

Trois groupes de disciplines (sciences, santé et sciences sociales) et trois localisations principales (les campus de Beaulieu et de Villejean, plus un regroupement de bâtiments en centre-ville) induisent des profils de délégation assez évidents : un vice-président représente à la fois l'un des groupes de disciplines et a la responsabilité de représenter la présidence dans les campus.

- À Beaulieu (qui comporte autre les sciences de Rennes I et l'IUT de Rennes, l'INSA, l'École de chimie, la bibliothèque des sciences et le SIUAPS, mais aussi l'UFR de Philosophie), le vice-président est scientifique. Il préside le comité de gestion du campus ;
- À Villejean, le vice-président est médecin ; il a été proposé conjointement par les trois directeurs des UFR médicales ;
- En centre-ville, qui n'est pas un vrai campus, le vice-président est économiste ; les problèmes de coordination sur ce site sont très différents de ceux d'un campus organisé.

Les tâches des vice-présidents sont diverses et surtout faites de médiation. Elles consistent avant tout à faire remonter à la présidence les problèmes des campus et des disciplines, et à faire appliquer la politique de l'université. Les vice-présidents cumulent d'autres responsabilités transversales : licences professionnelles pour le vice-président scientifique, qui est également premier vice-président ; international et filières d'enseignement pour le vice-président économiste ; nouvelles technologies éducatives et service commun de documentation pour le vice-président médecin.

On peut néanmoins s'étonner que, dans une université organisée comme Rennes I, il n'y ait pour les vice-présidents ni lettre de mission, ni délégation précise hors les indispensables délégations de signature, ni même moyens spécifiques pour donner à la fonction de gestionnaire de campus l'autorité que confère la disponibilité d'une enveloppe financière.

## **Les fonctions des deux vice-présidents du Conseil scientifique**

Les statuts précisent que, des deux vice-présidents du Conseil scientifique, l'un d'eux doit être de rang A, et l'autre choisi parmi les autres enseignants, pratiquement de rang B. C'est ce qui est fait, mais c'est surtout sur la complémentarité des disciplines que les choix se sont faits. Actuellement, le premier vice-président est chimiste, et l'autre est économiste. La remarque faite plus haut sur l'absence de délégation écrite demeure valable, encore que cette question soit, dans ce cas, moins importante car les tâches sont globalement mieux définies.

### **Les fonctions des deux vice-présidents du CEVU**

Les statuts ont prévu deux vice-présidents pour animer le CEVU, l'un d'eux étant professeur et le second étudiant. Malgré des démissions multiples de vice-présidents enseignants, ou de fonctionnement ralenti lors des départs des étudiants, l'Université Rennes I a réussi à lui donner un fonctionnement assez satisfaisant. Les fonctions des deux vice-présidents sont parfaitement spécifiées par la double mission même du conseil, le premier ayant à sa charge la partie pédagogique d'analyse des projets pédagogiques des UFR avec l'assistance d'un groupe "offre de formation", tandis que le second, assisté d'un bureau de la vie étudiante, prend en charge la partie vie étudiante, qui comprend notamment la gestion du FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), doté de près de 140 000 €).

### **3 - PRÉPARATION ET GESTION DE LA PRISE DE DÉCISION PAR LES CONSEILS**

Une lecture attentive des procès-verbaux des trois conseils sur une année montre que la présidence de l'Université Rennes I parvient à conduire efficacement la prise de décision ; les votes des conseils sont le plus souvent unanimes ou acquis avec de confortables majorités. Il n'en demeure pas moins que l'on se pose la question de la marge d'autonomie réelle de la présidence.

Des commissions, pour la plupart permanentes, ont été mises en place pour instruire les dossiers, par exemple :

- la commission des statuts, pour tout problème statutaire ou réglementaire soumis au Conseil d'administration ;
- la commission des finances, pour proposer une répartition de la dotation financière ;
- la commission des affaires internationales ;
- les comités de gestion des campus ;
- la commission du BQR et la commission de prospective scientifique auprès du CS ;
- la commission de valorisation ;
- le groupe de travail "offre de formation" et la commission d'action pour la vie étudiante auprès du CEVU, etc.

qui s'ajoutent naturellement aux commissions statutaires concernant les personnels (commissions de spécialistes et commission paritaire des personnels IATOS).

Les chargés de mission, au nombre d'une quinzaine, ont un rôle important dans tout ce travail préparatoire, car ils animent les commissions où en sont des membres influents.

Bien sûr, on n'évite pas tous les conflits, comme celui qui a conduit, en septembre 2000, à la démission des deux vice-présidents du Conseil scientifique, au motif que le Conseil d'administration n'avait pas retenu les propositions de redéploiement des postes d'enseignant faites par le Conseil scientifique. Mais ce conflit relevait de réelles positions de fond et de l'affrontement d'une logique "recherche" avec une logique "renforcement des compétences pédagogiques" au moment où, conformément à une stratégie clairement exprimée, l'université ouvrirait dix-neuf nouvelles filières, pour la plupart professionnelles.

### **4 - LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES**

#### **Les enseignants et les enseignants-chercheurs**

L'ensemble représente de l'ordre de 1 600 personnes, vacataires non compris. Une politique systématique de redéploiement (avec comme objectif un emploi sur trois) a été mise en place en 1999. Le bilan sur trois ans, certes modeste, montre une évolution lente, mais réelle. En 1999, onze redéploiements (changements de section, de grade ou de catégorie) se sont tous effectués dans leur UFR d'origine, alors que globalement, en 2000 et 2001, quatre postes sur vingt-deux redéployés ont été réaffectés par le Conseil d'administration depuis les sciences "dures" vers les sciences sociales (3) ou les sciences de la vie (1), pour tenir compte des évolutions d'effectifs.

Au moment de l'arrivée d'un nouvel enseignant, un "livret de l'enseignant" remplit une fonction d'accueil appréciable. Il décrit l'université, le statut de la fonction publique et les conditions de travail à l'université, les possibilités de carrière et les instances qui interviennent tout au long de la carrière d'un enseignant, ainsi que le rôle du service du personnel.

Le plan de formation continue de l'université, traditionnellement destiné aux personnels IATOS, a été ouvert aux enseignants, modestement certes, mais l'initiative est intéressante : ils peuvent y trouver des compléments de formation en langues étrangères, dans le domaine des nouvelles technologies éducatives, et en matière d'hygiène et de sécurité.

Toutes ces mesures témoignent d'une attention aux personnels enseignants que l'on ne trouve pas toujours dans les universités.

### **Les personnels IATOS**

L'Université Rennes I consacre une attention soutenue à ses personnels. En matière de promotion, la politique engagée par l'université, en accord avec les organisations syndicales, est de répartir les possibilités en 1/3 pour la résorption de la précarité, 1/3 pour les promotions internes et 1/3 pour le recrutement de nouvelles compétences.

Un livret d'accueil est aussi disponible pour les personnels IATOS. Une journée d'accueil est consacrée aux nouveaux arrivants chaque année, ainsi qu'une formation spécifique interne pour les personnels B et C. Les personnels de catégorie A bénéficient d'un séminaire de formation organisé par le réseau des universités du Grand Ouest. Enfin, le plan de formation de l'université est doté d'un budget d'environ 190 000 €. Il propose un choix assez complet et est accessible sur le réseau Intranet. Il est complété par l'offre de formation du réseau Grand Ouest.

Le problème principal de l'établissement est le repyramidage des emplois (actuellement 17% de catégorie A, 22% de catégorie B, et 61% de catégorie C).

Enfin, l'université a mis en place depuis deux ans un outil de gestion qui sera de plus en plus efficace avec le temps, sous la forme d'un "bilan social" annuel. Ce document rassemble tous les indicateurs permettant de visualiser et d'orienter la politique de gestion collective des personnels.

## **5 - LA COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

À Rennes I, le service Presse et communication dispose d'un ensemble de documents écrits ou audiovisuels de bonne facture. La communication interne passe notamment par deux publications : un flash hebdomadaire, et un journal interne de douze pages, *Rennes I campus*, qui paraît tous les deux mois à 4 200 exemplaires. Le journal est adressé personnellement à tous les personnels de l'université et est à la disposition des étudiants. *Rennes I campus* est également mis en ligne sur le site de l'université. Un complément annuel à cette publication est l'*Agenda de l'université*, offert à tous les étudiants et disponible pour les enseignants, avec des pages d'informations spécifiques aux diverses composantes. Autre élément à mettre au crédit à la fois du service de communication et du service du personnel, les deux remarquables livrets d'accueil des nouveaux personnel déjà cités.

À destination de l'extérieur, un CD-Rom et diverses plaquettes en anglais présentent globalement l'université. En revanche, l'université n'édite pas de revue régulière pour ses partenaires institutionnels ou individuels.

Les média font partie des interlocuteurs réguliers du service de presse et communication, avec un point presse hebdomadaire avec *Ouest-France*, et des conférences de presse et dossiers de presse lors d'événements particuliers.

Enfin, au titre de l'animation du site, l'université organise quatre fois par an, en collaboration avec la Chambre de commerce, des conférences publiques de haute tenue intitulées "Les rendez-vous du futur". Elle participe également au financement de *Radio campus*.

En conclusion, le service Presse et communication fait preuve d'une activité soutenue, se situant dans la bonne moyenne universitaire. Le souci de tenir informés les personnels et les étudiants, et de participer à la cohésion de ce grand ensemble universitaire semble clairement premier. L'extérieur paraît être avant tout le voisinage régional, informé plus factuellement que par une information de fond. En bref, il y a manifestement une priorité donnée à l'information en direction des personnels et des étudiants sur l'information à destination de l'extérieur.

## 6 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Il n'existe pas de service interuniversitaire de documentation. L'Université Rennes I a un service commun de documentation organisé en trois sections disciplinaires : les sciences et philosophie, la santé, le droit et la gestion. Il existe également des sites de bibliothèques intégrées à l'ENSSAT, l'IUT de Lannion, le département de troisième cycle de l'UFR de Droit, et des sous-sections à l'hôpital sud et en odontologie.

Il y a une gestion centralisée des abonnements, et une mutualisation des moyens et des ressources. Une commission scientifique interdisciplinaire permet de gérer l'évolution de ces abonnements dont certains sont mis à disposition sur le réseau Internet en utilisant le consortium COUPERIN. Chaque centre de ressources gère les ouvrages et la conservation de fonds historiques, notamment dans les secteurs de la médecine et des mathématiques. Il existe un catalogue informatisé en réseau avec d'autres bibliothèques (IRMAR, géosciences). Certains services, tel le CCAFE, disposent de leur propre bibliothèque. Un atelier de numérisation est en projet pour exploiter les fonds d'archives. Enfin, le réseau Britalis devrait permettre d'interroger toutes les bibliothèques de Bretagne.

Il existe un problème de remplacement de postes vacants qui génère une insuffisance d'effectif. Malgré cela, le service commun de documentation a des horaires d'ouverture tout à fait satisfaisants : de 9 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h 30 le samedi, ce qui constitue une ouverture totale de 58 h 30 sur 265 jours dans l'année.

L'effort mené pour l'informatisation des bibliothèques est important. Cependant, les étudiants souhaiteraient que les postes permettant l'accès au réseau Internet soient plus nombreux.

Un travail de numérisation des ouvrages anciens et des travaux de l'université a été entrepris.

L'organigramme est relativement complexe, puisqu'il associe des bibliothèques de site à des bibliothèques intégrées et des bibliothèques associées, qui sont toutes contrôlées et validées par des commissions scientifiques consultatives pour chaque discipline. La constitution d'un véritable catalogue commun à l'ensemble des sites de documentation reste un objectif à atteindre. Il faut signaler que le directeur du service commun de documentation participe comme membre de droit avec voix consultative aux trois conseils de l'université et également à la conférence des doyens et directeurs de composante. Par contre, la participation à une politique de site en concertation avec les présidents de site n'est pas formalisée.

## II - LA GESTION

### 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

La préoccupation de la transparence dans la gestion, de la part du président et de la secrétaire générale, se traduit par une vie institutionnelle remarquablement dense, non seulement avec les réunions de conseils et commissions diverses prévues par les statuts de l'université, mais aussi avec une réunion hebdomadaire du bureau.

Le président actuel est très attaché au gouvernement de l'université sur la base de projets. Cette approche est sans doute à la fois stimulante, mais aussi très exigeante pour les équipes administratives et techniques de l'établissement.

L'intérêt des dirigeants politiques de l'université pour la gestion se manifeste à travers le positionnement de Rennes I comme université pilote sur diverses opérations : expérimentation d'un service d'activités industrielles et commerciales (Rennes I a été la première université à inscrire le SAIC dans ses statuts) ; réalisation d'une comptabilité analytique de la gestion du patrimoine immobilier ; expérimentation de la signature électronique. Auparavant, Rennes I avait été site pilote pour la mise en place du progiciel Apogée. L'établissement participe aujourd'hui à l'étude de la fonction de pilotage de l'établissement avec l'AMUE.

Cette impulsion n'a pu être donnée que parce que l'université a eu en même temps une politique de l'encadrement : elle a su attirer – et surtout garder, comme responsables de service et de section, des cadres de qualité motivés par la recherche de l'excellence.

L'organisation de l'université n'est pas figée. S'agissant des services administratifs et techniques, on observe des reconfigurations intéressantes réalisées :

- regroupement du centre de ressources informatiques et du service informatique de gestion en un service unique ; création d'une cellule "Statistiques, tableaux de bord" ; création d'un service d'activités industrielles et commerciales et redécoupage des fonctions relevant du service de la recherche (transfert de la valorisation au sein du SAIC) ;

en cours :

- création d'un centre d'ingénierie des ressources multimédia (Rennes I étant partenaire de sept campus numériques) ; association avec les universités de l'ouest dans le cadre d'un SAIC "Edition" (dont le siège serait à Rennes II) ;

projetée

- création d'une direction, placée auprès du secrétariat général et chargée de coordonner les dossiers de construction, de travaux et d'équipement de l'Université Rennes I, en relation avec les responsables techniques de l'immobilier à l'université (cette création n'a pu aboutir, faute d'obtenir l'affectation d'un cadre compétent, du fait de l'opposition de la DPATE à une mutation).

L'Université Rennes I présente donc l'image d'un établissement où la gestion est maîtrisée, fait l'objet d'une attention soutenue de la part du président et de l'équipe dirigeante, et bénéficie d'un encadrement de qualité.

## 2 - MISE EN ŒUVRE

### La gestion financière et comptable

**Les caractéristiques financières de l'Université Rennes I**, dont le budget exécuté de l'année 2001 a été de 433,41 millions de F (66,07 millions d'€), le budget 2002 (en cours d'exécution) de 56,475 millions d'€, et dont le budget prévisionnel 2003 évalue les recettes, hors IUT, à 24,93 millions d'€, sont celles d'une grande université à dominante médicale.

Quelques observations peuvent être faites sur les comptes de l'université, en fonction d'une observation pluriannuelle :

Comparaison des budgets primitifs, de l'exécution et des résultats annuels (en MF et M€)

	1996		1997		1998		1999		2000		2001	
	en MF	en M€										
<b>Budget primitif</b>												
- recettes	223,5	34,07	335,43	51,14	330,96	50,45	332,44	50,68	312,74	47,68	358,81	54,70
- dépenses	225,3	34,35	335,83	51,20	330,96	50,45	332,44	50,68	312,74	47,68	358,81	54,70
<b>Exécution</b>												
- recettes	363,95	55,48	347,04	52,91	370,6	56,50	377,75	57,59	358,33	54,63	433,41	66,07
- dépenses	341,85	52,11	333,98	50,91	375,8	57,29	378,25	57,66	346,83	52,87	411,65	62,76
<b>Résultat annuel</b>	23,9	3,64	13,06	1,99	-5,2	-0,79	-0,5	-0,08	11,5	1,75	22,76	3,47
<b>Progression du volume des recettes en %</b>			-5,16%		6,78%		1,93%		-5,14%		6,07%	
<b>Progression du volume des dépenses en %</b>			-2,30%		12,52%		0,65%		-8,30%		18,69%	

Le recul relatif des masses financières en 2000 s'explique en partie par la signature tardive du contrat d'établissement pour 2000-2003, ce qui n'a pas permis d'inscrire dans le budget une grande partie des ressources contractuelles. Outre cette conclusion du contrat en fin d'année, cet exercice très contraint a été marqué par la suppression de la période complémentaire, et surtout par la préparation du passage à l'euro, qui a conduit à arrêter les comptes très tôt (en partie à l'instigation de la Trésorerie générale), renvoyant à l'exercice suivant la prise en compte d'une part non négligeable des dépenses (de l'ordre de 6 MF, soit 914 694 €).

On observe certaines années un écart important entre les prévisions de recettes, et surtout de dépenses, telles qu'elles sont traduites par le budget initial, et la réalité de l'exécution du budget, l'université péchant parfois par prudence dans ses prévisions budgétaires. Cela étant, des ajustements s'effectuent par DBM en cours d'année, si bien que les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de l'évolution de la situation budgétaire.

Pour ce qui concerne l'exercice 2001, il est nécessaire, pour expliquer la progression importante des masses budgétaires, de tenir compte à la fois des opérations non comptabilisées en 2000, de la budgétisation des dotations contractuelles et du passage de la comptabilité à la pleine application de l'instruction M.9-3. Outre les modifications importantes de présentation du compte financier qu'a induit ce passage, il s'est traduit par la mise en place des dotations aux amortissements, qui ont pesé dans le budget exécuté (sans incidence sur le fonds de roulement, ces dotations et leur contrepartie étant comptabilisées en charges et produits exceptionnels). En 2001 l'université a engrangé des réserves, qu'elle a reperdues en 2002, car l'État s'est révélé être un moins bon financeur, cette année-là (gros retards dans les versements de subventions), tandis que l'exécution du contrat de plan État-Région a été sujette à de fortes variations, l'université étant amenée à préfinancer des opérations pour le compte de la Région Bretagne, par anticipation de recettes, prévues mais non notifiées à l'établissement.

#### Évolution des principales recettes (en KF et en K€)

	1997		1998		1999		2000		2001	
	en KF	en K€								
<b>État</b>	<b>165 104</b>	<b>25 170</b>	<b>156 520</b>	<b>23 861</b>	<b>158 459</b>	<b>24 157</b>	<b>165 386</b>	<b>25 213</b>	<b>164 558</b>	<b>25 087</b>
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>18 146</b>	<b>2 766</b>	<b>16 571</b>	<b>2 526</b>	<b>28 743</b>	<b>4 382</b>	<b>14 247</b>	<b>2 172</b>	<b>20 665</b>	<b>3 150</b>
<b>Ressources propres</b>	<b>111 648</b>	<b>17 021</b>	<b>128 838</b>	<b>19 641</b>	<b>122 939</b>	<b>18 742</b>	<b>128 273</b>	<b>19 555</b>	<b>134 135</b>	<b>20 449</b>
Droits universitaires	23 215	3 539	23 096	3 521	22 717	3 463	23 211	3 538	22 820	3 479
Formation continue	17 003	2 592	13 887	2 117	19 271	2 938	17 701	2 699	16 745	2 553
Taxe d'apprentissage	6 464	985	7 536	1 149	7 952	1 212	10 022	1 528	10 584	1 614
Activités contractuelles	30 736	4 686	42 833	6 530	32 837	5 006	34 583	5 272	40 416	6 161
Prestations de services	20 084	3 062	21 502	3 278	20 441	3 116	23 646	3 605	20 788	3 169
Autres produits d'activités annexes	4 190	639	4 785	729	4 997	762	3 934	600	5 280	805
Autres subventions diverses	6 706	1 022	10 346	1 577	9 450	1 441	10 100	1 540	5 669	864
Produits financiers	3 075	469	4 763	726	5 226	797	4 337	661	11 325	1 726
Produits exceptionnels	175	27	90	14	48	7	739	113	508	77
<b>Recettes globales*</b>	<b>294 900</b>	<b>44 957</b>	<b>301 928</b>	<b>46 029</b>	<b>310 142</b>	<b>47 281</b>	<b>307 906</b>	<b>46 940</b>	<b>319 358</b>	<b>48 686</b>

(\*hors prestations internes, amortissement budgétaire, provisions)

#### Répartition des recettes entre État, collectivités territoriales et ressources propres (en %)

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>État</b>	55,99%	51,84%	51,09%	53,71%	51,53%
<b>Collectivités territoriales</b>	6,15%	5,49%	9,27%	4,63%	6,47%
<b>Ressources propres</b>	37,86%	42,67%	39,64%	41,66%	42%

**Effort d'investissement de l'université (en MF)**

	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
<b>Volume des investissements</b>	<b>88,94 (13,56 M€)</b>	<b>88,57 (13,50 M€)</b>	<b>104,3 (15,90 M€)</b>	<b>79,26 (12,08 M€)</b>	<b>82,64 (12,60 M€)</b>
dont gestion/organisation	<b>24,73 (3,77 M€)</b>	<b>38,99 (5,94 M€)</b>	<b>20,71 (3,16 M€)</b>	<b>33,22 (5,06 M€)</b>	
dont enseignement	<b>27,7 (4,22 M€)</b>	<b>28,05 (4,28 M€)</b>	<b>22,42 (3,42 M€)</b>	<b>22,16 (3,38 M€)</b>	
dont recherche	<b>34,84 (5,31 M€)</b>	<b>34,47 (5,25 M€)</b>	<b>34,53 (5,26 M€)</b>	<b>27,26 (4,15 M€)</b>	
<b>Financement des investissements par :</b>					
État	<b>47,11 (7,18 M€)</b> -53,20%	<b>49,3 (7,51 M€)</b> -47,20%	<b>45,93 (7 M€)</b> -57,95%	<b>43,68 (6,66 M€)</b> -52,85%	
Collectivités territoriales	<b>13,3 (2,03 M€)</b> -15,00%	<b>23,15 (3,53 M€)</b> -22,20%	<b>9,66 (1,47 M€)</b> -12,19%	<b>15,88 (2,42 M€)</b> -19,21%	
Autres organismes	<b>9,47 (1,44 M€)</b> -10,70%	<b>8,11 (1,24 M€)</b> -7,80%	<b>6,21 (0,95 M€)</b> -7,83%	<b>0,53 (0,06 M€)</b> -0,64%	
Autofinancement de l'université	<b>18,69 (2,85 M€)</b> -21,10%	<b>23,74 (3,62 M€)</b> -22,80%	<b>17,46 (2,66 M€)</b> -22,02%	<b>22,55 (3,44 M€)</b> -22,28%	
<b>Part de l'investissement dans le budget (en % des dépenses) :</b>	26,63%	23,57%	27,57%	22,85%	23,03%
Évolution (n-1/n) de l'effort		-0,41%	17,76%	-24,00%	4,26%

Source : Université Rennes I

Une caractéristique de l'université est constituée par son effort important d'investissement, y compris par autofinancement, sur ses ressources générales. Cette observation est à rapprocher de la détermination comptable de la capacité d'autofinancement de l'université (solde de la différence entre l'excédent brut d'exploitation et le résultat net comptable), qui est à un niveau élevé, et croissant, de 1998 à 2001. Les aléas de la mise en œuvre des opérations d'U2000 et du CPER, ainsi que le retard dans la mise en œuvre du contrat d'établissement expliquent le creux de l'année 2000 dans l'effort d'investissement de l'université. Il convient par ailleurs de noter que, jusqu'en 2000, les ressources tirées des contrats (gérés en ressources affectées) qui avaient servi à acheter des équipements étaient comptabilisées en subventions d'investissement. En 2001, en application de l'instruction M.9-3, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat, ce qui conduit automatiquement à une augmentation de l'autofinancement de l'université (et à une diminution de la part de financement par les autres organismes) ; l'impact de cette modification de présentation est de l'ordre de 4 MF (0,61 M€).

Une observation peut utilement être effectuée sur l'évolution des dépenses, par grande fonction : si les dépenses liées à l'organisation et la gestion sont plutôt en diminution par rapport aux niveaux atteints en 1998 et 1999 (40% des dépenses globales ; 35% maintenant), les dépenses liées à l'enseignement et à la recherche augmentent régulièrement, en volume et en proportion, tandis que les dépenses de documentation restent stables.

**L'organisation de la gestion financière et comptable de l'université.** À Rennes I, la procédure budgétaire est engagée très en amont de la fin de l'exercice : le projet de budget primitif pour 2003 était en état d'être présenté en Commission des finances puis en Conseil d'administration dans la deuxième quinzaine d'octobre 2002, tous les cadrages prévisionnels ayant été effectués. Chaque directeur de composante avait été rencontré courant septembre – octobre, pour le cadrage de son budget. La répartition entre les composantes découle d'un modèle local dérivé de SANREMO, avec un coût étudiant pour chaque classe de formation à partir duquel est établie la dotation théorique de chaque composante. La somme de ces dotations théoriques est de 25 318 319,72 F (3,86 millions d'€), à comparer avec une dotation globale de fonctionnement de l'université de l'ordre de 44 millions de F (6,70 millions d'€). Au budget initial est attribuée aux composantes une dotation de fonctionnement "SR 2003" de 1 290 812 F (196 770 €). Le système de répartition comporte des plafonds et des planchers, pour lisser les variations fortes dans les effectifs étudiants de référence, d'une année sur l'autre (fourchette de -5% à + 2%). Toute la fonction immobilière est gérée au niveau central, de même que les crédits destinés à la communication, aux relations internationales, à l'hygiène et à la sécurité, à une grande partie de la logistique administrative ; les crédits de téléphone sont répartis par site, et non par composante. Les crédits de recherche sont gérés dans le cadre d'une unité budgétaire spécifique (service général de la recherche). En recherche, les crédits du contrat quadriennal sont affectés directement aux centres de responsabilité concernés, sans passer par le budget des UFR.

L'ensemble des droits d'inscription correspondant aux diplômes nationaux est conservé au niveau central ; en revanche, les droits spécifiques correspondant aux diplômes d'université sont reversés aux composantes concernées.

La question des ressources propres est une préoccupation importante du président de la Commission des finances et de l'agent comptable, tout autant que du président de l'université, lequel invite fréquemment ses collègues à développer les diplômes d'université, à rechercher la taxe d'apprentissage, et à augmenter les ressources tirées des contrats et des prestations de service. Sur ce dernier point, on constate une concurrence du CNRS pour capter la gestion des contrats (ainsi que les dépôts de brevet), favorisée par une situation réglementaire plus favorable que celle qui est imposée à l'université : les responsables d'équipe désignés comme "personnes responsables des marchés" par le CNRS, jusqu'à 90 000 € hors taxes, ils sont soumis à une fiscalité différente (droit à déduction de la TVA acquittée sur les investissements) et ne sont pas astreints au calcul du coût complet sur les contrats. On ne prend pas en compte les salaires des techniciens et des chercheurs, les coûts immobiliers et de logistique, etc. Cette circonstance rend particulièrement difficile le démarrage du SAIC de l'université, handicapé par des règles très lourdes.

***Une comptabilité des immobilisations*** a été mise en place. Elle se traduit par la détermination d'un amortissement des biens immobilisés et par des provisions budgétaires. En revanche, il n'a pas été établi d'inventaire physique des biens : celui-ci serait beaucoup trop compliqué, selon l'agent comptable, dans la mesure où les investissements ont souvent fait l'objet de financements croisés, et par conséquent sont des propriétés mixtes. Seuls les grands équipements ont donc été inventoriés. Les taux d'amortissement ont été votés par le Conseil d'administration de l'université ; une durée standard de dix ans a été retenue pour l'amortissement des équipements scientifiques. Quant aux biens immobiliers, l'université a demandé au service des domaines de déterminer leur valeur. Ceux-ci ont rendu leur rapport en 2001 mais, les arrêtés de remise en dotation n'ayant pas été pris, l'intégration de cette valeur au bilan n'a pu être effectuée. Il convient de souligner que l'amortissement des immobilisations pratiqué à Rennes I est un amortissement réel, effectué après l'arrêt du compte de résultat et l'inscription, dans le bilan, des écritures de rattrapage relatives aux investissements réalisés au cours des années précédentes.

L'agent comptable, outre les différents documents budgétaires imposés par la réglementation, établit un document d'analyse rétrospective de la situation financière de l'université retracant les résultats d'exploitation et les équilibres financiers : modalités de couverture des dépenses, résultats d'exploitation, calcul du fonds de roulement net global, etc. Accessoirement, ce document met en valeur, par exemple, la forte diminution des délais de crédits fournisseurs (du fait du règlement plus rapide des créances) et l'augmentation de l'âge moyen du patrimoine (en raison de la modestie du taux de renouvellement).

***La gestion des marchés publics et le pilotage de la politique d'achat*** relèvent du secrétariat général qui s'efforce de dresser en début d'année une prévision des achats susceptibles de donner lieu à des marchés publics, prévision qui s'avère très difficile à réaliser. 60 à 80 publications sont réalisées chaque année, pour des marchés au-dessus du seuil annuel de 90 000 €. En dessous de ce seuil, pour les marchés sans formalités préalables, une mise en concurrence est cependant réalisée, sur la base d'au moins trois devis. Les très gros marchés concernent les télécoms (un premier marché a été passé sur seize mois pour l'assistance au fonctionnement de la nouvelle installation téléphonique), l'informatique, les produits chimiques, le petit matériel de laboratoire, la documentation (ouvrages et périodiques), les voyages. Les plus gros marchés sont soumis pour avis à la CSM, avant notification, afin d'éviter des difficultés ultérieures. Enfin, le service assure le suivi de l'exécution des marchés : contrôle de la livraison ou de la réalisation des prestations de service, en n'excluant pas la résiliation du marché en cas de défaut d'exécution. Le positionnement de ce service témoigne de l'importance qui est conférée à la politique d'achat public et à la maîtrise des procédures centralisées dans ce domaine.

L'université dispose de données de gestion assez complètes et fiables, issues notamment de ses bases Apogée, Harpège et Nabuco, et de son tableau de bord sur le patrimoine. Ces éléments sont appelés à faire l'objet d'une intégration dans le cadre d'un "entrepôt de données". Les moyens financiers, en particulier, sont clairement présentés dans l'"analyse rétrospective", comme les moyens humains dans le bilan social.

On peut regretter toutefois que l'université ne dispose pas d'une présentation synthétique et totalement consolidée de son compte financier (voire de son budget initial) incluant les salaires versés par l'État, les bourses et allocations d'études, et les investissements au titre du CPER ne transitant pas par le budget de l'université. Une telle présentation n'a certes aucune fonction à caractère comptable, mais elle a une réelle valeur pédagogique, car elle est la seule qui permette aux personnes extérieures à l'université (les hommes politiques locaux notamment), mais aussi aux membres de la communauté universitaire, d'appréhender la surface financière d'une université, comparée, par exemple, aux entreprises et aux collectivités territoriales de la région.

### **La gestion du patrimoine immobilier**

L'université comporte 338 527 m<sup>2</sup> bâties (en SHON), et 1 310 313 m<sup>2</sup> non bâties (soit près de 15 m<sup>2</sup> par étudiant – sachant qu'une grande partie des surfaces est affectée à la recherche), sur vingt sites de tailles très diverses :

Nom - Implantation	Surfaces bâties en m <sup>2</sup> SHON)	Surfaces non bâties
Campus de Beaulieu : Sciences + Philosophie	141 939	524 845
Campus de Villejean : Médecine + Pharmacie	45 376	97 741
2, rue du Thabor : Présidence de l'université	2 586	1 280
9, rue Jean Macé : Droit	15 510	1 734
Place Hoche : Sciences économiques	20 281	9 685
11, rue Jean Macé : Institut de Gestion	6 301	4 280
Bd de la Duchesse Anne : IPAG	2 010	731
Place Pasteur : Odontologie	5 635	145
Rue Kléber : SUIO, SSE, Formation continue	2 939	0
Place Saint-Mélaine : Service des personnels (annexe)	710	0
44, boulevard de Sévigné : Serv. des aff. internationales	533	609
Rue du Doyen Denis Leroy : SIUAPS	4 096	0
Station biologique de Paimpont	4 840	167 910
Ile de Bailleron : Station de biologie marine	1 141	63 696
Musée préhistorique de Penmarc'h	550	5 313
Allée couverte de Commana	0	50
Monterfil : Station du signal radar	1 031	303 869
IUT de Lannion + IUT de Saint-Brieuc	31 020	49 703
IUT de Rennes + IUT de Saint-Malo	44 562	75 872
ENSSAT de Lannion	9 467	2 850
<b>Total général</b>	<b>340 527*</b>	<b>1 310 313</b>

\* dont :

- Bibliothèques universitaires : 16 400 m<sup>2</sup> batis,
- Service inter-universitaire des activités physiques et sportives : 12 068 m<sup>2</sup> batis sur 3 sites.

La gestion du patrimoine immobilier relève, à l'Université de Rennes I, de trois services : le service technique immobilier, le service hygiène et sécurité, le service général (ces deux derniers pour une partie seulement de leur activité).

**Le service technique immobilier**, implanté sur le campus de Beaulieu, comprend soixante-deux personnes, sous l'autorité d'un ingénieur, directeur du service, qui assure le suivi des grosses opérations, la maintenance fonctionnelle, l'encadrement des personnels, ainsi que le suivi de la gestion financière du service. Il est assisté d'un directeur adjoint, qui gère essentiellement les opérations du CPER et les opérations de grosse maintenance.

L'absence de personnels techniques permanents sur les sites du centre-ville (présidence et composantes "tertiaires") pose bien sûr problème. Elle oblige à avoir une équipe mobile, intervenant à la demande des responsables de chacun des sites concernés. Une partie des travaux de l'université se fait par personnel propre (entretien, maintenance "curative"), une autre partie se fait par prestataire, à savoir les travaux neufs et ceux dont la complexité ou l'urgence requiert le recours à des prestations externes .

La compétence de maîtrise d'ouvrage du service technique immobilier concerne non seulement les opérations de grosse maintenance et de mise en sécurité des locaux, mais aussi certaines opérations du CPER (l'université assurant deux maîtrises d'ouvrage).

En matière de travaux de maintenance, les décisions se prennent à partir des délibérations d'une commission constituée du président de l'université, des vice-présidents responsables de site, de la secrétaire générale, d'un chargé de mission à l'immobilier, et du responsable du STI. Cette commission a arrêté un schéma directeur de maintenance et un schéma pluriannuel de mise en sécurité des locaux, chiffrés à environ 20 MF (3,05 M€) par an (13 MF pour la maintenance et l'adaptation, 7 pour la sécurité). Les opérations ne sont pas intégralement réalisées selon ce rythme, puisque le budget de gestion, pour l'exercice 2001, révèle que pour 13 MF (1,98 M€) de recettes du contrat quadriennal au titre de la grosse maintenance, les travaux réalisés représentent 3,05 MF (0,46 M€).

Le STI utilise un logiciel de gestion de maintenance de locaux, utilisé dans l'industrie et adapté à un établissement ayant 338 000 m<sup>2</sup> bâties, un logiciel de dessin (80% du patrimoine immobilier de l'université est cartographié). Par ailleurs, une comptabilité fine du coût de fonctionnement de chaque bâtiment est assurée, en relation avec l'agence comptable, ce qui constitue un modèle de comptabilité analytique de la gestion immobilière, mise en place sous l'impulsion du président.

Ce dernier se déclare très préoccupé par l'évolution des coûts de fonctionnement de ce patrimoine immobilier considérable, comportant un nombre important de bâtiments très "techniques", utilisés pour l'enseignement et la recherche, alors que certaines prestations – les fluides notamment, mais aussi le nettoyage et le gardiennage – voient leur coût annuel augmenter sensiblement plus vite que le budget de l'université. Il est vrai qu'avec 15,55 m<sup>2</sup> par étudiant (même si on sait que cette référence doit être relativisée, car la recherche est grande consommatrice de locaux), l'Université Rennes I a un parc immobilier relativement spacieux par rapport à la moyenne universitaire en France. Les dépenses en matière de logistique immobilière – entretien courant se sont élevées à 6,19 millions de F (0,94 millions d'€) en 2001, et le budget prévisionnel de 2002 prévoit 0,3 MF (0,05 M€) en plus, sans que l'on soit certain que les dépenses pourront tenir dans cette enveloppe.

La gestion immobilière paraît bien maîtrisée, et en phase avec la politique de l'équipe présidentielle ; l'encadrement moyen du service est compétent et efficace.

**Le service hygiène et sécurité**, qui existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, est dirigé par un ingénieur désormais assisté de deux techniciens, d'un AGT, d'un contractuel et d'un emploi-jeune. Son responsable a donné l'impulsion non seulement à un travail de contrôle de la sécurité dans les composantes et services, et de conseil du président de l'université, mais aussi de services à la communauté universitaire (élimination des déchets dangereux, livraison des produits neufs), ce qui lui permet un meilleur contact avec les laboratoires et les services ; d'implication dans la formation des personnels (correspondants sécurité, membres du CHS, personnels chargés de la gestion des produits dangereux et des déchets, et d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle en chimie ou dans les filières de santé, personnels désireux de se former au secourisme). Rennes I s'est dotée d'un poste de conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses.

Dans le domaine de l'immobilier, le service hygiène et sécurité est bien sûr fortement engagé dans la mise en sécurité des locaux accueillant du public, en relation avec le STI.

L'impact du service hygiène et sécurité découle non seulement de son activité et de la stratégie de présence sur le terrain de son responsable, ainsi que de la mise en place des ACMO et du CHS de l'université, mais aussi de l'évolution de l'esprit public ( crainte des catastrophes du type usine AZF), et de la "judiciarisation" de la société (possibilité de recours contre les maladies professionnelles, par exemple), même si la prise en compte des risques et des règles de sécurité est encore variable selon les secteurs.

**Le service général** comprend vingt-huit personnes. Il a la responsabilité de la logistique et des transports (courrier, etc.), du nettoyage des locaux (effectué en grande partie par des prestataires, mais qu'il faut contrôler), du standard de l'université, de l'installation des congrès et colloques, des déménagements ou transferts de matériels.

Dans le domaine immobilier, le service a gardé le nettoyage, par ses propres agents, de la présidence, des directions de composante et des bureaux administratifs, et des laboratoires de recherche, tandis qu'a été externalisé le nettoyage des parties communes, des salles d'enseignement et des bibliothèques, soit 72 194 m<sup>2</sup> confiés en plusieurs lots à des prestataires, pour les seuls sites de Beaulieu et Villejean.

Une question difficile pour ce service est liée au grade des personnels, et aux difficultés de promotion interne. Une enquête a été menée sur les AST-RF en relation avec le Service du personnel et les organisations syndicales. Certains se sont vus confier d'autres responsabilités, à côté du ménage qui reste la fonction prioritaire, et quelques promotions ont pu être obtenues cette année.

S'agissant de la gestion du patrimoine immobilier de l'université, il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt que revêtirait un transfert de propriété à l'université des biens bâtis et non bâtis dont elle est affectataire (une fois l'ensemble des locaux mis à niveau en termes de sécurité), dans le cadre d'un budget global. D'une part, cela favoriserait les redéploiements par vente et acquisition de locaux et, d'autre part, permettrait de tirer des revenus commerciaux de ce patrimoine.

### Les ressources informatiques

Le centre de ressources informatiques de l'université est organisé en pôles, équivalents de sections :

- administratif, pour l'accueil, la gestion des finances, le suivi des plannings, la gestion des formations aux personnels, la distribution des logiciels aux CRI de l'Ouest (fonction assurée par Rennes I) ;
- systèmes d'information : services aux étudiants et aux personnels ;
- système et infrastructures ;
- cellules de proximité, en co-tutelle avec les vice-présidents responsables de campus (à travers une commission de campus) ;
- télécommunications.

Le CRI comprend plus d'une cinquantaine de personnes, dont six mises à disposition par le CNRS. Outre la cellule administrative, vingt-sept personnes sont affectées aux fonctions centrales, sur le site de Beaulieu, et vingt-deux sont affectées aux cellules de campus.

Sont hébergés, à proximité du CRI, le comité des réseaux universitaires (coordination de la fonction réseau dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur), et le centre d'ingénierie des ressources multimédia de l'Université Rennes I. L'ensemble constitue le pôle "systèmes d'information" de l'université. Ne restent en dehors de l'intégration dans ce pôle que quelques services informatiques spécialisés, à l'IFSI et dans l'UFR de Mathématiques. Si l'ENSSAT de Lannion a son propre service informatique, en revanche l'IUT de Rennes et l'École de chimie de Rennes relèvent de la structure CRI.

Depuis novembre 2001, la téléphonie a été basculée sur protocole Internet avec une seule architecture de câblage, un seul réseau informatique assurant les liaisons téléphoniques par fibre optique. Le réseau est partagé avec l'INSA et l'École de chimie de Rennes. Il est prévu une extension sur le site de Lannion, avec transport par le réseau Megalis mis en place par la Région Bretagne.

L'informatique de gestion, ainsi que l'activité Web, relèvent du pôle "systèmes d'information". L'objectif est que toutes les données soient saisies une seule fois, mais de manière parfaitement fiable, et qu'elles soient récupérables d'une application à l'autre. D'où l'importance de la gestion des mises à jour et de la clarté des consignes pour la saisie, notamment pour les bases d'Apogée pour lesquelles cette saisie est très décentralisée (Rennes I a été université pilote pour la mise en place d'Apogée, en 1995, et participe activement à l'évolution de l'application). Cette préoccupation a naturellement amené le CRI à participer au chantier de l'entrepôt de données, impulsé par le président et la secrétaire générale, dans le but d'unifier les systèmes d'informations statistiques de l'université.

La gestion des réseaux et leur sécurisation est une préoccupation du centre informatique. Le CRI de Rennes est pilote en matière d'expérimentation de la signature électronique dans un établissement d'enseignement supérieur.

Au titre du CPER, 0,46 à 0,61 millions d'€ par an ont été dépensés, ces trois dernières années, pour l'infrastructure des réseaux.

Le CRI de Rennes I est à la hauteur de sa réputation d'excellence, en particulier dans la gestion de réseaux et la sécurité informatique, sans que le domaine des applications de gestion soit délaissé. L'un des enjeux identifiés pour les prochaines années est celui de la liaison à haut débit pour tous les sites de l'université sur lesquels travaillent des enseignants et des chercheurs à titre permanent.

**Le service regraphie** de l'université, implanté sur le site de Beaulieu, a fait l'objet récemment d'une importante rénovation de ses locaux et de ses équipements. Ce service comporte 11 personnes, et assure des travaux d'imprimerie et de regraphie pour l'ensemble des composantes de l'université, sur la base de bons de commande, avec livraison quotidienne par navette. Le personnel a dû se former progressivement à de nouveaux matériels gérés par ordinateur. Le métier de compositeur-typographe ayant disparu, il a fallu reconvertis les techniciens relevant de cette spécialité. Le principal goulot d'étanglement constaté est lié à l'existence d'un seul poste de PAO, alors que le volume des publications à traiter tend à augmenter.

Le service regraphie équilibre son budget, entre ses recettes d'activité et ses achats de fournitures et locations de matériels. Il effectue des prestations pour quelques établissements voisins (École de chimie, INSA de Rennes), mais n'a pas besoin de recourir aux prestations externes à caractère commercial.

### **L'accompagnement de la gestion des ressources humaines**

Le dialogue social paraît bien ancré dans la culture de l'université, et donne lieu à des rencontres assez fréquentes entre les responsables des organisations syndicales et les responsables de l'établissement. Les élus IATOS sont plutôt satisfaits du fonctionnement de la commission paritaire d'établissement, de l'information administrative et du dialogue qui a permis un accord sur l'ARTT. Ils apprécient l'action du service des personnels dans le domaine GRH, en particulier le passage à la gestion intégrée et le plan de formation, ainsi que la mise au point annuelle d'un bilan social très détaillé. Ils déplorent que le rectorat de Rennes ait exclu les personnels de l'université du plan académique de formation (et donc des préparations aux concours de l'ASU), et ils partagent l'inquiétude des responsables de l'université sur la faible mobilité des personnels techniques et administratifs, que ce soit d'une fonction ou d'un service à l'autre. Ils sont également inquiets au sujet des emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes), qui sont soit en forte diminution, soit, pour les derniers, appelés à disparaître. Les effets du Plan Sapin de résorption de la précarité suscitent également des inquiétudes. Par ailleurs, des groupes de travail ont été mis en place ponctuellement, à l'initiative de la CPE : ainsi un groupe de travail a été constitué sur le travail et la carrière des agents de service, dans l'optique d'une meilleure reconnaissance de leur rôle dans l'université.

**L'action sociale** est essentiellement confiée par l'université au service commun "ASUR" (Action sociale de l'université de Rennes), créé à l'initiative de la présidence et de l'ancienne commission du personnel, et dont le conseil de service comprend huit membres de droit (dont le président de l'université, la secrétaire générale, l'agent comptable, des directeurs de composante), et huit membres élus par le personnel (quatre enseignants et quatre IATOS) ; le directeur du service est un syndicaliste enseignant. Les principales actions menées par l'ASUR sont :

- l'aide à la restauration des personnels ;
- l'organisation d'un arbre de Noël pour les enfants de tout le personnel (IATOS, mais aussi enseignants) ;
- l'aide sociale, soit en liaison avec l'aide sociale rectoriale, soit gérée directement pour les personnels contractuels de l'université ;
- l'action en faveur de l'enfance.

Pour l'université, le coût de l'action sociale a été de 119 687 € en 2001, dont 50 118 € pour la restauration ( sachant que la gestion de cette fonction représente pour l'ASUR un budget de 0,26 million d'€ par an, incluant la part de paiement des personnels). L'État n'apporte pas de contribution spécifique à ce budget d'action sociale, les crédits figurant au contrat d'établissement étant indivis entre la formation des personnels et la politique sociale de l'université, et les dotations académiques restant gérées par le rectorat.

L'ASUR s'efforce par ailleurs de fédérer les activités associatives dans l'université (associations sportives, culturelles, de loisirs des personnels), et apporte un appui à la billetterie pour les spectacles et à l'organisation, par le CAS de Beaulieu, de voyages de découverte culturelle pour les personnels de l'université.

**La médecine de prévention** constitue enfin une dimension de la politique du personnel. Elle est d'autant plus importante que l'Université Rennes I comporte une majorité d'unités et de laboratoires scientifiques et de santé. Le service de médecine préventive des personnels comprend, outre sa responsable administrative, trois médecins vacataires. Coopérant avec l'ingénieur hygiène et sécurité et avec le CHS, il assure, d'une part, des visites médicales auprès des personnels, d'autre part, des études ponctuelles des postes de travail dans des laboratoires, sous l'angle de la sécurité sanitaire. Une convention lie le service aux organismes de recherche, qui paient les visites annuelles de leurs personnels à travers cette convention : ces personnels font ainsi l'objet d'une attention prioritaire de la part des médecins de prévention. L'université souhaiterait que l'action du service soit rééquilibrée et plus orientée vers ses personnels.

### III - LE PILOTAGE DE LA RECHERCHE

La recherche, la valorisation et les transferts reposent sur deux services, le Service administratif de la recherche (SAR) et le SAIC qui vient d'être créé, le Conseil scientifique, la Commission de prospective de la recherche qui en est issue et la Commission de valorisation.

#### 1 - LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique est l'instance décisionnelle pour l'attribution des crédits. Il gère notamment l'appel d'offre du BQR pour une enveloppe globale de 3,2 millions de F (487 837 €). Les procédures d'affectation du BQR comportent un examen des projets par des membres du Conseil réunis dans une commission assez restreinte (dix personnes) qui examine tous les projets, chacun d'eux étant présenté par deux rapporteurs, dont un hors de la discipline, et fait des propositions au Conseil scientifique.

La politique d'affectation du BQR place en priorité l'accueil de jeunes équipes avec de nouvelles thématiques, de jeunes professeurs et directeurs de recherche, ainsi que l'accueil de chercheurs confirmés, et notamment des chercheurs EPST. Un soutien est également accordé aux projets pluridisciplinaires et au financement de la documentation scientifique. La répartition du BQR entre 2000 et 2002 fait toutefois apparaître une disparité par rapport à la politique d'affectation. En effet, les actions d'intérêt général représentent 40% de la répartition, c'est-à-dire une proportion équivalente au soutien accordé aux équipes associées. Enfin et surtout, l'aide directe aux jeunes équipes est extrêmement réduite, ainsi que l'aide aux équipes d'accueil non associées aux EPST et l'aide aux plans pluriformations. Les crédits consacrés aux opérations scientifiques spécifiques sont largement destinés aux structures labellisées compte tenu de l'importance du taux d'association aux EPST (80%). Cette répartition déséquilibrée pourrait avoir pour effet de limiter le développement ultérieur de jeunes équipes ou d'équipes reconnues nécessitant d'être renforcées. Cependant, d'une part, la fraction de l'enveloppe consacrée aux actions d'intérêt général apporte aux jeunes équipes un environnement propice à leur développement (plate-formes, congrès, politique documentaire, ...) ; d'autre part, dans les structures labellisées, la priorité est donnée aux "jeunes équipes" émergentes, portées par de jeunes chercheurs qui développent des thématiques innovantes.

Le collège des écoles doctorales de l'Université Rennes I joue un rôle véritablement opérationnel dans la politique de la recherche de l'université, en complémentarité avec le Conseil scientifique.

En ce qui concerne la partie recherche du prochain contrat d'établissement, la procédure de préparation paraît très élaborée :

- début 2002, une commission "Prospective" a été mise en place. Elle a abouti à un rapport, marqué par le souci de l'émergence d'équipes nouvelles et par celui du regroupement d'équipes existantes en vue d'une rationalisation des moyens. Ce rapport a été diffusé et discuté au Conseil scientifique ;
- l'université a accueilli un *Visiting Committee* ;
- fin mai, une première proposition de l'offre de recherche de l'université a été élaborée ;
- en octobre 2002, ce schéma de l'offre de recherche a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil scientifique.

Lorsque les dernières annexes auront été mises au point, l'université sera prête pour les négociations du futur contrat d'établissement, en 2003, avec le Ministère et avec les organismes de recherche.

## **2 - LA COMMISSION DE PROSPECTIVE DE LA RECHERCHE ET LE COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

La Commission de prospective de la recherche a été mise en place en 2001 par le Conseil scientifique pour élaborer le prochain contrat d'établissement. L'un de ses objectifs était de préparer un projet évalué par une commission scientifique internationale. La commission de prospective de la recherche a été organisée en axes thématiques avec trois personnes par axe, un membre du Conseil scientifique et deux membres extérieurs, auxquels s'ajoutent des jeunes chercheurs.

Le travail de la commission est résumé dans le "projet de politique scientifique" du 17 septembre 2002. Quatre axes s'en dégagent :

### **Conforter la recherche rennaise au meilleur niveau international**

À ce propos, la poursuite de la structuration, déjà bien amorcée, des laboratoires en structures fédératives est une priorité, notamment dans le secteur biologie-santé ; la création auprès de ces fédérations de plates-formes technologiques complète le dispositif visé dans le domaine de la recherche appliquée et de la valorisation. Au chapitre international, ce sont les équipes membres de réseaux d'excellence ou de projets intégrés du 6<sup>e</sup> PCRDT qui seront soutenues. La création d'un comité scientifique international, réuni pour la première fois à la fin de l'été 2002 est la manifestation de la dynamique de recherche voulue par l'équipe actuelle.

### **Renforcer l'attractivité de l'université**

Il s'agit là d'attirer et de bien accueillir de nouvelles équipes, notamment en mobilisant à leur profit une partie du BQR, par une aide aux chercheurs confirmés disposés à venir à Rennes I ouvrir une nouvelle thématique, et un soutien à la créativité de chercheurs plus jeunes, notamment en aménageant leur service d'enseignement. Une politique de recrutement diversifiée et dynamique est également mise en œuvre. Enfin, les partenariats avec les grands organismes de recherche, mais aussi avec les établissements voisins, sont encouragés.

### **Promouvoir l'action des écoles doctorales**

De formation encore récente, les écoles doctorales sont considérées à juste titre comme un vivier de renouvellement des chercheurs et des thématiques de recherche, mais aussi comme un catalyseur des recherches aux interfaces de plusieurs disciplines et/ou de plusieurs établissements cohabilités. Le projet de regrouper les écoles doctorales en un collège doctoral leur donnant un poids et une réelle autorité au sein de l'université est également annoncé. La formation et la poursuite de carrière des docteurs sont également évoquées (doctoriales, observatoire des carrières).

### **Valoriser les résultats de la recherche**

Conjointement aux plates-formes technologiques, déjà évoquées, et qui doivent lui fournir un réseau interne de correspondants technologiques, le pilier de la valorisation à Rennes I est le Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) mis en place en avril 2000. Ce service est invité à mettre en œuvre une démarche qualité. Les participations à l'incubateur "Emergys" et au génopole Ouest complètent le dispositif.

La commission s'est réunie tous les deux mois jusqu'à juin 2002, avant la visite du comité scientifique international (*International Visiting Committee*). L'un des problèmes soulevés par ce comité international concernait le secteur biologie-santé-environnement, qui apparaît trop éclaté. L'initiative de réunir un comité scientifique international est tout à fait remarquable. Il est cependant regrettable que les conclusions de ce comité n'aient été communiquées ni aux experts du CNE, ni à l'ensemble des acteurs de la recherche, ce qui pose question quant à la transparence du gouvernement de l'université pour sa politique prospective de la recherche.

## **3 - L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION**

Ce secteur de gestion relève, d'une part, du service administratif de la recherche et, d'autre part, du service d'activités industrielles et commerciales de l'université.

**Le service administratif de la recherche** assure le suivi des travaux du Conseil scientifique, le suivi des opérations du CPER (160 millions de F, soit 24 391 843 € d'opérations au titre de la recherche, avec, par exemple, la constitution d'un GIS pour la biologie cellulaire), qui suppose la constitution du dossier d'expertise, puis le suivi de chaque opération au moyen d'un tableau de bord, en relation étroite avec le DRRT ; les relations avec les directions ministérielles, avec les collectivités territoriales (dans le cadre du CPER), et avec les organismes de recherche, dans un établissement où 80% du potentiel des enseignants-chercheurs relève maintenant d'équipes associées avec le CNRS, l'INSERM, l'INRIA ou l'INRA.

Les enjeux du développement de l'administration de la recherche, à l'heure actuelle, sont principalement :

- la simplification des procédures de gestion de la recherche trop complexes (code des marchés publics, protocoles propres à chaque administration de l'État, règles comptables) ;
- la gestion des brevets : l'université pratique systématiquement la copropriété université/organisme, à 50/50, pour les brevets français, mais il faudrait monter l'équivalent du FIST pour le suivi des brevets au titre de l'université.

### **Le service d'activités industrielles et commerciales**

Dans le domaine de la valorisation, l'Université Rennes I a à son actif la propriété d'une quarantaine de familles de brevets, la création d'une quinzaine de sociétés et elle a participé à la création d'un incubateur fédérateur régional EMERGYS. Elle s'est engagée avec beaucoup de volontarisme en 2002 dans la création d'un service d'activités industrielles et commerciales, en coopération avec les autres services de l'université, notamment les services financiers et comptables.

L'Université Rennes I a été lauréate du premier appel d'offres lancé par le Ministère de la recherche pour l'expérimentation des SAIC (avec cinq autres établissements), et ses représentants jouent un rôle important dans le comité de pilotage national de l'expérimentation. L'université s'est heurtée aux difficultés d'organisation de la gestion d'un service commun à comptabilité distincte, du point de vue de la détermination du bénéfice imposable (envisageant même de créer deux SAIC sur le plan budgétaire, l'un pour les activités lucratives, l'autre pour les activités non lucratives). Par ailleurs, la démarche a montré la réalité de la concurrence du CNRS et de l'INSERM Transfert.

Le SAIC de Rennes I travaille au sein du réseau Valor' Ouest en étroite collaboration avec les services de valorisation des universités et écoles des régions Bretagne et Pays de la Loire.

En matière de contrats européens dans le cadre du 6<sup>e</sup> PCRDT, l'université a, suite à l'appel à manifestation d'intérêt, transmis dix-huit projets, avec pilotage du CNRS ou de l'université. Actuellement, seuls les résultats de la première phase d'évaluation des projets relatifs aux nanotechnologies, nanosciences et matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance sont publiés. Dans ce domaine, l'Université Rennes I a pu recenser 3 projets impliquant 4 équipes mixtes Université Rennes I / CNRS. Ces projets ont été retenus par la Commission européenne au terme de la première phase d'évaluation. Les résultats définitifs seront connus au cours du dernier trimestre 2003.

Par ailleurs, la cellule valorisation de Rennes I participe à la création d'une société (en incubation) destinée à exploiter la plate-forme du génopôle Ouest (une des cinq plate-formes créées en France), illustrant la situation en pointe de la recherche en biologie à Rennes.

Une autre structure verra Rennes I s'associer aux autres universités de Bretagne et des Pays de la Loire pour la poursuite d'une activité économique : le SAIC Editions du Grand Ouest, qui aura pour siège l'université Rennes II, mais dont l'outil de gestion n'est pas encore créé.

L'Université Rennes I a reçu le trophée INPI de l'innovation, pour l'action qu'elle a menée en matière de dépôt de brevets (en moyenne un brevet déposé par mois) ; mais elle a dû passer une convention avec l'ANVAR pour la recherche de partenaires, tâche pour laquelle l'université est peu armée. Elle collabore également avec des centres techniques interprofessionnels.

Dans le domaine de la qualité, l'université, dans le cadre de Valor'Ouest, a fait le choix d'un cabinet-conseil pour aider le SAIC à se conformer aux normes ISO ; l'objectif du SAIC est de poursuivre cette démarche qualité vers les unités de recherche et les services communs, notamment les centres de ressources en biologie (référentiel des bonnes pratiques de laboratoire), le respect des normes de qualité étant souvent un préalable aux actions de valorisation.

L'Université Rennes I, qui sert souvent de modèle aujourd'hui aux universités qui veulent commencer l'étude de la création d'un SAIC, devra résoudre ces questions de gestion, faisant en quelque sorte œuvre pionnière.

#### **4 - EN BREF**

Rennes I est une université d'un grand sérieux, assez classique, bien gérée et bien structurée, et menée par une équipe dynamique, souvent pilote dans des expériences de gestion au niveau national, mais rarement en tête des initiatives à l'échelle internationale. Aujourd'hui, on peut affirmer que, sans être à la pointe des expériences et du modernisme dans le domaine de la pédagogie et de la vie étudiante, Rennes I constitue une université de référence dans le domaine de la gestion interne, ne craignant pas de se lancer dans des expérimentations en ce domaine. Étant parvenu à assurer un développement de la recherche, fondamentale et appliquée, en même temps que s'élargissaient les formations, elle fait figure de valeur sûre dans le paysage des grandes universités pluridisciplinaires françaises.

FORMATION  
ET RECHERCHE  
EN SCIENCES "DURES",  
SCIENCES DE LA VIE,  
AGRONOMIE ET SANTÉ



## I - LES ENSEIGNEMENTS DANS LES UFR SCIENTIFIQUES

### 1 - LES EFFECTIFS

Des baisses importantes d'effectifs ont été observées dans la plupart des cursus sauf dans quelques filières comme l'environnement ou l'informatique.

Par exemple, cette chute a été particulièrement forte pour la licence de Sciences physiques, qui comptait 200 étudiants en 1995-1996 et 50 étudiants en 2001-2002.

Elle affecte même les préparations aux concours de recrutement des professeurs (CAPES et agrégations du second degré) qui sont l'un des fleurons de l'université. Cette baisse d'effectifs ne semble pas trop inquiéter les responsables d'UFR ; dans quelques filières saturées, en biologie par exemple, elle améliorerait la situation. L'UFR de Mathématiques envisage une action volontariste vers les lycéens pour les attirer vers les UFR scientifiques.

En revanche, en informatique, les effectifs de presque toutes les formations ont augmenté, particulièrement en 3<sup>e</sup> cycle où les effectifs en DESS sont passés de 80 à 140 étudiants.

### 2 - RÉUSSITE, ÉVALUATION, DEVENIR

Les taux de réussite mentionnés en ce qui concerne les deuxièmes cycles sont de l'ordre de 60 à 70% ou plus. Ne sont cités ci-après que les particularités ou les difficultés qui apparaissent dans certains secteurs.

Le service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) a réalisé en 1998 une étude sur le devenir des diplômés en maîtrise de sciences en 1994. Cette enquête décrit la situation de ces diplômés au 31 décembre 1997.

En informatique, les taux de réussite aux examens sont bons et les diplômés trouvent des emplois de façon satisfaisante ; le suivi est effectué par des associations d'anciens élèves en DESS, en DIIC et pour l'IUP MIAGE.

En mathématiques, malgré la bonne réussite aux examens grâce à une action volontariste de soutien en licence, un certain nombre de problèmes se posent dans ces cursus : le public étudiant venant de l'ENS Cachan et des classes préparatoires tire le niveau vers le haut et fait apparaître des difficultés liées au manque de "dextérité" chez les étudiants issus du DEUG. Il y a là un problème de niveau d'exigence à adapter. Les débouchés des études de mathématiques sont essentiellement dans l'enseignement et dans la recherche, à part les 25 étudiants de DESS, tous embauchés dans le secteur privé. L'évaluation se fait par distribution de formulaires anonymes et des réunions "face à face" entre enseignants et étudiants. L'UFR envisage de créer la fonction de directeur des études qui aurait pour but de conseiller les étudiants et de valider leurs cursus.

En structure et propriétés de la matière, les taux de réussite aux examens sont bons ; il existe un suivi de cohorte mis en place par le jury de maîtrise, mais dont les résultats ne nous ont pas été communiqués. Le directeur d'UFR a entamé des discussions avec le SUIO pour organiser un suivi rigoureux des diplômés. L'auto-évaluation a commencé dans un enthousiasme qui s'atténue ; elle repose sur la bonne volonté des enseignants. La méthode employée est une évaluation par diplôme avec des réunions "face à face" entre les enseignants et des représentants étudiants.

L'UFR SVE fait une évaluation des diplômes et des enseignements au moyen de questionnaires. Cette double évaluation a permis de cerner certains problèmes, comme la redondance entre enseignements ou la défectuosité de certains matériels de TP.

L'UFR a également entamé une étude sur le devenir des étudiants. Cette étude a reposé sur un groupe d'étudiants et d'enseignants volontaires, lesquels ont effectué un travail approfondi sur le devenir des étudiants qui étaient en licence de biochimie, biologie cellulaire ou biologie des populations au cours des années 1995, 1996 et 1997. Les résultats de cette étude sont intéressants : 49% des étudiants sont encore en poursuite d'études en 2000 alors que 33% travaillent. Les temps d'attente pour trouver du travail sont relativement courts (moins de 4 mois en général), mais un certain nombre (8%) est toujours en recherche d'emploi.

### **3 - LA PROFESSIONNALISATION**

Depuis la dernière évaluation, des efforts importants ont porté sur l'augmentation de l'offre professionnalisée : création de nombreux DESS, d'un IUP Génie biologique dans l'UFR Biologie alors qu'il n'existe auparavant qu'un seul IUP maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE). L'université a également demandé l'habilitation d'un grand nombre de licences professionnelles ; sept ont été effectivement créées.

En informatique (IFSIC), la capacité des deux anciens DESS, Informatique et Applications (ISA) et Compétences complémentaires en informatique (CCI), a augmenté. Un DESS (Méthodes informatiques et Technologies de l'information et de la communication : MITIC), consacré aux besoins dans le domaine multimédia, et un diplôme d'ingénieur, le DIIC (diplôme d'ingénieur en informatique et télécommunications) ont été créés. En formation continue, un diplôme post-BTS, ou DUT de Génie logiciel, a été créé pour augmenter les compétences en informatique des techniciens en électronique des entreprises locales.

Dans l'UFR de Mathématiques, une maîtrise de Mathématiques option Ingénierie mathématique mène au DESS de Mathématiques appliquées. On note une certaine désaffection des étudiants pour la filière appliquée, qui a pourtant des débouchés. Par ailleurs l'UFR accueille avec l'IFSIC le magistère Modélisation mathématique et Informatique cohabilité avec l'ENS de Cachan.

Pour l'UFR SPM, l'évolution vers la professionnalisation s'est faite par la création d'un nombre important de nouveaux diplômes : licence d'Ingénierie électrique, maîtrise de Physique et Applications, licence et maîtrise de Technologie mécanique, DESS Systèmes électroniques et Opto-électronique, DESS Domotique et Réseaux intérieurs, DESS Méthode spectroscopique d'analyse et Caractérisations physico-chimiques, DESS Mécatronique, licence professionnelle Verre et Céramique.

Dans le secteur de la biologie, le rapport du CNE de 1995 demandait qu'un effort soit fait en termes de professionnalisation. L'UFR SVE a créé un IUP de Génie biologique, en collaboration avec l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes (ENSAR), IUP qui se prolonge par deux DESS : Production animale et Production végétale. L'UFR SVE est également responsable de la licence professionnelle Développement et Recherche en arts culinaires industrialisés, en collaboration avec le lycée hôtelier de Dinard et l'ENSAR.

Deux UFR, SPM et SVE, ont aussi professionnalisé toutes leurs filières en instituant des stages professionnalisants dans les filières fondamentales.

Deux originalités existent en mathématiques pour préparer aux métiers de l'enseignement. La première est l'existence d'une licence pluridisciplinaire destinée à préparer les concours de recrutement des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel en math-physique ainsi que des concours administratifs ; récemment, l'UFR SVE s'est associée à cette formation, qui accueille donc maintenant également des biologistes. La seconde est l'existence d'une option de la licence de Mathématiques destinée à la préparation au CAPES.

### **4 - LE DEUG SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

Le DEUG Sciences et Technologies à l'université de Rennes I a cinq mentions : Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS), MIAS, SM, STPI et SV. Ces cinq mentions sont gérées par un comité de suivi. Le comité de suivi a travaillé, lors de la dernière habilitation, à l'introduction du système de transfert de crédits et à la mise en conformité avec les décrets de 1997 relatifs au DEUG : introduction des deux unités d'enseignement (UE) de disciplines majeures et de disciplines mineures et de l'UE de méthodologie. Les responsables mentionnent cependant que cette mise en conformité a des effets négatifs, comme le morcellement important des enseignements et le détournement des enseignements de méthodologie aux profits des travaux pratiques. L'autre défaut du DEUG est sa rigidité et sa structure tubulaire, qui ne permettent pas (ou peu) de réorientations ou de cursus individualisés.

Un des points importants est la lutte contre l'échec. Deux dispositifs essentiels sont mis en place : une filière de compléments de formation et le tutorat. La filière de rattrapage, où sont invités à aller les étudiants ayant obtenu moins de sept au premier semestre, accueille actuellement 50 étudiants. Les tuteurs réalisent des permanences quotidiennes et apportent une aide dans l'apprentissage des méthodes de travail. Le nombre de tuteurs paraît cependant assez faible : huit en math., huit en SPM et six en SVE. De plus, l'enseignement se fait, au premier semestre, uniquement par petits groupes : un seul enseignant encadre 30 à 40 élèves en cours magistral, TD et TP. Les résultats aux examens s'améliorent en première année, sauf en STPI où le taux de réussite n'est que de 41%. La mention SM a eu des taux de réussite supérieurs à 60% ces trois dernières années. Les taux de réussite en seconde année sont corrects (de 66% en STPI à 76% en SM). Le taux de réussite au DEUG en deux ans varie de 33% en STPI à 46% en SM.

Une des originalités du DEUG Sciences et Technologies de Rennes I est l'organisation de l'année. L'année débute dans les premiers jours de septembre ; le premier semestre se termine ainsi aux vacances de décembre et la première session d'examen a lieu en mai. La seconde session se passe en juin avec un soutien entre les deux sessions sur les enseignements du premier semestre. Cette formule a permis de diminuer l'absentéisme à la deuxième session et a légèrement augmenté le taux de réussite à cette session. Les étudiants apprécient cette nouvelle organisation de l'année.

L'évaluation des enseignements se fait par une commission d'évaluation paritaire étudiants - enseignants qui élabore un document écrit ; ce procédé permettrait une expression plus libre qu'un questionnaire jugé trop rigide.

L'utilisation des NTE a démarré suite à l'appel d'offres du président : par exemple, on met en place des aides pédagogiques aux étudiants en mathématiques et en mécanique, des travaux pratiques virtuels en sciences naturelles.

En ce qui concerne les problèmes de recrutement, depuis trois ans et sur la base du bénévolat, une action d'information pour valoriser les études à l'université en direction des lycées d'Ille-et-Vilaine a été entreprise. Les journées "Sciences en fête" permettent aussi de donner une meilleure image des DEUG. Les présidents de jury se plaignent du manque de soutien du rectorat à ces initiatives.

En ce qui concerne le LMD, le comité de suivi des DEUG met en place la licence. L'idée de base est une licence Sciences et Technologies, avec une première année très pluridisciplinaire et une spécialisation qui commencerait en deuxième année. Ceci devrait permettre des parcours plus variés que la structure actuelle, jugée trop tubulaire.

## **5 - LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS**

La préparation aux concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés est l'un des fleurons de l'université. Elle se classe deuxième université pour ses résultats, tous les concours étant pris en compte. Parmi les raisons de cette réussite, notons l'important investissement de l'université dans ces formations, la sélection sévère des étudiants et l'existence d'équipes d'enseignants motivés et expérimentés (ils assistent par exemple régulièrement aux oraux du concours). Les résultats à l'agrégation de Mathématiques sont bons depuis longtemps, ils se sont encore améliorés récemment depuis l'arrivée des élèves de l'ENS Cachan. Les étudiants qui ont moins de 13 de moyenne en maîtrise ne sont pas formellement refusés, mais on les dissuade lors d'une discussion individuelle ; la préparation se fait quasiment avec des méthodes adaptées des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : 12 tests d'épreuves écrites dans l'année, préparation de toutes les leçons. L'horaire de la préparation est de 956 heures en équivalent TD.

En ce qui concerne le CAPES, la sélection est moins sévère mais, là encore, les méthodes de travail sont exigeantes : dix devoirs en temps limité avec corrections en amphi, trois passages à l'oral par étudiant et des oraux blancs après l'admissibilité. L'horaire est de 825 heures de TD.

L'évaluation des enseignements ne se fait pas de manière formelle, mais on réunit les anciens étudiants pour qu'ils donnent leurs avis.

L'agrégation de Physique et le CAPES de Physique et Chimie sont préparés dans l'UFR SPM. La plupart des étudiants de la préparation à l'agrégation sont des étudiants qui sont passés par les CPGE. Peu de candidats sont refusés. La préparation est moins intense qu'en mathématiques (seulement cinq épreuves en temps limité). Toutes les leçons sont traitées et deux PRAG de chimie ont été recrutés pour préparer les candidats aux épreuves de chimie. L'horaire est de 1 141 heures de TD.

Le CAPES de Physique et Chimie accueille uniquement les étudiants issus de la filière Sciences physiques et n'atteint pas sa capacité d'accueil théorique de 80 étudiants. Tous les étudiants font au moins un montage de physique et un montage de chimie. Des oraux blancs sont organisés après les épreuves écrites en fonction des résultats à celles-ci. Les résultats au CAPES sont bons : 38 reçus sur 58 étudiants, malgré un recrutement moins sélectif en raison de la baisse des effectifs. Une enquête sur la préparation a été menée auprès des étudiants ; la revendication essentielle est qu'ils puissent faire plus de montages. L'horaire est de 1130 heures de TD.

L'UFR SVE a une préparation commune CAPES/agrégation, qui accueille 63 étudiants choisis sur dossier parmi 170 candidats ; les redoublants sont refusés et le diplôme de maîtrise exigé. Les redoublants se sont constitués en association loi de 1901 pour préparer le concours de manière autonome. Le point fort de cette préparation est le stage de terrain ; ces stages sont rendus possibles grâce aux moyens financiers alloués par l'université.

L'université se plaint, d'ailleurs, de ce que les reversements de l'IUFM soient insuffisants en ce qui concerne les CAPES et que le dispositif SANREMO ne soit pas à la hauteur des besoins en ce qui concerne les agrégations. Le volume des enseignements et le budget pris en charge représentent plus du double de la dotation attribuée par l'IUFM et le Ministère.

## 6 - EN RÉSUMÉ SUR LES ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

L'Université Rennes I a fait un effort important de rénovation de ses enseignements scientifiques au cours des dernières années. Le fait le plus marquant dans les deuxièmes cycles scientifiques est l'effort considérable de professionnalisation entrepris, avec la création de nombreux DESS, de quelques licences professionnelles et d'un nouvel IUP ; cet effort a même, dans deux UFR, "contaminé" les formations traditionnelles puisqu'on y a introduit des stages.

Parallèlement, elle a mené une campagne d'évaluation des enseignements qui s'est étendue à un grand nombre de diplômes ; un bilan de cet effort d'évaluation mériterait d'être tiré au moment où l'université s'apprête à mettre en place le système LMD.

De même, les enquêtes déjà réalisées (enquête du SIUO et enquête de SVE) apportent un éclairage utile sur le devenir de diplômés. Ces résultats doivent être utilisés de manière attentive pour la mise en place des futurs diplômes. Par exemple, une réflexion est à mener sur les débouchés réels de filières à la mode, comme l'environnement. La volonté, notamment dans l'UFR SPM, de généraliser les pratiques de suivi de cohortes doit être soutenue.

L'utilisation des NTE est aussi en progrès et plusieurs initiatives intéressantes sont prises, comme les dissections virtuelles.

La préparation aux concours de recrutement des enseignants reste un des points forts traditionnels de l'université. Il se pose quand même dans ce domaine la question de la pérennisation de ces filières quand les enseignants expérimentés qui les assurent actuellement auront atteint l'âge de la retraite ; une procédure de "passage de témoin" devrait être favorisée par la direction de l'université.

La modification de l'année universitaire entreprise dans le DEUG Sciences et Technologies est une initiative intéressante qui mérite d'être poursuivie pendant encore au moins trois ans pour que l'on puisse en faire un bilan chiffré. Les présidents de jury du DEUG sont très présents et les actions menées sur la base du volontariat, comme la lutte contre l'échec via la remise en place d'un cursus de soutien et l'utilisation de tuteurs, sont très positives. Le système d'évaluation des enseignements mérite aussi d'être expérimenté sur quelques années et un bilan devrait être fait. L'utilisation des NTE démarre.

Le point noir de l'ensemble, qui se cristallise à l'occasion du passage au système LMD, est la difficulté qu'éprouvent les responsables d'enseignement à raisonner de manière interdisciplinaire. Les projets de masters recherche sont beaucoup trop cloisonnés et les cursus interdisciplinaires comme le DEA bio-informatique posent problème à cause d'incompréhensions entre les disciplines. On peut penser qu'on ne peut pas former un bio-informaticien en 1 an, mais il y a après le DEA trois ans de thèse au cours desquels des cours d'informatique peuvent être dispensés, et surtout où l'étudiant maîtrisera l'outil informatique en l'utilisant pour son travail de recherche.

La réflexion sur des masters plus souples et moins disciplinaires doit continuer pour ouvrir vraiment des perspectives nouvelles aux étudiants.

Le dernier point important sur lequel la réflexion doit être entamée dans la préparation des nouveaux diplômes est le choix des filières à abandonner. Très clairement, l'effort de professionnalisation de Rennes I s'est essentiellement fait au niveau DESS, ce qui ne pose des problèmes d'effectifs qu'au DEA ; on tolère souvent des DEA à effectifs trop bas. Si dans l'avenir proche, des filières professionnelles existent au niveau licence et en première année de master, il faudra se résoudre à faire des choix et peut-être à fermer des filières en perte de vitesse.

Enfin, la connaissance du public étudiant est insuffisante. Par exemple, les taux de réussite au DEUG en trois ans n'ont pu être obtenus, taux qui sont pourtant utilisés comme indicateurs de la réussite en premier cycle.

## **II - LE SECTEUR SANTÉ**

Le secteur santé comprend trois UFR : Médecine, Odontologie et Pharmacie

### **1 - L'UFR DE SCIENCES MÉDICALES**

#### **Les effectifs et l'offre de formation**

Il y a 1 436 étudiants inscrits en 2000-2001 avec 622 étudiants en PCEM1, 100 admis au concours et un total d'inscrits administratifs de 3495, en tenant compte des capacités, diplômes universitaires et autres formations de 3<sup>e</sup> cycle. 54 étudiants se sont présentés à l'internat en 2000-2001, 12 étudiants se sont inscrits en DEA.

L'encadrement en enseignants-chercheurs comporte 93 emplois de PU-PH, 38 MCU-PH, 99 assistants et assistants chefs de clinique.

Les étudiants qui obtiennent la moyenne à la fin du PCEM1 obtiennent une équivalence pour la première année de DEUG SVE (Sciences de la vie et de l'environnement) ou SPM (Structure et propriétés de la matière).

Un système de tutorat a été mis en place pour les étudiants de première année ; il est assuré par les étudiants ayant obtenu le concours, sous la coordination d'un enseignant.

La mise en place d'une première année commune aux disciplines de santé, associant à la médecine et à l'odontologie les sages-femmes, a débuté à la rentrée 2002.

En 2001-2002, l'enseignement de deuxième cycle a été réformé et comprend un mi-temps hospitalier, où l'enseignement se fait de manière intégrée aux stages sous forme de séances d'apprentissage au raisonnement clinique et d'apprentissage par problème, et est complété par des conférences.

La formation continue est organisée dans un département indépendant du service commun. Mais le directeur du département est membre du conseil de gestion de ce service commun.

### **Les outils pédagogiques**

L'UFR de Médecine a mis en place un serveur de documents de cours connecté à chaque service hospitalo-universitaire qui accueille des stagiaires, mais aussi des QCM permettant aux étudiants de tester leur niveau en ligne ainsi que des outils pédagogiques permettant l'apprentissage au raisonnement et la pratique clinique (mise en situation, patient virtuel) qui complètent la formation mise en place dans les services cliniques.

L'UFR de Médecine dispose d'environ 8 000 m<sup>2</sup> assignés à l'administration et aux services généraux, 8 000 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignement partagés avec l'UFR de Pharmacie, 10 000 m<sup>2</sup> affectés à la recherche.

Un bâtiment recherche pour le développement de la génomique fonctionnelle et la toxicologie est entré dans sa phase préliminaire d'étude technique.

### **La recherche**

La politique scientifique au sein de l'UFR est débattue au sein d'un "conseil scientifique", mis en place selon une procédure élective. Le président en est le directeur de l'UFR médicale et le vice-président un membre élu. Ce vice-président représente le conseil au Conseil d'administration de l'UFR.

Le conseil ne comporte pas statutairement de représentant des chercheurs EPST, ce qui serait souhaitable dans la mesure où les équipes de recherche rattachées à l'UFR de Médecine comporte une unité INSERM (hépatologie), une EMI-INSERM (traitement du signal et de l'image) et une UMR-CNRS (génétique et développement). Il existe également cinq équipes d'accueil dont les orientations thématiques concernent les maladies cardio-vasculaires, l'imagerie et le traitement du signal, l'immunologie et l'hématologie.

Le déplacement du groupe du traitement de l'image et du signal à Beaulieu pourrait fragiliser le pôle Santé dans la structuration du futur IFR, où la visibilité de la thématique santé nécessiterait pourtant d'être renforcée. Pour ce qui concerne la révision du tableau des effectifs, elle prend en compte le projet hospitalo-universitaire défini avec le CHU autour de 4 pôles disciplinaires, (hépato-gastro-entérologie, cardio-pneumologie, neuro-sciences, mère-enfant), et 3 thèmes transversaux, (thérapie cellulaire, cancérologie et transplantation). Il faut noter que ces pôles sont en bonne adéquation avec les équipes d'accueil de recherche du site de Villejean et avec les équipes du CHU. Il y a une recherche clinique de niveau international.

Il conviendrait cependant de mieux positionner les neuro-sciences dans le futur contrat quadriennal et d'assurer la visibilité de la recherche médicale, à la fois clinique et plus fondamentale. La formation des étudiants en médecine à la recherche prend en compte la réforme LMD et il faut noter qu'un module optionnel santé est prévu dans la maquette du master. Il faudrait toutefois préciser les problématiques de recherche plus particulièrement abordées dans ce module santé, dont l'intitulé est trop vague.

### **Les relations internationales**

Les relations internationales sont importantes, mais insuffisamment rattachées à un cadre institutionnel administratif. L'UFR a participé aux échanges ERASMUS. Elle reçoit une cinquantaine d'étudiants européens chaque année, avec des échanges concernant plus particulièrement les villes de Poznan en Pologne et de Conakry en Guinée, le Vietnam, le Burundi, le Maroc et l'Algérie. Les accords avec la Guinée et le Vietnam permettent le séjour, dans chacun de ces deux pays, de 5 étudiants pour des stages de 3 mois validants. Il y a également des missions d'enseignement pour des durées d'1 à 2 semaines.

## 2 - L'UFR DE PHARMACIE

### Les effectifs et l'offre de formation

Il y avait, en 2000-2001, 1 003 inscrits, dont environ un tiers en premier cycle et deux fois plus d'étudiants en troisième cycle qu'en deuxième cycle. On remarque sur les cinq dernières années un fléchissement avec une baisse des effectifs d'environ 20%. Une cinquantaine d'étudiants se sont présentés à l'internat de l'année 2000-2001 ; il y a 12 reçus. 91 étudiants se sont destinés à la pharmacie d'officine ou à l'industrie. Les "reçus-collés" peuvent, comme en médecine, s'orienter vers les DEUG de sciences. Enfin, l'UFR a mis en place en 2001 un IUP en ingénierie nutraceutique, qui présente une alternative pour ces étudiants.

Il existe une politique incitative pour la formation par la recherche, puisque les étudiants de 6<sup>e</sup> année ont la possibilité de substituer à cette année la préparation d'un DEA. Cette possibilité est utilisée par 1/4 des étudiants de l'option pharmacie. La même politique a été mise en place avec les DESS, pour lesquels il est possible d'obtenir des équivalences d'UV. Il existe un DESS spécifique à la formation, intitulé "Conception, valorisation, analyse du médicament", qui accueille également des scientifiques.

La formation continue est organisée avec le syndicat des pharmaciens, qui en assure le financement, mais elle est sous la responsabilité pédagogique de l'UFR. Elle se déroule principalement sous forme de conférences décentralisées sur sept sites.

### Les outils pédagogiques

L'UFR a un certain retard en ce qui concerne la mise en place des nouvelles technologies éducatives et il serait souhaitable qu'un partenariat s'établisse avec la faculté de Médecine, qui a une très bonne expérience dans ce domaine.

### La recherche

La politique scientifique de l'UFR est discutée au sein d'une commission composée du doyen, des élus au Conseil scientifique de l'université, de l'ensemble des HDR, d'un représentant des chercheurs EPST et d'une personnalité extérieure. Son fonctionnement n'est probablement pas facilité par le fait que l'ensemble des HDR en fait partie et il serait souhaitable qu'une procédure élective institutionnelle soit mise en place. Il faudrait également favoriser la constitution d'un conseil scientifique de site associant cette commission au "conseil scientifique" de la faculté de Médecine et à des représentants élus de la faculté d'Odontologie.

L'UMR INSERM U 456 "Détoxication et réparation tissulaire" et quatre équipes d'accueil (1254, 2231, 2234 et 2311) sont rattachées à l'UFR de Pharmacie. Le devenir des équipes de recherche de l'UFR de Pharmacie est, pour certaines, problématique. Plusieurs équipes d'accueil ne feront pas partie du futur IFR. Il faut remarquer que ces équipes ont peu profité d'allocations de thèse par l'école doctorale VAS. L'UPRES 2231 devrait logiquement se rapprocher de l'École de chimie et, sur les cinq équipes, seules l'UMR INSERM et la jeune équipe 2311 seraient associées au projet d'IFR.

## 3 - L'UFR D'ODONTOLOGIE

### Les effectifs et l'offre de formation

L'UFR d'Odontologie accueille 43 étudiants en premier cycle et un peu moins de 200 étudiants en deuxième et troisième cycles pour un total de 429 en 2000-2001. La majorité des étudiants de chaque promotion provient de Rennes I. Il y a quatre postes d'interne à Rennes.

L'équipe d'enseignants comprend six professeurs des universités, trois professeurs de premier grade, un maître de conférences ancien régime et quatre maîtres de conférences à temps plein. L'évaluation des enseignements est faite par une commission de pédagogie à laquelle participent les étudiants. Cette évaluation porte à la fois sur le fond et sur la forme.

Les enseignements sont organisés à la fois en spécialités, sur un mode vertical, et sur un mode transversal, pour ce qui concerne l'étude des caries dentaires. Un enseignement transversal sur la douleur est prévu. La fréquentation de la maîtrise des Sciences biologiques et médicales par les étudiants d'odontologie est bonne, et les enseignants de cette UFR participent à ces enseignements. En plus de cet enseignement optionnel est dispensé de manière systématique un programme de sciences fondamentales autour de l'histologie, la pharmacologie, la biochimie, l'anatomie, la physiologie. Ces enseignements nécessitent la participation d'enseignants-rechercheurs de la faculté de Médecine.

L'enseignement spécialisé de troisième cycle est réalisé autour de l'orthodontie en coopération avec Nantes, bien que la poursuite de cette collaboration interrégionale semble difficile. Il existe également un diplôme national de chirurgie buccale dont l'évolution vers une spécialité reconnue est actuellement débattue sur le plan national.

La formation continue comporte l'organisation de 7 DU.

#### **Les outils pédagogiques**

La faculté d'Odontologie a mis en œuvre des nouvelles technologies d'enseignement avec des salles d'informatique et le développement d'enseignements adaptés aux praticiens. La mise en œuvre de ces techniques d'enseignement est facilitée par l'affectation d'un technicien pour l'utilisation des NTE.

#### **La recherche**

Les activités de recherche de la faculté d'Odontologie sont réelles, mais rendues difficiles par la petite taille des effectifs d'enseignants-chercheurs. Certains participent à l'équipe d'accueil de microbiologie de la faculté de Pharmacie et des personnels, aussi bien enseignants que IATOSS, sont plus particulièrement impliqués dans une thématique biomatériau au sein de l'UMR 6511 de chimie. Cette démarche doit être encouragée car elle se fait à l'interface entre la chimie et la chirurgie, et elle devrait faciliter l'accès des étudiants aux études doctorales.

### **III - LA RECHERCHE EN SCIENCES "DURES" ET EN SCIENCES DE LA VIE, AGRONOMIE ET SANTÉ**

#### **1 - LA FORMATION DOCTORALE**

La formation doctorale est un des points forts des campus scientifiques de Beaulieu (Université Rennes I, INSA et ENSC) et de Villejean. Elle est bien structurée, lisible pour les étudiants et fonctionne à la satisfaction quasi générale. Elle a obtenu que la totalité des doctorants soient financés. C'est un exemple réussi de mise en œuvre de la politique des écoles doctorales "nouveau régime" initiée par le ministère de la Recherche depuis trois ans. L'ensemble des DEA et des laboratoires de recherche des campus Beaulieu et Villejean est regroupé dans trois écoles doctorales : Matisse, Sciences de la matière, Vie/Agronomie/Santé.

#### **MATISSE**

L'école doctorale Matisse s'occupe des secteurs mathématiques et applications, informatique, traitement du signal et des images, électronique et télécommunications. Elle regroupe quatre DEA : "Mathématiques", "Signal, Télécommunications, Image, Radar (STIR)", "Informatique," "Electronique" et cinq laboratoires d'accueil principaux : IRMAR, IRISA, IETR, LTSI et LASTI, soit trois UMR, une unité INSERM et une EA, en tout 450 chercheurs permanents. Ces laboratoires appartiennent à trois établissements : Rennes I, l'INSA de Rennes et l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne. 350 doctorants sont inscrits dans l'école doctorale et 70 à 75 thèses sont soutenues chaque année. Une simple division amène d'ailleurs à s'interroger sur la durée des thèses, le problème paraissant se poser surtout en informatique et en électronique. L'école doctorale diffuse une plaquette très informative, propose de nombreux cours, soit généraux (anglais, formation à l'utilisation scientifique du Web, ...), soit spécialisés. Elle participe à l'organisation des doctoriales et fournit une aide aux étudiants pour la participation aux écoles d'été. En résumé, il s'agit d'une structure dynamique qui s'est imposée en peu de temps dans le paysage du campus scientifique de Beaulieu.

## **Sciences de la matière**

L'école doctorale Sciences de la matière regroupe huit DEA (Archéologie, trois DEA de Chimie, Physique, Mécanique, Télécommunications, Géosciences - le DEA Télécommunications serait plus à sa place dans MATTISSE) dans trois établissements : Rennes I (y compris l'ENSSAT de Lannion) l'INSA de Rennes et l'École de chimie de Rennes. Les laboratoires d'accueil sont au nombre de vingt-deux, dont dix UMR, correspondant à un potentiel d'encadrement de 410 chercheurs permanents, et l'effectif de doctorants est de 240. L'école doctorale est parvenue à unifier le mode de fonctionnement des DEA, puisque six DEA sur 8 ont mis en place six modules de 24 heures, ce qui facilite l'échange des modules pour les étudiants qui souhaitent personnaliser leur parcours. Le mode de répartition des allocations de recherche est transparent. L'école doctorale tente de favoriser les interfaces, par exemple physique-chimie, mécanique-physique ou mécanique-chimie en privilégiant l'octroi d'allocations de recherche à des sujets pluridisciplinaires. Elle s'est occupée du LMD en proposant des masters recherche selon un découpage strictement disciplinaire.

## **Vie/Agronomie/Santé**

L'école doctorale a trois secteurs principaux : la recherche en agro-alimentaire et en agronomie, la santé, et la recherche en biologie et environnement. Elle regroupe onze DEA dont cinq majeurs organisés à Rennes : "Biologie et Santé", "Génétique, Adaptations et Productions végétales", "Biologie et Productions animales", "Eco-éthologie évolutive" et "Génomique et Informatique". D'autres DEA sont dispensés en collaboration avec d'autres écoles doctorales, notamment dans le domaine de la microbiologie, de l'informatique médicale, du traitement du signal et de la toxicologie. Les équipes de l'Université Rennes I comportent quatre UMR CNRS, trois UMR INSERM et douze équipes d'accueil. Le secteur agronomie comporte six UMR INRA/INSAR, quatre unités INRA et une unité INSAR. L'école doctorale a 309 HDR pour encadrer environ 340 doctorants.

L'école doctorale VAS est bien organisée avec un conseil et 3 commissions (pédagogie, recherche, insertion-avenir des doctorants), et une bonne incitation au suivi de l'offre de formation. Le conseil plénier regroupe le président, les responsables de DEA, les étudiants élus, les représentants des HDR et des personnalités extérieures.

## **Modalités d'attribution des bourses**

Tous les doctorants reçoivent une allocation de recherche. 24% des allocations sont attribuées par le Ministère. D'autres sont attribuées sur des projets scientifiques définis en partenariat (allocations mixtes Région-université, Région-INSERM, Région-INRA, et bourses de thèse d'associations : Ligue contre le cancer, ARC). L'AFSSA participe également à l'accueil de quelques doctorants rétribués par allocation.

Les modalités d'attribution de ces allocations de recherche reposent sur deux commissions, la commission recherche et la commission pédagogie, avec une excellente politique d'ouverture et de mobilité des étudiants. Malgré une présentation relativement cohérente et satisfaisante des modalités d'attribution des allocations, en comparant les équipes accueillant des allocataires en 2001 et en 2002, il apparaît qu'il existe des constantes dans l'importance des attributions des allocations de recherche par unité et que les équipes de petite taille ne bénéficient pas ou peu de ce type de dotation. Des effets pervers sont prévisibles, dans la mesure où les meilleurs étudiants de DEA de l'école doctorale chercheront à réaliser leur stage dans ces unités les mieux dotées. Il est vivement recommandé à l'école doctorale de favoriser une répartition équitable des allocations de recherche. Cette recommandation est essentielle pour que le secteur Vie-Agronomie-Santé de l'Université Rennes I ait les capacités à aider l'émergence et le développement d'équipes non encore associées aux EPST.

## **L'école doctorale VAS et la réforme des masters**

L'école doctorale s'est préparée à la réforme des masters pour l'échéance 2004. Elle propose d'organiser une deuxième année de masters recherche avec un tronc commun, un enseignement spécialisé basé sur des enseignements optionnels et des études bibliographiques, un module de formation technique et un stage de recherche de six mois au sein d'une équipe de l'école doctorale. Les enseignements spécialisés couvrent un champ extrêmement large qui va de la "production animale et qualité" à la "santé". Certains sont apparemment centrés sur des champs disciplinaires plutôt que sur des thématiques de recherche (microbiologie, bio-informatique, biochimie, biologie moléculaire, toxicologie).

### **Les doctorants**

L'implication des étudiants doctorants dans la vie de l'école doctorale est importante (4 étudiants élus dans le conseil, des étudiants volontaires dans les différentes commissions et une association des étudiants de l'école doctorale). Il y a un bon suivi de chaque étudiant, complété par l'organisation de doctoriales et de stages. Chaque étudiant en thèse doit faire annuellement un exposé de son travail devant un comité de thèse, en présence du directeur de thèse et du tuteur.

Une politique d'insertion professionnelle efficace a été mise en place : sur soixante-douze étudiants ayant soutenu leur thèse en 2000-2001, dix sont en situation de recherche d'emploi en mars 2002.

Un des sujets en débat dans l'école doctorale est la bio-informatique : un DEA a été créé pour donner à des étudiants de biologie une formation en informatique ; les informaticiens pensent qu'un biologiste ne peut pas être formé correctement en une année.

### **En conclusion**

La formation des docteurs à Rennes I est de très bonne qualité et les débouchés des doctorants sont bons en sciences de la matière et en mathématiques ; il reste un problème en biologie. Les écoles doctorales ont toutes un discours sur la pluridisciplinarité et sur la création d'interfaces. Cependant, dans la pratique, elles ont des difficultés à organiser réellement les nouveaux cursus en s'ouvrant à d'autres disciplines.

## **2 - LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE DANS LES SCIENCES "DURES"**

Tous les grands secteurs de la recherche sont représentés à l'université de Rennes I : les mathématiques, l'informatique, la physique, l'électronique, la mécanique, la chimie et les géosciences. Dans ces secteurs, à l'exception de la mécanique, la recherche est fortement structurée en laboratoires de taille importante, soutenus par les EPST : CNRS, INSERM et INRIA.

### **Les mathématiques et l'IRMAR**

L'ensemble des mathématiques rennaises est rassemblé à l'IRMAR, qui est une unité mixte de recherche de l'Université Rennes I, de l'INSA, de l'ENS Cachan (antenne de Ker-Lann) et du CNRS. Il s'agit d'un gros laboratoire, d'environ 150 personnes. Le nombre de chercheurs CNRS (8) peut sembler faible, mais il est seulement légèrement au-dessous de la norme nationale pour un laboratoire de mathématiques. Ce laboratoire est un des piliers de la recherche mathématique en France et rivalise avec les meilleurs laboratoires parisiens sur plusieurs thématiques. Il connaît des mouvements de chercheurs importants, ce qui est signe de vitalité, mais peut aussi poser des problèmes de continuité : en six ans on a dénombré 25 recrutements, dont plus de 80% de recrutements extérieurs, ce qui est tout à fait remarquable.

Il n'y a aucun doute que l'IRMAR constitue un centre d'excellence qui couvre un large spectre des mathématiques. Il doit veiller à assurer la fluidité entre ses diverses composantes, à développer les applications et à renforcer encore ses collaborations avec les autres laboratoires rennais : avec l'IRISA bien sûr, mais aussi dans les domaines de l'environnement, puisqu'une partie de l'équipe 8 s'oriente vers la modélisation des échanges océan-atmosphère, et de la biologie, étant donné que d'autres membres de cette même équipe s'orientent vers la bio-mécanique.

Le laboratoire participe activement à l'école doctorale MATISSE, en assurant la responsabilité du DEA de Mathématiques à l'intérieur de cette école, avec un flux annuel de thésards de l'ordre de la quinzaine. Le point le plus préoccupant est la baisse du nombre d'étudiants en mathématiques, qui posera à terme un problème pour le recrutement, d'une part, par la perte de postes redéployés vers d'autres discipline sous-encadrées (ce redéploiement étant d'ailleurs jugé insuffisant par les informaticiens) et, d'autre part, par la difficulté prévisible de recrutement de candidats de valeur sur les postes mis au concours.

## L'informatique et l'IRISA

Cette unité mixte de l'INRIA, du CNRS, de l'INSA de Rennes et de l'Université Rennes I comprend environ 450 personnes : 150 chercheurs de l'INRIA, du CNRS et de l'université, 150 doctorants, 75 ingénieurs et administratifs et 70 divers (post-docs, visiteurs...). Les recherches se développent autour de 24 projets que l'on peut regrouper en cinq grands thèmes :

- réseaux et architectures ;
- langages, génie logiciel ;
- systèmes cognitifs, intelligence artificielle ;
- images, communication homme/machine ;
- calcul scientifique, traitement du signal.

Les activités de l'IRISA recouvrent aussi bien les recherches de type fondamental que les applications et le transfert. L'IRISA est partie prenante de l'enseignement de l'informatique au sein de l'IFSIC, qui est une UFR article 33. Il y a environ 150 étudiants en licence d'Informatique, 100 en maîtrise et une cinquantaine dans le DEA, qui fait partie de l'école doctorale MATISSE.

## La physique

L'ensemble des physiciens du campus Beaulieu est regroupé dans deux UMR CNRS/Université Rennes I relevant du département SPM. Une des deux UMR est tournée vers la physique atomique, la physique moléculaire et les lasers, tandis que l'autre UMR est orientée vers la matière condensée et la biophysique. La qualité scientifique des travaux menés dans ces deux UMR est largement reconnue.

Une troisième UMR, spécialisée en optronique, est localisée à Lannion dans les locaux de l'ENSSAT. Il s'agit d'une UMR CNRS/Université Rennes I qui relève du département STIC. Elle comprend 16 enseignants-chercheurs, 8 ITA/IATOS et une douzaine de doctorants. Elle est divisée en cinq équipes. Certaines de ces équipes ont une bonne expertise dans des domaines spécialisés comme les lasers à émission verticale (VCSEL), mais on note une grande dispersion des thématiques compte tenu de l'effectif du laboratoire, et on souhaiterait trouver quelques publications dans des revues majeures. Certaines équipes ont un taux de publications insuffisant, voire très insuffisant. Il est évident que ce laboratoire risque de souffrir de son isolement et de l'absence de chercheurs CNRS : l'Université Rennes I doit suivre très attentivement son évolution. Elle doit en particulier veiller à ce que les recherches fondamentales ne soient pas sacrifiées au profit de recherches très appliquées.

## L'électronique

Il existe trois laboratoires dans le secteur de l'électronique. Deux se trouvent sur le site de Beaulieu : l'Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes (IETR), UMR CNRS/Université Rennes I qui associe l'INSA, résultant de la fusion récente de deux laboratoires (150 personnes dont 75 permanents) et le Laboratoire de traitement du signal et de l'image (LTSI), unité INSERM orientée vers l'imagerie et le traitement du signal en biologie et en médecine (50 personnes dont une vingtaine de permanents). Le troisième laboratoire est une UPRES-EA, le LASTI, localisé à Lannion dans l'ENSSAT (une quinzaine de personnes).

## La mécanique

Le LARMAUR est une jeune équipe du ministère de la Recherche, qui effectue une recherche de qualité en mécanique des matériaux ; elle regroupe une dizaine d'enseignants-chercheurs et une dizaine de doctorants. Le LARMAUR et quelques équipes appartenant à d'autres laboratoires se sont regroupés pour former un département de mécanique. L'intérêt de cette structure ne paraît pas évident. Il serait judicieux de revoir l'organisation de la mécanique, aussi bien en formation qu'en recherche, en tenant compte en particulier de l'existence du CAREN.

## La chimie

Le secteur est fort à l'heure actuelle de cinq UMR et deux UPRES :

- UMR 6509 Organométallique et catalyse : chimie et électrochimie ;
- UMR 6510 Synthèses et électrosynthèses organiques ;
- UMR 6511 Chimie du solide et inorganique moléculaire ;
- UMR 6512 Verres et céramiques ;
- UMR 6052 Synthèse et activation de biomolécules ;
- UPRES 2339 Procédés et analyses de l'environnement ;
- UPRES 1795 Laboratoire de physico-chimie.

L'Institut de chimie de Rennes, créé au 01/01/2000, constitue un ensemble de 175 permanents (70 enseignants-chercheurs, 31 IATOS, 46 chercheurs CNRS et 28 ITA).

Les avis scientifiques portés sur les cinq UMR par les instances d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique ont beaucoup de caractéristiques communes.

Les expertises soulignent la grande qualité scientifique de chaque unité et, à l'intérieur de chaque unité, de chaque équipe constitutive, tant en ce qui concerne les thèmes que la production scientifique (publications, communication, thèses, contrats), qualité qui conduit à une belle reconnaissance, nationale et internationale, de la chimie rennaise.

Mais, derrière ce constat de qualité, pratiquement tous les examinateurs des dossiers scientifiques indiquent que ces unités puissantes, originales, importantes aux niveaux régional et national constituent malgré tout un ensemble de composantes assez "patchwork", les synergies scientifiques annoncées étant assez superficielles.

L'intérêt de la création de la fédération de recherche annoncée comme stimulant et favorisant :

- la synergie entre les unités,
- une politique cohérente de recrutement recherche-enseignement,
- la définition conjointe en thématiques prioritaires et l'intégration de jeunes équipes,
- une politique commune d'investissement,
- la promotion de la coopération internationale,
- les relations avec l'industrie,

est certain en ce qui concerne la lisibilité de la chimie rennaise, tant du point de vue régional que national ou international, les économies d'échelles en matière d'investissement, une politique unique pour les postes d'enseignant-chercheur.

Ceci constitue des progrès appréciables et indiscutables mais ces changements sont les plus faciles à obtenir car les moins perturbants.

Cette première étape réussie, une politique véritablement stratégique doit maintenant être construite. Ceci doit aller plus loin qu'une nouvelle grille de lecture par items. La redistribution des thèmes scientifiques, actuellement développés dans chaque unité ou même chaque équipe, en quatre nouveaux grands secteurs de développement (Chimie du vivant ; Chimie verte, environnement, développement durable ; Transfert, traitement et stockage des informations ; Nanosciences, nanotechnologies, matériaux) ne peut suffire à faire avancer la synergie et le décloisonnement des structures. Pendant la période 1999-2003, 52 publications inter-UMR de chimie ont été produites dans des journaux internationaux. C'est un résultat appréciable, mais l'étape de constitution de la fédération de recherche étant achevée, la période qui s'ouvre devrait permettre de réaliser des ambitions plus élevées dans ce domaine.

L'usage d'intitulés aussi généraux et "à la mode" peut convenir à une présentation destinée à la communication, mais ne peut se substituer à une politique stratégique visant l'excellence, à laquelle les chimistes rennais peuvent prétendre, et destinée à relever quelques défis scientifiques et de société aux niveaux régional et national.

La chimie rennaise a la capacité quantitative et qualitative nécessaire pour apporter sa "task-force" en soutien d'une politique scientifique clairement énoncée.

## Les sciences de la terre

C'est à nouveau un domaine où l'Université Rennes I est très fortement structurée et peut s'appuyer sur un important laboratoire (120 personnes), Géosciences Rennes. Ce laboratoire fait partie des meilleurs laboratoires du département SDU, et son dynamisme se reflète dans une évolution rapide de ses thématiques et de sa structuration. La partie "historique" du laboratoire, dont la thématique est la terre profonde (géologie, dynamique de la lithosphère, ...), continue à faire preuve d'un grand dynamisme scientifique, mais une partie importante du laboratoire s'est progressivement tournée vers l'étude des processus de surface (géochimie de surface, hydrologie...), avec une orientation marquée vers l'environnement. En dépit de la qualité scientifique générale, on constate un certain déficit de publications dans les revues majeures du domaine, et aussi un déficit de publications chez certains jeunes chercheurs, en particulier les jeunes maîtres de conférences. Il faut aussi rester attentif à la qualité des thèses, qui doivent être accompagnées de publications dans des revues à comité de lecture.

L'orientation "environnement" a débouché sur la création d'un institut fédératif de recherches (IFR), le CAREN (Centre armoricain de recherches en environnement), qui est aussi une fédération de recherches, et dont Géosciences Rennes a été et demeure l'élément moteur. Cet IFR regroupe, outre Géosciences Rennes, une UMR de biologie, une UMR de géographie (Rennes II), deux unités de l'INRA et devrait intégrer prochainement l'UMR Civilisations atlantiques et archéosciences. Il s'appuie sur une recherche fondamentale forte, ce qui est une condition nécessaire de la réussite d'un tel projet pluridisciplinaire. La construction d'un bâtiment reliant les locaux de Géosciences Rennes et de l'UMR Ecobio est une excellente initiative, qui facilite la mutualisation des moyens (service commun de documentation, cartographie...), et qui va grandement favoriser les collaborations entre les principales composantes du CAREN. Le CAREN est soutenu par la Région Bretagne et devrait évoluer vers une structure d'observatoire. L'évolution de Géosciences Rennes est une réussite exemplaire. Il est toutefois indispensable de recentrer le programme de recherches du CAREN, qui a une forte tendance à vouloir couvrir un champ trop vaste et doit se focaliser sur des objectifs bien ciblés.

### Problèmes généraux

Le rôle des conseils scientifiques d'UFR ne paraît pas évident : quelle est leur place entre le Conseil scientifique de l'université, les écoles doctorales et les conseils d'UFR ? De plus, certains de ces conseils d'UFR sont confondus avec les laboratoires : l'IRMAR forme à lui seul le conseil scientifique et sa directrice préside ledit conseil scientifique !

Les choix des CSE pour les recrutements d'enseignants-chercheurs sont très variables suivant les disciplines. Sur les cinq dernières années, le recrutement a été externe à 80% en mathématiques et en chimie, 55% en physique, 60% en sciences de la terre et seulement 35% en biologie. Tout en assurant la nécessaire promotion de ses meilleurs éléments, l'université se doit de maintenir un taux de recrutement externe qui soit au moins de 50% en moyenne, de façon à renouveler les thématiques de recherche, à croiser les expériences et à échanger les techniques et les savoirs.

Les redéploiements, qui obéissent à une logique d'encadrement des étudiants, sont un autre problème brûlant. Il y a eu récemment quatre redéploiements depuis la chimie sur 18 départs en retraite et également quatre sur quinze départs en retraite depuis la physique vers des disciplines sous-encadrées. Jusqu'à présent il a été possible d'utiliser, pour les redéploiements, les postes d'enseignants qui n'avaient plus d'activité de recherche ; ces redéploiements n'ont donc pas affecté le potentiel de recherche des laboratoires de physique et de chimie. Toutefois, cette situation favorable touche à sa fin et les prochains redéploiements risquent de diminuer le potentiel de recherche de certaines UMR.

## 3 - STRUCTURATION ET FÉDÉRATION DU SECTEUR SCIENCES DE LA VIE, AGRONOMIE ET SANTÉ

### Le partenariat avec les EPST

L'Université Rennes I est un acteur important de la génopole Ouest, en partenariat fort avec l'INRA. Il faut signaler que le projet d'institut fédératif de recherche du prochain contrat quadriennal sera placé sous la responsabilité d'un chercheur INRA.

Le partenariat avec le CNRS est important avec l'UMR 6026 "Interactions cellulaires et moléculaires", l'UMR 6552 "Éthologie, évolution, écologie", l'UMR 6553 "Fonctionnement des écosystèmes et biologie de conservation", l'UMR 6061 "Génétique et développement".

Le partenariat avec l'INSERM est également important avec 3 UMR, respectivement en hépatologie (U 522) toxicologie (U 456) et biologie de la reproduction (U 435). Il existe une EMI-INSERM dans le domaine de l'imagerie à finalité diagnostique et interventionnelle (E 9934).

Les UMR CNRS ont une taille et une structuration assez comparables, avec notamment 7 à 15 chercheurs par unité. L'implication des enseignants-chercheurs est plus variable, entre 8 et 32. La taille des UMR INSERM est plus petite avec un nombre de chercheurs EPST variant de 5 à 7 et un nombre d'enseignants-chercheurs de 5 à 10. Le nombre d'équipes de chaque UMR est par contre très variable, avec en particulier un grand nombre d'équipes au niveau de l'UMR 6061, comparé au nombre de chercheurs EPST. Cette unité comporte en effet 8 équipes autour de 8 thèmes différents. Certains de ces thèmes pourraient parfaitement être regroupés. C'est notamment le cas de "Cycle cellulaire" et de "Polarité et cycle cellulaire". L'EMI-INSERM compte 21 enseignants-chercheurs et 3 chercheurs, ce qui représente un effectif important pour une EMI.

### **La fédération des unités et équipes d'accueil**

Dans le contrat quadriennal 2000-2003, on compte trois IFR : l'IFR 91 "Imagerie métabolique et microvasculaire" qui rassemble une UMR INSERM, une UMR INRA/INSAR et trois équipes d'accueil ; l'IFR 97 "Génomique fonctionnelle et santé" avec une UMR CNRS, deux UMR INSERM, deux équipes d'accueil et une jeune équipe, l'IFR 98 "Reproduction, développement et écophysiologie" regroupant une UMR CNRS, une UMR INSERM et une UMR INRA/ENSAR.

À partir des conclusions de la commission de prospective recherche, il est prévu la création d'un seul IFR regroupant les grosses unités associées aux EPST. Il existe toutefois un nombre important d'équipes d'accueil qui resteront hors IFR. Ce sont majoritairement des équipes du site de Villejean et issues des UFR de Médecine et Pharmacie. Ces équipes d'accueil concernent la microbiologie, la biologie cellulaire, la nutraceutique, entre autres. Il a été proposé pour ces équipes la création d'un département de recherche "Innovation thérapeutique", sans que l'on sache précisément quel sera le niveau d'intégration de cet institut dans la démarche IFR et la mise en commun de plates-formes technologiques. Il serait en fait très souhaitable de demander à ces équipes de faire un effort de structuration pour augmenter leur taille et optimiser leur complémentarité, mais aussi de demander aux porteurs du projet IFR de les associer à ce projet. Il y a en effet danger à constituer une structure non labellisée sur le plan national, disposant de peu d'aide et dont l'accès aux plateaux techniques de l'IFR serait limité. Il n'y a donc pas de réelle justification à créer un institut qui aboutirait à la marginalisation de l'axe santé, ce qui pourrait fragiliser un peu plus les liens nécessaires entre les sites de Villejean et de Beaulieu dans le secteur VAS.

Le futur IFR n'aura pas d'unité géographique et il existe un déséquilibre d'implantation des équipes entre les sites de Beaulieu et de Villejean. L'une des unités associées à l'INSERM est implantée sur un site hospitalier, une deuxième sur le site de Villejean et les deux autres sur le site de Beaulieu. L'UMR CNRS 6061 est située sur le site de Villejean, mais les autres UMR sont sur le campus de Beaulieu. La plate-forme "Protéomique" de la génopole Ouest et la plate-forme "Puces à ADN" seront sur Beaulieu. La plate-forme "Analyse fonctionnelle" est en cours d'installation sur le site de Beaulieu et le site de Villejean, ce qui entraînera probablement des difficultés de fonctionnement. La génopole apparaît assez éclatée pour ce qui concerne sa localisation géographique, mais aussi sa gestion. Il conviendrait en particulier de préciser le rôle de l'IFR dans la gestion des plates-formes de la génopole. Cette dispersion risque de nuire à la qualité du projet si l'université et les responsables des EPST et des laboratoires ne veillent pas à la mise en œuvre d'un fonctionnement collégial et cohérent, à la lumière du bilan à faire des transferts récents des équipes de biologie de Beaulieu à Villejean.

### **La recherche clinique et les relations avec le CHU**

L'université inscrit dans ses priorités le développement de la recherche clinique. La création d'un CIC INSERM-CHU a été financée en partie par l'université, bien que celle-ci ne soit pas, comme pour les autres CIC en France, un partenaire contractant. Il existe pourtant un comité de coordination de la recherche médicale et de la santé entre l'INSERM, l'Université Rennes I et le CHU. Certaines équipes hospitalo-universitaires du CHU ont un niveau international reconnu en matière de recherche clinique. Cela concerne notamment la neurologie, et plus particulièrement les travaux réalisés sur la sclérose en plaques. Il faudrait inciter fortement ces équipes hospitalo-universitaires à s'individualiser en équipes d'accueil lors du prochain contrat quadriennal. Dans le cadre du CPER, la création d'un pôle de thérapie cellulaire est prévue et s'articule sur les plates-formes du futur IFR. La prospective sur l'organisation de la recherche, au sein du secteur, à l'exception de l'hépatologie, posera un problème de visibilité dans la mesure où le nouvel IFR sera très majoritairement orienté vers les aspects non médicaux des sciences de la vie. On peut regretter cet état de fait par rapport aux priorités affichées par l'université et il est souhaitable qu'un effort de clarification soit entrepris rapidement.



FORMATION  
ET RECHERCHE  
DANS LE SECTEUR  
DES SCIENCES  
SOCIALES



## I - LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

L'évaluation de 1995 relevait l'existence d'un esprit "campus-centre" conforté par les complicités territoriales et disciplinaires entre le droit, l'économie, la gestion et la préparation aux concours administratifs. Cet esprit n'a guère besoin d'expression institutionnelle (vice-présidence campus) pour manifester sa vitalité : bonne intégration de l'IEP dans l'ensemble, complémentarité de l'IPAG enfin implanté dans des locaux décents et proches. La création projetée d'une bibliothèque de droit et gestion (actuellement implantée dans l'UFR de Sciences économiques) faciliterait la vie étudiante sans altérer ce sentiment d'appartenance.

En revanche, si l'UFR de Droit a pu se sentir défavorisée et mal aimée, le malaise qui en résultait semble s'être largement dissipé. La discipline est toujours défavorisée par des critères nationaux inadaptés, mais le souci d'équilibre et de modernisation, qui est porté au crédit de l'action présidentielle, justifie une participation active et positive à la vie universitaire.

Il existe un consensus implicite mais réel sur la légitimité des responsables à prendre en charge tous les intérêts et toutes les activités de l'institution (y compris ceux qui dépassent son cadre juridique strict de compétence, comme la formation continue ou les relations internationales, récemment dotées d'un vice-doyen ou d'un chargé de mission, par exemple). Cette démarche intégrative est particulièrement sensible dans le domaine de la recherche : l'UFR s'est dotée d'une direction de la recherche et a développé une symbiose avec l'école doctorale, bien que cette dernière soit théoriquement distincte et investie d'un champ disciplinaire plus large (incluant science politique et philosophie).

### 1 - LA FORMATION

La structure de l'offre de formation est simple et n'a guère changé depuis 1995. Le tronc constitué par l'unique DEUG, mention Droit, se prolonge par une licence en Droit, unique mais différenciée. L'arborescence se produit au niveau des huit maîtrises juridiques spécialisées qui ouvrent à sept DEA et huit DESS (effectivement ouverts). Sur le tronc principal se greffe une filière de Science politique complète (licence, maîtrise, DEA) qui semble plus complémentaire que concurrente de la filière correspondante de l'IEP. Il s'y ajoute deux formations spécifiques à recrutement sélectif (MST de Juriste d'affaires franco-britannique et magistère Droit et Gestion, organisé conjointement avec l'ENS de Cachan), mais pas de licence professionnelle.

#### Une perte de substance en 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle reste très classique par ses programmes à très forte dominante juridique. Ici comme ailleurs, la réforme Bayrou a plaqué artificiellement une division en semestres et unités sur une structure en années et matières qui subsiste. La réorientation des étudiants à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre est possible en droit, sciences économiques et AES, mais très peu utilisée (à l'exception très marginale du DUO<sup>1</sup>). Le seul acquis indiscutable de la réforme serait donc la capitalisation des notes qui modifie profondément la composition du public étudiant.

En contraste avec la "forte sélectivité" constatée en 1995, la réforme a entraîné une très importante hausse dans les taux de réussite à l'examen de première année (de 34% à 53% en 2000). Les résultats sont incontestables, mais il est difficile d'en inférer un changement durable. En effet, l'origine des étudiants par type de baccalauréat explique en partie les résultats : les baccalauréats professionnels ont pratiquement disparu (7 en 2000) et les baccalauréats technologiques ne représentent que 12% du total. Dans les baccalauréats généraux, la mention ES domine (44%), loin devant L (24%) et S (23%). Sans élément de comparaison avec le passé, cette répartition est favorable à la qualité des étudiants. L'amélioration de l'encadrement pédagogique (troisième TD) est aussi un facteur positif, mais elle est actuellement remise en cause par les restrictions budgétaires (l'effectif moyen des groupes de TD est passé de 25 à 35).

---

<sup>1</sup> Le Diplôme universitaire d'orientation offre la possibilité aux étudiants de première année d'AES, de sciences économiques et de droit de s'orienter, au cours du second semestre, vers une entrée en deuxième année de DUT GEA l'année suivante. Une quinzaine d'étudiants bénéficient de cette formule avec succès.

L'amélioration du taux de réussite entraîne une diminution du nombre des redoublants (de 30% en 1996 à 22% en 2001), mais elle est contrebalancée par un nombre croissant d'abandons. Surtout, le taux de réussite tend de nouveau à fléchir (50% en 2001, 46,5% en 2002), si bien que le taux de succès par rapport aux inscrits (et non aux examinés) n'a pratiquement pas varié sur la période (36,6% des candidats et 32% des inscrits en 1996, 46,6% et 32,5% en 2002).

La chute des effectifs sur la période est considérable (- 25%), mais elle s'explique en partie par la diminution du nombre des redoublants (- 45%). En réalité, la baisse des premières inscriptions est de l'ordre de -15% (ce qui est proche de l'évolution au niveau national). La contraction du "stock" est partiellement due à l'accélération du "flux". Mais ce phénomène ne saurait se prolonger longtemps si les taux de réussite se stabilisent. En contraste, la deuxième année de DEUG fonctionne convenablement et ne suscite guère d'inquiétudes. Il convient donc que l'UFR accorde son attention à la première année (conditions d'orientation, d'accueil, d'enseignement, ...) et dispose d'une information précise sur la structure et le comportement du public étudiant.

**Recommendations.** La réforme LMD implique une intégration de la licence dans le tronc commun initial. L'aménagement d'un cursus en trois ans devrait préserver l'unité de la filière, tout en prévoyant la possibilité de parcours plus différenciés, et notamment de sorties professionnelles, en fin de licence.

L'UFR ne peut rester indifférente à la révision de la filière AES qui relève de l'UFR Sciences économiques dans la mesure où les licenciés AES sont appelés à se répartir entre les masters des deux UFR. Actuellement, le DEUG AES est à forte coloration d'économie et de méthodes quantitatives alors que le second cycle introduit massivement les matières juridiques. Une réorganisation est indispensable mais délicate. Elle a tout à gagner à être menée en concertation entre les deux UFR.

### Un équilibre à préserver en deuxième et troisième cycles

En second cycle, la licence est appelée à rejoindre le DEUG qu'elle prolonge déjà. De leur côté, les maîtrises spécialisées se prolongent en DEA et DESS. Ce dispositif préfigure largement les futurs parcours de master.

Ces huit maîtrises (+ une option propre au concours de l'ENM, la MST et le magistère déjà évoqués) poussent la spécialisation à ses limites réglementaires actuelles. Pourtant, chaque maîtrise a un effectif substantiel (de 42 pour le droit notarial à 164 pour le droit des affaires en 2000).

La surprise majeure vient de ce que les effectifs globaux dépassent largement ceux de la licence et devraient même, pour la première fois en 2002, être supérieurs à ceux de première année (Saint-Brieuc non compris<sup>1</sup>). L'évolution des effectifs sur les quatre années prend donc la forme non d'une pyramide, mais d'un sablier. Cette situation est due à l'afflux d'étudiants extérieurs à l'UFR. L'aire d'attraction de Rennes dépasse largement ses limites académiques. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il s'est maintenu après que les antennes périphériques ont été érigées en universités distinctes. Il s'auto-entretient dans la mesure où l'apport extérieur permet la création et le bon fonctionnement de nouvelles formations qui accroissent encore la capacité d'attraction de Rennes I. L'UFR offre une gamme assez exceptionnelle de troisièmes cycles : sept DEA très classiques dans le prolongement d'une maîtrise (Histoire du droit exceptée) avec mutualisation de certains enseignements ; huit DESS effectivement ouverts, bien conçus et très attractifs. La plupart des formations sont à forte dominante privatisante, mais certaines ont un caractère pluridisciplinaire (DESS droit, santé, éthique). Le dispositif d'ensemble est satisfaisant (l'articulation de la filière de Science politique avec l'IEP ne semble pas poser de problèmes majeurs). La crise de recrutement qui affecte les DEA existe à Rennes comme ailleurs, mais elle ne met pas les siens en danger.

---

<sup>1</sup> L'antenne de droit de Saint-Brieuc délivre le DEUG de Droit (149 inscrits en première année et 70 inscrits en deuxième année) et la licence en Droit (42 inscrits environ). La capacité en Droit a été supprimée en raison d'un nombre trop faible d'inscrits.

La taille de l'université et sa capacité d'attraction favorisent le développement de la formation continue dont l'importance a été consacrée en 2000 par la nomination dans l'UFR d'un vice-doyen chargé de cette mission. En règle générale, tout diplôme accueillant un nombre suffisant de candidats est dédoublé et la gestion du régime "formation continue" est confiée au service central de l'université, la responsabilité pédagogique restant à l'UFR. Cette formule, inaugurée avec la licence en 1990, se développe surtout en maîtrise et DESS. Elle est évidemment optimale pour l'organisation, la gestion et le financement et devrait être préservée, à côté de quelques formations spécifiques et de l'accueil dans les formations ordinaires.

L'UFR est donc bien armée pour affronter le passage aux masters. Elle ne semble d'ailleurs pas s'en inquiéter autre mesure : quelle que soit la nouvelle architecture, elle retrouvera l'actuelle diversité des orientations qui donne une réponse appropriée aux nécessités actuelles. Le constat fait en 1995 peut être reconduit en 2003.

**Recommendations.** Une réforme menée dans le cadre facultaire conduit nécessairement à une réponse privilégiant l'orientation disciplinaire, par elle-même vaste, diversifiée et adaptée aux débouchés. Il serait vain de reprocher à l'UFR d'adopter cette démarche (qui de surcroît répond à l'impératif de lisibilité des formations). Pour autant, elle a tout intérêt à rester réceptive à des propositions extérieures. Il appartient aux instances universitaires de promouvoir d'autres types de formation, dont le caractère pluridisciplinaire nécessiterait une collaboration entre plusieurs composantes (droit et gestion notamment).

Mention spéciale doit être faite d'une réflexion commune sur le devenir de la filière AES au-delà d'une licence rénovée. Plus largement, la réforme LMD devrait être l'occasion de renforcer significativement les complémentarités entre les composantes du campus-centre (mais l'initiative doit venir de la présidence), et de relancer une coopération interuniversitaire, aux niveaux régional et interrégional, en proposant de réfléchir à un maillage des masters garantissant l'avenir des universités les plus récentes.

## 2 - LA RECHERCHE

L'évaluation de 1995 notait qu'une dynamique commençait à être mise en œuvre mais qu'un changement culturel était nécessaire pour que cesse l'exode d'enseignants-chercheurs de qualité. En quelques années, les bases d'une recherche de bon niveau ont été assainies et consolidées.

### Des centres de recherche restructurés

De contrat en contrat, la recherche poursuit sa mutation progressive vers des structures collectives intégrées sans abandonner pour autant la dimension individuelle, traditionnelle dans les disciplines juridiques. L'évolution répond aux orientations de la politique nationale, mais les acteurs se l'approprient et lui donne une vraie substance scientifique. Au cours du présent contrat, elle a dépassé le stade des équipes spécialisées pour déboucher sur des regroupements fédératifs permettant mutualisation des moyens et coordination des actions.

Le CRAP (Centre de recherches administratives et politiques) a ouvert la voie. Il appartient au cercle très fermé des équipes de science politique associées au CNRS (UMR depuis 1995, avec sept personnels CNRS) et à l'ECPR (*European Consortium for Political Research*). Il mutualise les ressources humaines de l'UFR (quatre professeurs et quatre maîtres de conférences) et de l'IEP (deux professeurs et un maître de conférences), accueille les doctorants issus des DEA des deux UFR et développe ses activités sur quatre axes qui explorent autant d'aspects des transformations de l'action publique.

L'IODE (Institut Ouest Droit Europe) est une UMR créée en 2000 pour fédérer deux centres préexistants, le CEDRE (Droit européen) et le CRJO (à dominante de droit privé). Le défi est ici de dégager des thèmes convergents.

Le département "Gestion de l'État moderne" a été constitué pour fédérer trois UPRES-EA : le CREHUR (Histoire), le LEDP (Droit public) et le CERAD (Etudes et recherches autour de la démocratie, associant politistes et publicistes). Son titre même souligne le choix d'une thématique fédératrice qui a besoin de temps pour s'affirmer. Son statut est celui d'un PPF, avec l'ambition de devenir UMR. Les positions négatives du CNRS repoussent l'échéance sans démobiliser les énergies.

Le CDA (Centre de droit des affaires) est paradoxalement le centre le plus ancien (1972) et le moins inséré dans le mouvement de restructuration. Il se satisfait du statut d'UPRES-EA car il tire son dynamisme d'ailleurs : de son insertion dans des réseaux spécialisés, de ses relations étroites avec les praticiens et les entreprises, du vivier que constitue la plus grosse filière de formation de l'UFR. Son activité est intense et déjà fédérative (deux départements et un nouveau groupe de recherche).

**Recommandations.** La politique de restructuration ne peut guère être poussée plus loin sans risque de créer des entités artificielles sur le plan scientifique et ingérables sur le plan institutionnel. Par ailleurs, les centres actuels ne manquent pas d'ouvertures vers l'extérieur, mais ils devraient être davantage incités à mener des projets communs avec les centres des autres composantes (Économie et Gestion). Les cloisonnements actuels découragent l'émergence de thèmes pluridisciplinaires, pourtant naturels et utiles (la greffe d'IREIMAR est restée trop limitée à l'UFR de Droit, mais les juristes ne sont pas encore suffisamment impliqués).

### 3 - L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT, SCIENCE POLITIQUE, PHILOSOPHIE

L'école doctorale, redéfinie dans le dernier contrat par l'adjonction de la philosophie, réunit environ 220 personnes affectées dans trois UFR (Droit, Philosophie, IEP), regroupés dans 8 unités de recherche (dont deux UMR) et neuf DEA. Elle gère environ 200-220 doctorants, pour 20-25 thèses par an (avec un taux d'abandon important, faute d'allocations).

Bien que couvrant un périmètre plus étendu, l'école doctorale est hébergée à l'UFR et pas seulement au sens matériel du terme. Son conseil a fusionné avec le Conseil scientifique de l'UFR ou plutôt le premier a absorbé le second. Simultanément, l'UFR s'est dotée d'un service de la recherche (avec secrétariat et locaux) qui est à la disposition du directeur de l'école doctorale.

Cette symbiose n'est pas préjudiciable à l'élément nouveau venu et minoritaire. La philosophie s'estime bien traitée et exprime sa satisfaction. Réciproquement, elle s'efforce de dégager quelques convergences sous l'angle de la philosophie politique et juridique.

Le directeur a pour objectif de promouvoir la cohérence d'une institution encore récente. Il a en charge directement le département "Gestion de l'État moderne" pour pousser le dossier de transformation en UMR. Surtout, il veut affirmer une politique scientifique commune.

Sous l'angle théorique, cette politique prend appui sur l'idée de recherche sur les normes : notion assez générale pour pouvoir intéresser tout le monde, mais qui se décline sous trois angles (le juge, la personne, la gouvernance) et recoupe à des degrés divers des thèmes de recherche des différentes unités (y compris le Laboratoire de philosophie sur les normes juridiques et éthiques). Concrètement, cette orientation donne sens aux conférences de culture générale à destination des doctorants. Même si sa portée est encore limitée, l'initiative est importante pour dépasser le cadre strictement administratif et gestionnaire de l'école doctorale.

L'intervention de l'école doctorale dans l'attribution des allocations de recherche du Ministère n'a pas fondamentalement modifié la répartition effective, mais la mutualisation en a changé l'esprit en obligeant les demandeurs à justifier leur demande et à l'inscrire dans les axes prioritaires. Jusqu'à présent, les choix n'ont pas suscité de tensions majeures dans la mesure où il y avait huit allocations pour neuf DEA cette année. Mais le nombre d'allocations est très inférieur à celui des candidats potentiels de qualité et il a chuté par rapport à 1999-2000 (12).

La crainte s'exprime fortement que ce contingentement ne finisse par "étrangler" la recherche, d'autant qu'il n'y a guère d'alternative : la Région néglige ce secteur et diminue le nombre des bourses qu'elle propose ; les bourses CIFRE sont pratiquement ignorées tant par les partenaires que par les chercheurs. Comme dans les autres UFR de Droit, une partie des postes d'ATER sert à financer la fin de thèse de doctorants sans allocation. Enfin, les contrats de recherche ne peuvent apporter qu'un financement marginal aux doctorants.

Pour desserrer les contraintes, il n'est d'autres voies que de convaincre les instances compétentes que le financement des doctorants est le mode privilégié de soutien à la recherche et de s'engager dans une prospection active de partenaires susceptibles de financer des bourses CIFRE.

**Recommendations.** Au vu des indicateurs, la santé de la recherche est bonne et son développement satisfaisant.

La recherche juridique prend théoriquement appui sur la structure disciplinaire des DEA, mais, de plus en plus, elle s'articule avec des formations originales de type DESS. Le phénomène est patent à Rennes I : la définition d'axes de recherche va souvent de pair avec la mise en place de DESS (Droit, Santé, Éthique ; Protection sociale), et ce n'est pas nouveau (le Centre de droit des affaires anime le DESS Juristes d'affaires et a peu à voir avec le DEA de droit privé). La réforme LMD devrait donc veiller à ne pas durcir une opposition assez artificielle entre masters recherche et masters professionnels pour ne pas reproduire certaines incohérences actuelles.

## II - LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET GESTION

L'UFR de Sciences économiques comme l'Institut de gestion de Rennes témoignent d'une forte autonomie, renforcée par leur localisation dans le centre de Rennes, dont ces unités tirent avantage pour l'identification de leurs formations.

Si l'IGR, tout en revendiquant son attachement au réseau des IAE, joue la carte d'une modernité liée à ses développements internationaux, les sciences économiques s'appuient sur une structure d'UFR où la pluridisciplinarité est interne à l'unité : sciences économiques et gestion, mais aussi mathématiques, statistiques, langues, informatique. Il faut observer que les enseignants de langue sont en grande partie en poste à l'UFR, qu'il s'agisse d'enseignants issus du secondaire ou d'un maître de conférences, pour qui un poste a été créé à cet effet.

En ce qui concerne le personnel IATOS, les affectations sont opérées sous l'autorité du directeur de l'UFR, ce qui a permis notamment d'adapter la répartition des personnels aux objectifs de professionnalisation, notamment à la gestion des stages, souvent insuffisante dans les universités, et qui est ici dotée de moyens en personnels favorables à l'établissement de relations durables avec les entreprises.

Enfin l'UFR de Sciences économiques et l'IGR se sont employés à faire connaître leurs orientations professionnalisantes par des rencontres dans les lycées et des documents lisibles.

L'offre de formation en sciences économiques et gestion de l'Université Rennes I parvient, contrairement à ce qui peut être observé non seulement dans les universités environnantes mais plus généralement en France, à maintenir les effectifs de ces disciplines et même à leur assurer une légère progression. Ce résultat positif peut largement être imputé aux choix favorables à la professionnalisation tant en économie qu'en gestion, ce qui correspond à ce que la plupart des étudiants de ces disciplines attendent essentiellement de leur formation. Ces choix s'appuient sur un potentiel scientifique et des structures adaptés à l'enjeu.

Le potentiel de l'UFR de Sciences économiques comprend dix-sept professeurs de sciences économiques et de gestion, ainsi qu'un professeur associé et un mi-temps de professeur associé, trente-quatre maîtres de conférences en sciences économiques et gestion, sept enseignants du second degré, six PAST et, en 2000-2001, six ATER et deux allocataires moniteurs, avec des variations annuelles dans le recrutement.

Le potentiel statutaire de l'IGR comprend douze professeurs, vingt-trois maîtres de conférences, deux assistants ainsi que quatre ATER, quatre allocataires moniteurs et quatre PAST. Il faut observer que l'IGR développe un enseignement avec l'appui de nombreux intervenants extérieurs. Une première vague de renouvellement du corps enseignant s'est opérée il y a quelques années.

La politique actuelle de recrutement est conforme aux objectifs affichés. C'est ainsi que l'UFR de Sciences économiques a transformé un poste de maître de conférences en sciences économiques en poste de langue. Et surtout, depuis 1995, le recrutement est fondé sur le renforcement des spécialisations de recherche qui irriguent les formations professionnalisantes très ciblées des DESS. Les recrutements font effectivement apparaître quatre pôles : la monnaie et la finance, l'économie industrielle, la gestion sous ses différents aspects, l'économie publique.

L'appui scientifique des formations d'économie et de gestion est commun aux deux disciplines, et il faut souligner qu'il préexistait à la mise en place des structures actuelles à Rennes.

Les choix favorables à la professionnalisation des enseignements en économie et en gestion répondent aux objectifs de l'équipe présidentielle de Rennes I, mais prennent aussi appui sur une tradition d'enseignement et de recherche en économie d'entreprise et en gestion des collectivités publiques.

## 1 - LES DEUG

Deux voies de formation sont ouvertes aux étudiants qui s'inscrivent en DEUG à l'UFR des Sciences économiques :

- le DEUG Économie et gestion et le DEUG Économie et gestion option langue ;
- le DEUG AES et le DEUG AES option langue.

Ces DEUG sont conçus comme des propédeutiques à des enseignements plus spécialisés, comme l'indiquent clairement les informations proposées aux étudiants, où les DEUG apparaissent comme les socles de diversifications ultérieures dont la licence et la maîtrise sont présentées comme des étapes qui débouchent soit sur la formation à la recherche via les DEA, soit sur une gamme très large de diplômes professionnalisés (DESS et DU). On est donc face à une présentation des formations assez proche des projets dits LMD.

Les DEUG sont organisés dans le respect des règles de semestrialisation, de structuration des enseignements en modules et de capitalisation des UE ainsi que d'admission dérogatoire dans l'année supérieure. On observe une dissociation des fonctions de responsable pédagogique et de président de jury, qui marque la présence et la responsabilité des professeurs à tous les niveaux de l'enseignement. L'effort le plus original a porté sur l'enrichissement de la formation par un renforcement très marqué de l'enseignement des langues.

Le DEUG Économie et gestion comme le DEUG AES peuvent être préparés avec une option langue, (allemand ou espagnol), étant entendu que l'anglais continue à être enseigné et renforcé. Cette orientation s'insère dans une ouverture internationale très marquée de l'UFR des Sciences économiques de Rennes, liée à des universités étrangères, notamment allemandes et espagnoles, par des conventions. Elle accueille de ce fait un nombre significatif d'étudiants étrangers majoritairement originaires de l'Union européenne dans le cadre des programmes Erasmus-Socrates. L'analyse des débouchés des étudiants, comme les entretiens, montrent que pour beaucoup l'emploi hors de leur région en France, et souvent même à l'étranger, est non seulement envisagé mais souhaité. L'enseignement des langues paraît donc répondre à une anticipation du devenir professionnel des étudiants et a une attractivité certaine puisque, hors les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les inscrits passent :

- en sciences économiques : de 274 en 1996-1997 à 379 en 2000-2001
- en AES : de 350 en 1996-1997 à 388 en 2000-2001.

L'UFR semble avoir perçu au milieu des années 90, avec la montée des universités périphériques et des écoles de commerce, la nécessité d'une adaptation aux débouchés recherchés par les étudiants et a ainsi précédé dans sa réorientation les textes favorables à la professionnalisation.

Dans le même sens – la démarche est assez générale dans les UFR de Sciences économiques et de Gestion –, l'UFR a mis en place des enseignements d'informatique et installé les supports logistiques nécessaires avec trois salles de cours d'informatique et trois salles en libre accès (120 micros et bornes au total).

La formation proposée dans les DEUG-AES est délibérément une formation économie-droit-gestion ou une formation économie-droit-gestion-langues, ce qui la distingue de la formation offerte à Rennes II, plus tournée vers les sciences sociales. Mais force est de constater que les étudiants rencontrés déclarent ne pas avoir connu cette différence lors de leur inscription. Le nombre d'inscrits pédagogiques est équivalent en première année de DEUG de Sciences économiques et Gestion et de DEUG AES, mais, en deuxième année, l'effectif d'AES l'emporte largement : en 2000-2001, 163 en sciences économiques et gestion pour 223 en AES.

Cet effectif comprend un certain nombre d'étudiants issus des IUT admis sur dossier en deuxième année, quelques-uns d'entre eux seulement étant autorisés à s'inscrire directement en licence. Des processus de réorientation internes à l'université ont été mis en place, d'une part, entre le DEUG MASS et le DEUG Économie et Gestion, d'autre part, entre le DEUG AES et le DEUG Économie et Gestion, mais ils concernent peu d'étudiants de même que les réorientations externes vers l'UFR de Droit et des Sciences politiques. Compte tenu du faible nombre d'étudiants concernés – et Rennes n'est ici qu'un cas parmi d'autres –, il est permis se s'interroger sur l'efficacité pédagogique de la semestrialisation, tout particulièrement en première année. Plus significatif est le processus de réorientation mis en place avec le département GEA de l'IUT de Rennes, accompagné d'un dispositif particulier, le DUO, qui permet aux étudiants en difficulté à l'UFR de se réorienter efficacement vers l'IUT.

Le choix des étudiants entre la filière AES et la filière Sciences économiques et Gestion est en grande partie déterminé par la filière du baccalauréat dont ils sont issus. La filière Sciences économiques et Gestion accueille une majorité de bacheliers S et ES, alors que la filière AES reçoit des bacheliers plus diversifiés, avec une proportion importante de baccalauréats technologiques. Les statistiques sur l'origine des étudiants selon la catégorie socio-professionnelle de leur famille montre un recrutement dans des catégories plus modestes pour l'AES, plus de boursiers aussi. Enfin, si les étudiants en sciences économiques et gestion obtiennent majoritairement des emplois de cadre, ce n'était le cas que pour moins de 50% des étudiants d'AES sur les cohortes observées, de 1992 à 1995.

À l'issue de la première année de DEUG, tant en sciences économiques et gestion qu'en AES, les étudiants peuvent candidater à l'IUP, qui propose une formation en économie d'entreprise avec une filière aboutissant à un double diplôme soit franco-allemand, soit franco-espagnol. Trente-six étudiants y ont été admis en 2000-2001. Cet IUP est issu d'une maîtrise de Sciences et Techniques d'économie d'entreprise créée en 1988. L'enseignement se définit comme plus pratique que celui des maîtrises. La formation comprend trois stages et utilise largement la méthode des cas et les travaux collectifs à tous les niveaux de formation.

## **2 - LES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DE L'UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES**

### **Les licences et les maîtrises**

Les formations de deuxième cycle, par leur diversification, s'ouvrent déjà largement sur les choix professionnels. Les étudiants ont en effet le choix entre :

- la licence de Sciences économiques
  - mention Économie industrielle et économie internationale ;
  - mention Monnaie et Finance, donnant éventuellement lieu à un double diplôme franco-espagnol ;
- l'entrée en préparation de la maîtrise de Sciences et Techniques en économétrie ;
- la préparation de quatre licences en AES
  - mention Administration générale et territoriale ;
  - mention Administration générale et territoriale, option Développement local.
  - mention Administration et Gestion des entreprises ;
  - mention Commerce et Affaires internationales ;

Ces licences débouchent sur des maîtrises d'intitulés identiques.

L'organisation de la licence comme celle de la maîtrise reposent sur des cours communs à l'ensemble des mentions en sciences économiques d'une part, en AES d'autre part, et des cours propres aux mentions. Des professionnels interviennent dans ces dernières. Mais, répondant en cela à une demande assez générale des étudiants, l'organisation en mentions a permis, notamment en maîtrise, la mise en place de stages. Ces derniers donnent lieu à la préparation de rapports de stage, très encadrés, qui marquent une étape vers l'autonomie dans le travail des étudiants.

Les étudiants titulaires d'un DEUG de Sciences économiques ou d'AES peuvent également candidater à l'Institut de gestion de Rennes pour y préparer un magistère de gestion.

### **Les troisièmes cycles**

Outre deux DEA, l'UFR offre huit DESS et un DU Affaires européennes ainsi qu'un DU Gestion du patrimoine. On observera que l'Université Rennes I utilise le diplôme d'université en renfort de ses formations et non pas comme une formule mineure de diplôme. C'est ainsi que le DU Affaires européennes implique une année obligatoire à l'étranger. L'attractivité de cette multiplicité de cibles professionnalisantes bien définies contribue certainement au maintien des effectifs, y compris dans les cycles antérieurs, alors que l'avantage de proximité devrait jouer pour les nouvelles universités.

Les huit DESS proposés le sont à la fois en formation initiale et en formation continue, avec des adaptations sur la durée de la formation notamment. L'offre est clairement tournée vers l'économie industrielle et bancaire et tient compte des ressources locales en partenaires professionnels (par exemple, économie et gestion des établissements sanitaires et sociaux), mais aussi de la proximité des juristes (concurrence et droit de la propriété industrielle). La formule la plus originale est celle du DESS Finance d'entreprise organisé "on line" et qui permet ainsi à des cadres d'entreprise d'acquérir une formation aux fonctions de directeur financier en limitant leur présence à l'université à deux jours par mois pendant dix-huit mois, la majeure partie des enseignements et des exercices s'effectuant via Internet. Il est à noter que cette formation a été appuyée au départ par un financement significatif de la Région.

## **3 - LES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DE L'IGR**

L'enseignement des sciences de gestion au niveau deuxième et troisième cycles de l'Université Rennes I est rassemblé au sein de l'Institut de gestion de Rennes (IGR), membre du réseau des IAE. L'IGR compte :

- 750 étudiants en formation initiale et 600 en formation continue ;
- 45 enseignants-chercheurs ;
- 150 intervenants extérieurs ;
- 35 personnels administratifs ;
- un budget de fonctionnement de 1 million d'€ ;
- deux équipes de recherche associées (une UMR et une jeune équipe) et une école doctorale en économie-gestion.

L'IGR est incontestablement une belle institution qui peut légitimement revendiquer son statut de pôle d'excellence en gestion du Grand Ouest. Son modèle d'organisation est calqué sur celui des écoles universitaires de gestion (type ESUG à Toulouse ou ESA à Grenoble) et, comme les écoles, l'IGR développe chez ses étudiants une forte culture d'institution qui se traduit par l'existence d'un réseau actif d'anciens élèves, la publication d'un annuaire des diplômés et une réelle vie associative étudiante. L'IGR est fortement présent dans les trois domaines de compétence des IAE : la formation initiale professionnalisante, la formation continue, la recherche.

Créé en 1998, le pôle Emploi réunit tous les services liés à l'emploi : stages, formations en apprentissage, relations avec les entreprises, recherche d'emploi.

### **Les formations de l'IGR**

Toutes les formations de l'IGR recrutent sur la base d'une sélection (dossier, tests écrit et oral, entretien) à l'entrée et permettent aux étudiants d'obtenir un diplôme à bac + 5 (DESS ou DEA). L'entrée dans les formations de l'IGR se fait actuellement à deux niveaux :

- bac + 2 (DEUG, DUT) pour le magistère de Gestion ;
- bac + 4 pour les DESS et DEA.

Le magistère de Gestion constitue une formation sur 3 ans qui articule de façon originale<sup>1</sup> l'ensemble des cycles offerts par l'IGR (MSG, MSTCF, DESS, DEA).

Après une première année commune, la deuxième année se caractérise par une spécialisation en filière :

- maîtrise de Sciences de gestion (MSG)
- maîtrise de Sciences et Techniques comptables et financières (MSTCF)

La troisième année est celle de la spécialisation et peut porter sur une formation en alternance ou en apprentissage, ou consister en une année d'études dans une université étrangère, ou encore une formation plus classique de troisième cycle en DESS ou DEA.

La formation de magistère est caractérisée par la forte emprise des stages, puisque sur 3 ans plus d'une année leur est consacrée :

- première année : stage de un à trois mois entre juin et septembre ;
- deuxième année : stage de trois à cinq mois entre mai et septembre ;
- troisième année : stage de quatre à six mois pour la formation en DESS.

Outre deux DEA (Finances, Sciences de gestion), l'IGR offre douze DESS :

- DESS CAAE (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises) ;
- DESS Entrepreneuriat et Développement de projets ;
- DESS Gestion des ressources humaines ;
- DESS Gestion des risques ;
- DESS Ingénierie juridique et financière ;
- DESS Management des entreprises agro-alimentaires ;
- DESS Management international ;
- DESS Marketing ;
- DESS Systèmes d'information et de contrôle de gestion ;
- DESS Trésorerie ;
- DESS Marketing, option management de la distribution (en apprentissage) ;
- DESS Veille stratégique, Culture et Management japonais.

Parmi ces DESS, cinq sont accessibles en formation continue, un en apprentissage, un en alternance (l'option expertise comptable du DESS Ingénierie juridique et financière). Ces formations sont ouvertes après sélection, notamment aux titulaires des mentions de sciences économiques, d'AES, de MSG. Certains DESS sont articulés sur les relations internationales de l'IGR, tel un double diplôme franco-allemand aux niveaux bac +4 et bac +5. Adossé au Centre franco-japonais de management, le DESS Veille stratégique, Culture et Management japonais, unique en France, est organisé sur deux ans : la première année, en France, est axée sur le développement des concepts et outils nécessaires à une bonne compréhension de l'univers japonais ; la deuxième année se déroule au Japon, avec un stage linguistique de six mois (octobre à mars) suivi d'un stage dans une entreprise japonaise ou étrangère implantée au Japon. Son objectif de former des cadres aptes à exercer des activités en liaison avec les marchés japonais et asiatiques semble atteint puisque 92% des anciens exercent au Japon ou sont en relations d'affaires avec le Japon. Le lien entre l'université et les collectivités territoriales se manifeste ici, car la formation s'appuie sur le jumelage de Rennes avec une ville japonaise de même importance.

L'IGR propose aussi un diplôme d'université franco-polonais de gestion.

---

<sup>1</sup> Exactement comme à l'École supérieure des affaires de l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II.

### **Un projet avancé pour la réforme LMD**

Le choix de l'équipe de direction de l'IGR s'est porté sur la création d'un seul master en sciences de gestion (ou du management) au lieu d'offrir plusieurs masters dans les principales sous-disciplines des sciences de gestion (finance, marketing, gestion des ressources humaines, etc.). Ainsi, au lieu de donner le sentiment d'un éclatement des formations (surtout au niveau du troisième cycle avec douze DESS), la réforme permettrait de regrouper l'ensemble des formations de l'IGR. Ce choix, conforme à la vision du président de l'université, devrait permettre, selon le directeur de l'IGR, de renforcer l'esprit d'école en identifiant clairement l'IGR par un seul diplôme, à l'instar de ce que font les grandes écoles de commerce. L'idée serait d'offrir aux étudiants du master de Gestion plusieurs options ou parcours professionalisés. Le recrutement du master se ferait sur sélection de candidats titulaires d'une licence.

Naturellement, l'orientation recherche du master en sciences de gestion se fera en relation avec l'école doctorale économie-gestion.

Enfin, en plus du master en gestion, l'IGR compte offrir une licence de gestion pour les étudiants ayant validé l'équivalent de deux années universitaires dans les domaines de l'économie, voire du droit.

#### **Recommandations**

***Renforcer la dimension internationale.*** Aussi bien en recherche qu'en formation, il serait souhaitable que les enseignants-chercheurs de l'IGR renforcent la dimension internationale de leurs activités. Pour les étudiants, cela pourrait se traduire par un objectif d'expérience à l'étranger (par le biais de stages ou de crédits de formation) pour le plus grand nombre. Ainsi, un objectif ambitieux pour l'IGR serait de pouvoir afficher que 80% de ses étudiants ont une expérience internationale.

***Renforcer l'implication locale.*** Selon la direction de l'IGR, les relations avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Rennes sont bonnes. En effet, le directeur de l'IGR siège au Conseil d'administration de l'École supérieure de commerce (ESC) créée par la CCI, et réciproquement. Par ailleurs, il semblerait que les deux institutions ne soient pas vraiment en concurrence.

Pourtant, selon le président de la CCI, si les relations avec l'université sont jugées courtoises, il conviendrait "d'aller au-delà dans la collaboration avec l'IGR". En fait, il semble qu'à part l'organisation de conférences en commun ("Les rendez-vous du futur") avec l'université, il n'y ait pas vraiment de volonté de développer des projets en commun. D'une certaine façon cela est dommage compte tenu du potentiel de l'IGR et de l'ESC. Pourquoi, par exemple, ne pas lancer un projet international commun avec l'aide de la Région ?

***Développer les collaborations avec les sciences "dures".*** L'Université Rennes I présente la particularité de regrouper en son sein l'ensemble des disciplines scientifiques "dures" avec le droit, l'économie et la gestion. Bien que l'IGR participe activement à des enseignements de base dans certaines formations scientifiques et d'écoles d'ingénieurs, il serait souhaitable d'encourager des opérations de coopération plus étroites tant au plan de la recherche que de la formation.

### **4 - L'ÉCOLE DOCTORALE ÉCONOMIE-GESTION**

L'Université Rennes I est une des rares universités françaises à avoir une école doctorale dans laquelle les économistes et les gestionnaires travaillent ensemble. Ils sont également réunis dans un même laboratoire de recherche : le CREREG (Centre de recherche rennais en économie et gestion, UMR 4585), qui est laboratoire d'accueil des doctorants de l'école doctorale.

L'école doctorale regroupe à l'heure actuelle quatre DEA :

- deux en économie : le DEA d'Économie monétaire et financière et le DEA d'Économie industrielle européenne ;
- deux en gestion : le DEA de Sciences de gestion et le DEA de Finance.

Cette parité entre économie et gestion est voulue par les responsables de l'école doctorale. Des DU sont adossés aux DEA pour faciliter l'insertion professionnelle des doctorants.

La proportion d'étudiants étrangers est assez élevée (50% des effectifs). On note que la majorité de ces étudiants étrangers vient d'Afrique du Nord. En thèse, la proportion d'étudiants français remonte et se situe à environ 80%.

Un écart certain existe entre le nombre des doctorants inscrits et le nombre d'allocataires moniteurs et d'ATER qui ont pourtant vu quelques-uns de leurs condisciples devenir maîtres de conférences, avec une asymétrie flagrante en faveur de la gestion en raison du nombre de postes disponibles. Mais tant les doctorants que les responsables de l'école doctorale insistent sur la très grande incertitude des débouchés dans l'enseignement supérieur, en particulier en économie, ainsi que sur l'écart entre les rémunérations des enseignants-chercheurs et celles des étudiants qui se sont dirigés vers l'entreprise à l'issue du DEA, situation qui n'est pas spécifique à l'Université Rennes I.

### **Le rôle de l'école doctorale dans la réforme LMD**

Dans le domaine de l'économie et de la gestion, sont prévus deux masters :

- en économie un master recherche, avec trois options ;
- en gestion, un master recherche qui devrait se trouver à l'intérieur du master professionnel. L'idée est d'attirer ainsi de bons étudiants vers les métiers de la recherche en sciences de gestion en ne les enfermant pas dans une voie exclusivement recherche. En effet, à l'heure actuelle, les DEA, notamment en gestion, ont beaucoup de difficultés à recruter de bons étudiants car ceux-ci préfèrent s'orienter vers les DESS.

### **Propositions pour l'école doctorale**

Au-delà de la qualité des enseignements dispensés dans les DEA, il semble que l'activité de l'école doctorale, notamment pour les étudiants en thèse, se réduise au minimum : l'organisation de quelques conférences de professeurs réputés. Une fois inscrits en thèse, il semble que les étudiants privilégient la relation avec leurs professeurs. Il serait souhaitable que l'école doctorale propose davantage de services aux doctorants, notamment l'aide à la présentation de papiers de recherche en anglais. Dans une perspective de formation de futurs enseignants-chercheurs, notamment en sciences de gestion, on pourrait imaginer l'organisation de séances pour la rédaction de cas d'entreprise.

## **5 - LES ÉQUIPES DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET GESTION**

Il existe deux centres de recherche travaillant dans les domaines de la gestion et de l'économie à l'Université Rennes I : le CREREG et le CREGOR.

### **Le CERGOR**

Le Centre d'études et de recherche en gestion des organisations de Rennes est une jeune équipe reconnue par l'Université Rennes I et par le ministère de l'Éducation nationale (UPRES JE 2312). Cette équipe regroupe une quinzaine d'enseignants-chercheurs de l'IGR, mais également de l'École spéciale militaire de Saint Cyr-Coëtquidan et de l'IUT GEA de Rennes. Les thèmes de recherche du CERGOR sont axés essentiellement autour de la gestion des petites et moyennes entreprises. Il semble que la constitution de cette équipe s'explique en partie par la politique volontariste menée par les responsables du CREREG, et peut-être également par une orientation scientifique plus organisationnelle et qualitative.

### **Le CREREG**

Compte tenu du poids du CREREG dans l'organisation de la recherche, l'analyse est concentrée sur ce laboratoire atypique dans le monde de l'économie et de la gestion en France. Créé officiellement en janvier 1996, le CREREG est une UMR CNRS issue de la fusion de trois URA de Rennes I : le CREFAUR, le CERETIM et le LARGOR (le CNRS ayant fortement fait pression en faveur de ce type de fusion).

Le caractère bi-disciplinaire, économie et gestion, de cette UMR est suffisamment rare pour être souligné. Si elle a pu paraître "difficile à vivre" pour certains et "totalement artificielle" pour d'autres, elle apparaît aujourd'hui comme une opportunité.

Le CREREG est constitué de six équipes de recherche, dont trois en économie (macro-économie monétaire et financière, économie publique, économie industrielle) et trois en gestion (marketing, management des organisations, finance). Les objectifs de sa politique scientifique sont de :

- renforcer la qualité et la quantité des publications ;
- exploiter l'originalité bi-disciplinaire du centre ;
- améliorer sa visibilité internationale.

#### Moyens en personnel du CREREG

	Chercheurs et Enseignants-chercheurs	ITA et IATOS	Total
CNRS	1	5	6
Université	45	3	48
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>54</b>

Doté de moyens en personnel relativement importants, le CREREG ne compte qu'un seul directeur de recherche au CNRS ; c'est un point faible pour cette unité de recherche. Le CREREG affiche une production tout à fait honorable : les chercheurs du CREREG ont publié dans cinquante-cinq revues à comité de lecture (françaises, anglaises, hollandaises, américaines et allemandes) durant la période 1999-2002.

Le CNRS a fortement incité à améliorer la quantité et surtout la qualité des publications. Le CREREG demande désormais à chaque chercheur de justifier d'un nombre de publications dans des revues d'audience internationale pendant la durée du contrat d'établissement. Cette politique n'est pas sans poser des problèmes, notamment pour ceux qui ne remplissent pas les conditions de publication et qui ne peuvent collaborer aux travaux du CREREG que comme chercheurs associés. Les responsables d'équipe sont libres ou non de les financer selon leurs moyens. Il conviendra de faire une évaluation de cette initiative, qui vise à clarifier le fonctionnement de la recherche.

La politique de renforcement des collaborations aux interfaces se traduit dans une nouvelle organisation matricielle qui doit être mise en place à partir de 2003. À ce titre, trois grands axes de recherche pluri-disciplinaires ont été définis :

- analyse des marchés ;
- comportement des décideurs ;
- économie et management des organisations.

Les équipes du CREREG sont fortement encouragées à développer de nouveaux projets dans le cadre de la matrice et aux interfaces entre économie et gestion afin de concrétiser la bi-disciplinarité du laboratoire.

**Le Pôle européen Jean Monnet.** Le pôle constitue un autre point d'appui des formations en économie. Il s'agit d'une structure à la fois juridique et économique à laquelle appartiennent quatre professeurs et deux maîtres de conférences de l'UFR de Sciences économiques. Il donne une visibilité particulière, par la reconnaissance de qualité qu'il implique, aux enseignements et à la recherche sur les problèmes de l'Union européenne conduite à l'UFR de Rennes.

**Le CEREQ.** Le Centre de recherche sur les qualifications est également implanté pour la région de Bretagne à l'UFR des Sciences économiques de Rennes. Ses activités de recherche sont associées à celles du CREREG et de l'IREIMAR.

### III - L'UFR DE PHILOSOPHIE

#### 1 - HISTORIQUE ET SITUATION

L'UFR de Philosophie de Rennes I, bien que délivrant des diplômes relevant du champ des sciences humaines, a fait le choix, dès la création des universités rennaises (en 1970), de se joindre à l'ancienne faculté des Sciences, ce qui l'a conduit à s'installer sur le site de Beaulieu.

Aucun de nos interlocuteurs (enseignants-chercheurs, personnel administratif, étudiants) ne remet en cause ce choix, dont les instances dirigeantes de l'université se disent également satisfaites. La séparation d'avec Rennes II comporte des inconvénients évidents en ce qui concerne les cursus, mais aussi et surtout sans doute le travail de bibliothèque (*cf.infra*). Parmi les étudiants que nous avons rencontrés, certains regrettent leur "isolement" au sein d'une masse d'étudiants dont les intérêts et les références culturelles peuvent être sensiblement différents des leurs, d'autres relèvent qu'il n'y a aucune osmose véritable entre les cursus, ce qui tend à rendre plutôt formelle l'appartenance à une université scientifique.

Le principal avantage, au jugement de nos interlocuteurs, est d'ordre financier : les dotations, notamment en ce qui concerne la recherche, sont plus généreuses dans une université scientifique que dans une université littéraire. Il est manifeste, en tout cas, que l'insertion de l'UFR dans l'université est bonne, ce que confirme le président. L'UFR est représentée dans les trois conseils centraux, et plusieurs des enseignants-chercheurs ont été chargés de diverses missions par la présidence (actuellement, le directeur de l'UFR est chargé de mission à la culture et à la vie étudiante). La situation demande cependant, de la part des responsables du département et de l'université, de la vigilance : il faudra veiller, notamment, à entretenir les liens avec Rennes II pour maintenir à un niveau raisonnable les doubles cursus et pour encourager le choix de la philosophie comme sous-dominante par des étudiants "littéraires".

#### 2 - LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Comme partout, les effectifs de l'UFR de Philosophie de Rennes I sont à la baisse depuis 1998 (de l'ordre de 30%, d'après le directeur de l'UFR). Relativement faible en premier et en troisième cycle, le reflux a été important en deuxième cycle (- 40% en quatre ans), ce qui est bien sûr préoccupant pour l'avenir des formations de troisième cycle. Il y a toutes raisons de penser que le facteur principal de cette baisse est démographique ; le traditionnel bon rendement de la préparation aux concours et la diversité des enseignements proposés font qu'elle est moins accentuée que dans beaucoup d'autres universités et que dans d'autres secteurs disciplinaires de Rennes I. À moyen terme, et sous réserve du maintien des forces actuelles, il y a des raisons de se montrer raisonnablement optimiste quant à l'avenir de la philosophie à Rennes.

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>DEUG</b>	173	167	160	144	149
<b>Deuxième cycle</b>	229	223	194	177	123
<b>DEA</b>		21	26	34	20
<b>Agrégation</b>		17	19	27	15
<b>Doctorat</b>		12	9 (ou 15)	14	n.c
<b>Total 3<sup>e</sup> cycle</b>	29	50 (ou 33)	61 (ou 42)	75 (ou 48)	61

Les différences, selon les sources, en ce qui concerne les effectifs du troisième cycle s'expliquent probablement par le fait que les inscriptions en DEA se partagent entre Rennes et Nantes (puisque l'UFR est rattachée à l'Université de Rennes II), par l'inclusion à l'effectif du troisième cycle par les responsables de l'UFR, mais non par les services centraux, des étudiants préparant un concours, et par l'existence, en ce qui concerne le CAPES, d'étudiants inscrits à l'IUFM, à l'université ou aux deux.

### **3 - LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

Le nombre total de supports budgétaires d'enseignants-chercheurs est, depuis assez longtemps, de douze ; il se décompose en cinq emplois de professeur et sept de maître de conférences. À cela s'ajoute un effectif de deux ou trois moniteurs ou AC, selon les années. On peut considérer cet effectif comme globalement satisfaisant, et, en tout cas, conforme à la normale pour ce type de discipline.

Outre les deux ou trois allocations (deux AC actuellement), l'UFR dispose de deux allocations annuelles d'un montant approximatif de 700 €, allouées à des doctorants dans le cadre d'un plan pluri-formations (PPF), et d'allocations régionales.

Plus que le nombre d'enseignants-chercheurs, le principal problème est celui du profond renouvellement qui va devoir s'opérer en raison du départ à la retraite ou de la mutation d'un nombre important d'enseignants qui seront à remplacer : trois emplois de maître de conférences ont changé de titulaire en 2002 et 2003 et, ce qui est plus délicat, trois emplois de professeur (sur cinq) devront être pourvus dans les deux prochaines années. Non seulement cette situation posera à l'UFR un problème de recrutement (qui ne devrait pas être trop difficile à résoudre, car le vivier des docteurs et celui des docteurs habilités se reconstituent à un bon rythme), mais surtout elle impliquera un réexamen approfondi du plan de formation et des orientations de recherche lors des prochaines échéances de la contractualisation.

En ce qui concerne le personnel administratif, l'UFR, là aussi depuis des années, dispose d'un emploi statutaire d'IATOS occupé par une responsable administrative qui est chargée en même temps des tâches de secrétariat pédagogique et administratif.

### **4 - LES FORMATIONS**

Les formations dispensées par l'UFR de Philosophie (DEUG Sciences humaines mention Philosophie, licence et maîtrise de Philosophie, DEA de Philosophie commun avec l'Université de Nantes) sont, dans l'ensemble, très classiques, tout comme les modalités de contrôle des connaissances. L'histoire de la philosophie y occupe une place importante, mais non dominante, puisque la philosophie générale, la philosophie de la connaissance, la philosophie des sciences, l'éthique, la philosophie politique, la psychologie et la méthodologie des sciences humaines y sont également enseignées. L'organisation des enseignements de DEUG et de licence est particulièrement soignée et a manifestement fait l'objet d'une réflexion d'ensemble. En revanche, les enseignements de maîtrise et de DEA semblent obéir plutôt à une logique de juxtaposition des intérêts. En ce qui concerne la répartition des services, on relève que contrairement à ce qui est souvent observé les professeurs assurent un certain nombre d'enseignements en premier cycle (5 UE en 2002-2003). Il faut souhaiter que cet usage soit maintenu à l'avenir, car il évite le sentiment de cassure entre les cycles souvent éprouvé par les étudiants.

L'UFR a mis en place, conformément à la réglementation, des moyens de lutte contre l'échec : un encadrement tutorial est assuré par des étudiants de troisième cycle et les moniteurs, des enseignements de méthodologie du travail en philosophie (y compris du travail en bibliothèque) sont donnés par les moniteurs en première et deuxième années de DEUG.

En ce qui concerne le DEA, une chose frappe d'emblée à la lecture de la présentation qui en est faite dans le livret de l'étudiant. Alors qu'il s'agit d'un DEA en cohabilitation avec Nantes, l'organisation des enseignements est purement rennaise, sauf en ce qui concerne le stage inter-acадémique de Paimpont. Aucune mention n'est faite que ce DEA n'est pas propre à l'Université Rennes I. Il paraît regrettable, surtout si l'on tient compte des complémentarités entre les deux universités, qu'il n'y ait pas une organisation commune des enseignements et des examens, avec un jury commun. Pourquoi ne pas envisager des modalités permettant aux étudiants, en fonction de leur thème de recherche, de suivre des séminaires dans l'une ou l'autre université ? La semestrialisation pourrait être une solution. Le passage au dispositif LMD, auquel l'UFR a commencé à réfléchir en s'intéressant au double dispositif des masters (formation et recherche), entraînera une modification de tout le dispositif de formation de l'UFR. Autre remarque relative aux enseignements de DEA : il est exclusivement assuré par les professeurs. Ne pourrait-on pas imaginer – les textes le permettent – que les maîtres de conférences, habilités ou non, y soient, même modestement, associés, par exemple en assurant une initiation à la méthodologie et aux techniques de la recherche ? Il en va de la continuité des divers enseignements dispensés par l'UFR.

L'enseignement d'une langue vivante (l'anglais essentiellement) et l'initiation aux langues anciennes sont offerts aux étudiants. Les étudiants estiment pour leur part que l'enseignement des langues (et d'abord des langues modernes) est insuffisant. Il faut cependant distinguer entre l'enseignement (ou le perfectionnement) des langues proprement dit, qui doit être assuré par le service commun (SCELVA), et l'étude de textes philosophiques en langue étrangère, qui pourrait effectivement être développée. Y a-t-il à Rennes une population étudiante suffisante pour organiser un TD sur le texte allemand de la *Critique de la raison pure* ?

Deux autres points paraissent devoir être relevés en ce qui concerne l'organisation des formations. Tout d'abord, l'importance accordée à la préparation des concours du secondaire, point fort traditionnel de l'UFR de Philosophie de Rennes, qui est depuis longtemps parmi les universités de province les plus performantes et les plus régulières. C'est pour cette raison que l'UFR consacre des moyens importants à cette préparation :

- 200 heures (CM) pour le CAPES, mais la formation est de plus en plus assurée dans le cadre de l'IUFM, ce qui pose les traditionnels problèmes de territoire et surtout de conception de cette préparation : plus "professionnelle" à l'IUFM, plus axée sur les "contenus" à l'université. Des épreuves écrites et orales de préparation sont organisées de manière régulière par l'UFR. Il faut noter que le "rendement" de cette formation est assez faible (deux à quatre reçus par an pour un nombre de candidats tournant entre trente et cinquante). La contribution de l'université à cette préparation donne lieu à un différend avec l'IUFM, relatif aux reversements effectués par l'IUFM à l'université, prestataire de services ;
- environ 250 heures (CM) pour l'agrégation (dont 20% communes avec la préparation au CAPES), pour un effectif compris ces dernières années entre quinze et vingt-sept, un nombre important d'admissibles (entre cinq et dix dans la période 1998-2000, particulièrement faste) et un nombre de reçus oscillant entre un et cinq. Là aussi, aux enseignements s'ajoutent des épreuves écrites et des "colles" de préparation aux oraux. Enfin, grâce à un financement spécifique, l'UFR assure une trentaine d'heures de préparation à l'agrégation interne de Philosophie, avec des résultats honorables (cinq admissibles et trois reçus pour huit candidats en 2000 ; trois admissibles pour douze candidats en 2001).

Second point particulier : à côté de ces formations très classiques, l'UFR de Philosophie a pris une initiative audacieuse en mettant en place en 1999, avec l'Institut de gestion de Rennes, une maîtrise de Philosophie option Gestion : un quart des 100 heures d'enseignement prévues dans la maquette de la maîtrise de Philosophie est remplacé par un enseignement de management et gestion des entreprises, et le traditionnel mémoire de maîtrise est remplacé par un rapport de stage rendant compte d'un stage en entreprise d'une durée de quatre mois. L'effectif de cette option est d'une dizaine d'étudiants ; le suivi des deux premières promotions montre que ces étudiants accèdent pour la plupart à des diplômes professionnalisants (DESS), puis à des emplois. Cette expérience, même si elle concerne un effectif limité, est intéressante : elle témoigne de la capacité des enseignants et des étudiants de philosophie à sortir de la "voie royale" qu'a été longtemps pour eux la préparation au professorat du secondaire et à envisager d'autres issues à un cursus de philosophie. Ce changement d'attitude paraît d'autant plus salutaire que des incertitudes persistent sur les formes actuelles de recrutement des enseignants du second degré et que les qualités dont témoignent en règle générale les étudiants de philosophie (aptitude à l'abstraction, culture supérieure à la moyenne, mobilité intellectuelle) peuvent être appréciées par les entreprises. Il faut souhaiter que les enseignants-chercheurs de philosophie se convainquent de ce que des études de philosophie, dans un contexte de précarité de l'emploi, ne peuvent être entreprises ni organisées en vue des seuls métiers de l'éducation et de la recherche.

Le sentiment des étudiants sur l'organisation des cursus paraît tout à fait positif, et ce quel que soit le niveau d'études. Ils jugent la coopération entre universitaires et étudiants réelle et fructueuse. Ils considèrent comme particulièrement positifs l'existence d'une semaine de révision avant la période des examens, la part importante des oraux dans les validations et le principe de filières "professionnalisantes". En revanche, ils regrettent :

- le manque de continuité et de progressivité dans la formation d'une année à l'autre, l'insuffisante diversité thématique ("pourquoi toujours Platon et pas Aristote ?"; pourquoi si peu de philosophie politique, de philosophie de la religion, et même de philosophie orientale ?) ;
- le défaut d'une information précise sur les cursus dès avant la rentrée (ces informations figurent dans le livret de l'étudiant), ainsi que sur les débouchés et les carrières.

Ils déplorent aussi la part excessive des devoirs sur table en regard des travaux préparés à la maison, susceptibles de favoriser une acquisition de connaissances. Ils regrettent enfin que les enseignants ne donnent pas systématiquement, et à l'avance, des programmes de lecture programmés sur toute la durée des UE et que les "fondamentaux" d'une formation universitaire en philosophie ne soient pas définis précisément dès la première année de DEUG, pour les aider à orienter et à hiérarchiser leurs efforts.

## 5 - LA DOCUMENTATION

Malgré les difficultés qui tiennent à l'absence d'un fonds "sciences humaines" à la bibliothèque universitaire de Rennes I, le fonds "philosophie", géré par la section Sciences du SCD (en raison de sa localisation) est appréciable puisqu'il se compose d'environ 8 000 ouvrages, une bibliothécaire étant affectée exclusivement à sa gestion. L'augmentation appréciable de la dotation (plus de 20 000 € en 2001) depuis l'intégration de la bibliothèque d'UFR au SCD doit être soulignée.

Les responsables de l'UFR font remarquer que, si les étudiants de troisième cycle utilisent régulièrement ce fonds, il n'en va pas de même des étudiants de premier cycle, malgré les efforts de sensibilisation qui ont été entrepris dans le cadre du tutorat.

Malgré tout, la difficulté "structurelle", qui tient à l'existence de collections importantes pour des étudiants en philosophie soit à la bibliothèque de Rennes II, soit à la bibliothèque de droit et sciences politiques, l'une et l'autre étant situées au centre-ville, demeure réelle ; elle suppose, de la part des étudiants désireux d'utiliser pleinement toutes ces ressources, un certain esprit d'initiative.

## 6 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

La mobilité européenne ne paraît pas être un souci prioritaire des étudiants. Mais la situation pourrait évoluer rapidement, surtout si une politique internationale vigoureuse était menée par l'UFR. Actuellement, sept accords Socrates permettent aux étudiants de partir un ou deux semestres en Allemagne (TU Berlin), en Écosse (Aberdeen), au Danemark (Copenhague), en Grèce (Athènes), en Irlande (Cork), en Islande (Reykjavik), en Italie (Gênes) et en Pologne (Torun'). Des accords sont en passe d'être signés avec l'Espagne. Par ailleurs, des accords permettant une mobilité étudiante existent avec le Canada (UQAM, Montréal) et les États-Unis (Sherbrook).

## 7 - LA RECHERCHE

L'ensemble des enseignants-chercheurs (douze + deux ATER), des moniteurs (trois) et des doctorants (douze à quinze) est regroupé dans l'EA 1270 Philosophie des normes. Cette équipe a une activité de fort bon niveau, puisqu'elle organise chaque année, souvent en collaboration avec l'Université de Nantes, deux colloques, dont l'un est international. En outre, depuis 2001, un séminaire doctoral mensuel, ouvert également aux étudiants de DEA, est organisé chaque année sur un thème (2000-2001 : L'universel ; 2001-2002 : Normes et critères).

À cela s'ajoute un stage inter-académique annuel de trois jours, organisé depuis 1999 chaque année à Paimpont, en collaboration avec l'Université de Nantes et les académies de Nantes et de Rennes, et ouvert aux doctorants et étudiants de DEA, ainsi qu'aux enseignants du secondaire. Cette excellente initiative regroupe chaque année vingt à trente participants, ce qui est malheureusement faible (assistance obligatoire pour les étudiants de DEA !).

Si le nombre d'inscriptions en thèse est modeste, compte tenu du nombre d'enseignants HDR, le "rendement" des études doctorales est fort honorable : deux thèses soutenues chaque année depuis 1998, ce qui n'est pas négligeable dans une discipline où le ratio inscrits/soutenances est souvent bien moins favorable.

En raison de l'importance et de la qualité de ses activités, l'équipe a fait l'objet (tout comme le DEA) d'évaluations très favorables de la part de la Direction de la recherche et d'une baisse sérieuse de sa dotation (de l'ordre de 50%) ! Celle-ci s'établit actuellement à environ 6 500 €, ce qui est assez peu comparé à la dotation d'autres équipes de taille comparable. En revanche, l'équipe dispose d'un demi-poste de secrétariat, ce qui est une situation relativement favorable.

Bien que les relations entre l'équipe et l'école doctorale Droit, Science politique et Philosophie soient considérées comme bonnes tant par les responsables de l'équipe et du DEA que par le directeur de l'école doctorale, un différend existe sur la répartition des allocations de recherche : l'école doctorale considère que les affectations d'AC (ex-AMN) doivent être comptabilisées dans l'effectif global d'allocataires, alors que l'équipe et le DEA estiment avoir été pénalisés par la répartition. Sur un plan strictement scientifique, il semble que l'insertion de la recherche en philosophie dans le dispositif de l'école doctorale puisse être améliorée, ses responsables notant que le choix des thèmes du cycle de conférences et de son colloque "ne permet pas une collaboration".

Une autre piste doit probablement être explorée parallèlement au renforcement des liens avec l'école doctorale : l'intensification, en ce qui regarde la recherche et les études doctorales, des liens avec l'Université de Nantes, déjà relativement importants sur le plan institutionnel, et avec l'Université de Bretagne occidentale. Malgré les obstacles, n'y aurait-il pas intérêt à envisager la constitution d'un pôle Ouest atlantique de la recherche en philosophie, en se saisissant d'abord de l'opportunité que constitue le DEA cohabilité ? L'existence de réelles complémentarités entre les établissements sur le plan des profils de recherche individuels et collectifs plaiderait en faveur d'une telle perspective, qui donnerait à la philosophie universitaire des régions Bretagne et Pays de la Loire une meilleure visibilité.

Enfin, il convient de soulever une question importante pour l'avenir de l'équipe de recherche : les évolutions prévisibles de sa composition, notamment pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs de rang A, ne risquent-elles pas d'entraîner une transformation des thématiques de recherche, qui pourrait conduire à une redéfinition des axes de recherche ? Ces axes sont actuellement au nombre de quatre : éthique (la norme et la nouvelle pratique clinique), épistémologique (les normes de la rationalité), politique et social (la constitutionnalité et les normes sociales), philosophique (la métaphysique comme norme), et il n'est pas certains que tous demeurent actuels dans les prochaines années.

En tout cas, il serait souhaitable que la discussion sur ces points s'engage pour définir, plus particulièrement pour le rang A, une politique de recrutement. D'ailleurs, la dénomination actuelle de l'équipe risque à bref délai, au vu des départs imminents, de paraître singulière. Il appartient aux enseignants-chercheurs et à l'équipe en son tout de réfléchir aux éventuelles inflexions qui pourraient être apportées.

## **8 - EN CONCLUSION**

L'analyse des différents éléments du dossier de l'UFR de Philosophie de Rennes I laisse une excellente impression. Tirant parti (peut-être un peu moins qu'il ne serait possible) de son appartenance à une université scientifique, l'UFR dispense des enseignements classiques et bien équilibrés à un public certes actuellement en diminution, mais qui manifeste de l'intérêt et de l'attachement à la vie de l'UFR. La préparation aux concours est un point fort traditionnel, qui contribue à drainer et à "fixer" de bons étudiants. Mais les efforts entrepris en vue de diversifier l'offre de formation (maîtrise philosophie-gestion) sont à saluer également. La recherche est de forte qualité, mais va devoir se recomposer en fonction de l'évolution en cours de l'équipe. L'organisation des enseignements de DEA, en principe communs avec Nantes, pourrait être repensée de manière plus coopérative.





LES INSTITUTS  
UNIVERSITAIRES  
DE TECHNOLOGIE



Il y a quatre IUT à l'Université Rennes I. Le plus ancien est l'IUT de Rennes qui comporte actuellement six départements : quatre départements secondaires (génie mécanique, génie électrique, génie civil, chimie) et deux tertiaires (gestion des entreprises et des administrations (GEA) et carrières sociales). L'IUT de Lannion comporte quatre départements : trois départements secondaires (génie électrique et informatique industrielle (GEII), devenu génie des télécommunications et des réseaux (GTR) à la rentrée 2001 ; informatique ; mesures physiques) et un département tertiaire (information et communication avec deux options : communication d'entreprise et journalisme). L'IUT de Saint-Brieuc, créé en septembre 2001, a trois départements : techniques de commercialisation ; génie biologique ; science et génie des matériaux. Enfin, l'IUT de Saint-Malo, également créé en septembre 2001, a aussi trois départements : GEA, maintenance industrielle, génie des télécommunications et réseaux. On remarque que deux doublons existent, GEA à Rennes et à Saint-Malo et GTR à Lannion et Saint-Malo. Dans l'ensemble, cette offre générale semble cependant bien ciblée et en rapport avec le tissu industriel local, notamment à Lannion.

## I - L'IUT DE RENNES

L'IUT de Rennes accueille environ 1 200 étudiants. Il n'y a pas de problème de recrutement en carrières sociales (le métier visé est animateur socioculturel), mais des difficultés existent en génie mécanique et en chimie. Les formations en chimie sont, de ce fait, en train de se réorienter vers la préparation aux carrières liées à l'agro-alimentaire. Pour endiguer la baisse des effectifs, on utilise les services du CIO (service d'information et d'orientation de l'éducation nationale) : le CIO décrit tous les trois ou quatre ans l'offre de formation de l'IUT de Rennes dans les lycées. Le recrutement est essentiellement fait parmi les bacheliers généraux bretons : S en chimie et en génie mécanique, ES en GEA. Cependant, une réflexion s'ouvre sur un rattrapage éventuel (DUT en trois ans) pour des bacheliers professionnels, ce qui est une initiative intéressante.

L'IUT de Rennes a une tradition de diversification de l'offre de formation. Cette tradition se traduit par l'existence d'un certain nombre de diplômes d'université (DU) : par exemple, Assistant projet qualité, fondé il y a huit ans, Conducteur de travaux (en liaison avec l'entreprise de génie civil Bouygues) ou Collaborateur de cabinet comptable (en alternance). De ce fait l'IUT de Rennes a rapidement présenté des licences professionnelles dont deux ont été habilitées : Mécatronique (liens entre la mécanique et l'électronique) et Assistant gestion et sport. Quatre autres licences professionnelles sont en projet. Il n'y a pas eu de réflexion sur un éventuel allégement des deux premières années pour correspondre aux diplômes étrangers équivalents.

L'IUT de Rennes a également développé les passerelles avec les DEUG en accueillant des étudiants en situation d'échec en première année de DEUG (sous réserve qu'ils aient été assidus en cours et TD et que leurs notes ne soient pas excessivement basses). Ils peuvent démarrer en février et passer en seconde année de DUT à la fin de l'année ; cette méthode fonctionne bien dans le secteur tertiaire, mais a l'air un peu plus difficile à mettre en oeuvre en sciences.

Les taux de réussite avoisinent 80% (ce qui est, à peu près, le taux de réussite national des IUT). En général, les diplômés en carrières sociales intègrent directement le monde du travail, mais, dans les autres filières, le taux de poursuite d'études est de l'ordre de 75%.

## II - L'IUT DE SAINT-MALO

L'IUT de Saint Malo est autonome depuis septembre 2001. C'est une ancienne délocalisation de l'IUT de Rennes ouvert en 1993. Il a une capacité d'accueil théorique de 750 étudiants, mais se limite à 450 à cause d'un taux d'encadrement insuffisant.

Il y a des difficultés de recrutement, essentiellement en maintenance industrielle. Un effort réel de recrutement des bacheliers technologiques est fait : par exemple, 43 bacheliers STT sont présents en GEA parmi environ 110 étudiants, ce qui donne une proportion de bacheliers technologiques supérieure à la moyenne nationale (de 29% dans ce type de département).

L'offre de formation ne comprend que des DUT. Certains d'entre eux se font en apprentissage. Un projet de licence professionnelle a été présenté, mais n'a pas été retenu.

Les taux de réussite sont normaux pour les DUT : 80% environ. Un soutien est mis en place pour les bacheliers STT et STI. On constate que les bacheliers STI sont souvent en difficulté dans les matières générales en première année, mais réussissent plutôt mieux que les bacheliers généraux en seconde année.

La poursuite d'études est variable suivant les départements : 30% en GTR, 70% ailleurs. L'explication de cette différence réside probablement dans l'existence de débouchés attractifs dans le domaine des réseaux (salaires et perspectives de carrière). En ce qui concerne la recherche, il existe un projet de construction d'un centre de ressources et de laboratoires à Saint-Malo. C'est une manière positive et volontariste de résoudre les problèmes de la recherche dans les structures décentralisées.

### III - L'IUT DE SAINT-BRIEUC

L'IUT de Saint-Brieuc a accueilli 190 étudiants en 2001. C'est une ancienne délocalisation de l'IUT de Lannion. L'origine géographique de ces étudiants est très locale, ce qui justifie l'existence de l'IUT, qui est autonome depuis la rentrée 2001. La majorité des étudiants en sciences sont des bacheliers S. L'IUT de Saint-Brieuc tente de se donner un quota d'étudiants issus des baccalauréats STL en génie biologique et en matériaux ; les pourcentages restent cependant très bas : de l'ordre de 4 à 5%. Il accueille aussi 20% d'étudiants en échec post-bac (DEUG, première année de pharmacie...). En techniques de commercialisation, 30% de bacheliers STT sont admis. Le nombre de candidats baisse en matériaux.

Il existe une licence professionnelle, Plastiques et Composites, en liaison avec Chaffoteaux et Maury (constructeur d'appareils sanitaires) et un syndicat de plasturgistes, qui accueille 24 étudiants dont 8 en formation continue. 50 candidats se sont présentés venant de toute la Bretagne, ce qui conduit l'IUT de Saint-Brieuc à préparer un projet de création d'un pôle Plasturgie avec le Lycée Chaptal de Saint-Brieuc. Deux projets de licences professionnelles vont être proposés à l'habilitation : une licence Commerce et Lancement de produits agro-alimentaires, une licence Management des produits agro-alimentaires.

La réussite au DUT est dans la fourchette haute des IUT : 85%. Le gros problème est le passage de première en seconde année. L'IUT de Saint-Brieuc a mis au point une démarche contractuelle avec les étudiants, les étudiants en échec sont traités individuellement par des fiches de rencontre entre étudiants et enseignants ; cette démarche, qui semble fonctionner, est surtout utilisée en biologie.

La majorité des étudiants poursuivent des études : 80% en matériaux et en techniques de commercialisation et moins de 60% en biologie, domaine où les étudiants sont souvent recrutés dans les entreprises locales.

### IV - L'IUT DE LANNION

L'IUT de Lannion, créé en 1969, accueille 800 étudiants environ. Ce sont essentiellement des bacheliers généraux, sauf en GEII où l'IUT de Lannion accueille un peu plus de 30% de bacheliers STI (ce qui reste en dessous de la moyenne nationale de 50%). L'explication de cette faible proportion réside probablement dans la richesse locale de l'offre de BTS : par exemple, à Lannion il y a quatre BTS en informatique industrielle et optronique. 33% des étudiants en journalisme viennent à l'IUT après un parcours universitaire non abouti. Le recrutement est essentiellement local (Nord Finistère et Côtes d'Armor). Les effectifs baissent régulièrement en mesures physiques.

À part les DUT, il y a trois licences professionnelles : Animation et gestion d'une équipe rédactionnelle, Technologies industrielle "optronique", Gestion des systèmes et réseaux dans les petites et moyennes organisations. Enfin, il y a un DU qui est une formation en langues étrangères ; actuellement, il s'agit de l'anglais, mais d'autres formations sont envisagées en allemand, espagnol et portugais (brésilien).

Les résultats sont relativement moyens en informatique, le taux de passage en seconde année est de 62% seulement. Dans les autres départements, les taux d'échec sont plus normaux. Le taux de poursuite d'études est important.

En ce qui concerne la vie des étudiants, l'isolement du campus pose problème.

## V - EN CONCLUSION

Les IUT de l'Université Rennes I posent un certain nombre de problèmes. Les deux plus significatifs sont le faible taux de bacheliers technologiques accueillis et l'importance des poursuites d'études. Mais, que ce soit sur ces questions ou sur d'autres comme les doublons de départements entre deux IUT ou la mise en œuvre des licences professionnelles, l'engagement de la présidence et la réflexion au niveau de l'établissement universitaire semblent insuffisants.

On peut se poser des questions sur la volonté réelle de mener une lutte contre l'échec des bacheliers technologiques à l'université quand, pour des départements comme celui d'informatique, il n'y a aucun bachelier STI ou quand, comme à Lannion, les exigences en matière de résultats scolaires pour l'admission sont plus fortes pour les bacheliers technologiques que pour les bacheliers S. La cause en serait un vivier de bacheliers technologiques faible, les bons étudiants étant retenus par les lycées pour leurs BTS.

L'observation des taux de poursuite d'études est aussi très préoccupante. L'une des conséquences de cette absence de politique est que la plupart des départements d'IUT de Rennes I fonctionnent comme des premiers cycles destinés à préparer une poursuite d'études. Il s'agit là d'un détournement de l'idée d'IUT : les taux d'encadrement, les petits groupes, les stages et les enseignements professionnalisants sont une dépense inutile pour la collectivité si les étudiants se servent des IUT comme premier cycle plus "maternant". On peut s'interroger sur l'orientation des étudiants en poursuite d'études, qui sont ensuite affrontés à une adaptation à l'enseignement universitaire proprement dit et qui ne sont, pour la plupart, admis qu'en deuxième année à l'université.

D'une manière générale, la réflexion sur le LMD apparaît encore insuffisante. L'investissement dans les licences professionnelles est, comparativement au constat sur la poursuite d'études, relativement faible mais en évolution positive. Il semblerait souhaitable que l'université engage une réflexion de fond sur les conditions d'accès à ces licences des étudiants venant d'autres composantes que les IUT et sur la participation d'autres enseignants que les enseignants d'IUT aux enseignements et à la gestion de ces formations.

Les formations en doublon posent problème : pourquoi deux départements GEA et deux départements GTR ? La concertation entre les IUT avec l'aide de la présidence a-t-elle été suffisante ?

Les NTE sont très utilisées dans le département GTR de l'IUT de Saint-Malo, mais cela semble directement lié à la formation (visioconférence avec une *high school* du Mississippi). Il existe en outre un Intranet où les enseignants déposent des outils de formation et des cours. De même, les comptes rendus de travaux pratiques se font par courrier électronique. Ailleurs dans la plupart des IUT de Rennes I, l'utilisation des NTE est quasiment inexistante ou anecdotique ; à l'IUT de Rennes, qui est ancien, la cause en serait que les collègues sont âgés et ont du mal à s'y mettre ! À l'IUT de Lannion, les NTE commencent à être utilisées, mais de manière encore embryonnaire ; une cellule est prévue pour mettre les cours en ligne, l'utilisation du courriel devrait se développer et il devrait être utilisé comme moyen de liaison avec les étudiants.

Il n'existe pas de dispositif d'auto-évaluation directe. L'IUT de Lannion utilise le conseil de département pour régler les problèmes d'enseignement. À l'IUT de Rennes, l'auto-évaluation n'existe qu'en seconde année de GEA et dans les DU où l'on mène une enquête auprès des étudiants. Une volonté de généralisation de ces procédures est mentionnée par la direction. Dans les IUT de Saint-Brieuc et Saint-Malo, aucun dispositif d'évaluation interne des enseignements n'est mis en place.

Enfin, de nombreuses filières commencent à rencontrer des problèmes de recrutement. La concurrence avec les BTS constitue probablement une partie de l'explication. Cependant, les IUT de Rennes I devraient renforcer leur communication en direction des lycées (s'en remettre au CIO, qui fait une visite des lycées tous les quatre ans, est clairement insuffisant).





LA FORMATION  
CONTINUE



Le service de formation continue gère principalement les actions du secteur sciences et technologies. Il ne gère pas la formation continue de la faculté de Médecine, organisée en département, ni celle de la faculté de Pharmacie. L'Institut régional de préparation à l'expertise comptable (IRPEC), l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), le Centre commun pour les actions de formation des enseignants (CCAFE) et la formation continue des IATOS sont gérés directement par la présidence de l'université.

## I - LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

C'est un service commun. Il dispose d'un budget propre. Le directeur est assisté d'un conseil de gestion qui comprend notamment les responsables de la formation continue de chacune des composantes de l'université.

Les chargés de mission, au nombre de 5,5 équivalents temps plein, sont chargés des activités de l'une ou de l'autre des composantes de l'université. Il existe un secrétariat commun pour les assister.

On observe une diminution sensible des intervenants enseignants-chercheurs, qui résulte probablement des emplois du temps chargés et peut être d'un manque d'intérêt. On constate aussi que de plus en plus d'enseignants exercent la formation continue en service statutaire. Parallèlement, ce sont les composantes qui ont le plus d'heures complémentaires qui ont également le plus de formations en formation continue.

Le chiffre d'affaires du service (15 millions de F en 2001, soit 2,29 millions d') est stable depuis 1999.

### 1 - L'OFFRE DE FORMATION

Un recentrage a été effectué sur les formations diplômantes. L'offre de formation est décrite dans un catalogue très clair et comprend dix DESS avec groupes spécifiques en formation continue, treize DESS avec intégration en formation initiale, quinze diplômes d'université avec groupes spécifiques en formation continue, trois DUT, dont deux en apprentissage, et trois maîtrises. Certains DU ont été réalisés en collaboration avec les entreprises : par exemple, le DU Génie logiciel avec Thomson multimédia.

Dans l'évolution récente de l'activité du service, on note une diminution du nombre des stagiaires salariés et une augmentation des stagiaires demandeurs d'emploi et des inscriptions individuelles.

Il y a des perspectives de structuration commune de la formation continue entre Rennes I et Rennes II, notamment le développement de formations basées sur les nouvelles techniques d'enseignement, structurées en "plates-formes métiers", composées de modules génériques et spécifiques constitutifs de formations diplômantes des deux universités. Pour le futur, un accueil commun avec Rennes II est envisagé dans les locaux du pôle universitaire européen.

### 2 - LES NTE

Le service de formation continue participe aux nouvelles techniques d'enseignement mises en œuvre dans l'Université de Bretagne. Un certain nombre de diplômes sont déjà installés en ligne, comme le DESS Finances ou le DESS Environnement et Aménagement. Le futur passera par la mise en place de l'université numérique de Bretagne, où l'on tentera de mettre la totalité des diplômes en ligne.

Les programmes d'enseignement à distance sont développés depuis cinq ans. Il existe un projet de mise en commun de l'accueil et de la communication sur le plan interrégional. Cependant, il n'y a pas actuellement de service interuniversitaire, ce qui serait pourtant souhaitable. Le réseau à haut débit MÉGALIS, développé par les régions Bretagne et Pays de la Loire, permettra la mise en œuvre d'un serveur pédagogique et d'enseignements à distance communs aux universités Rennes I et de Nantes pour la préparation du Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), option scientifique.

## II - LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Une politique volontariste de validation des acquis a été entreprise avec la réalisation d'un dossier et d'un dépliant pour informer le public. Le second volet de cette politique a consisté à tenter de convaincre les enseignants qui sont parfois réticents, en particulier dans les formations en sciences exactes.

La démarche consiste en un accueil individuel du postulant et à une prise de contact avec l'enseignant responsable du diplôme ; un chargé de mission à temps complet s'occupe du processus. Un des obstacles mentionnés à la validation des acquis est l'existence de très nombreux diplômes d'université, qui sont très prisés par les demandeurs de formation continue.

## III - LE CCAFE ET LES RELATIONS DE L'UNIVERSITÉ AVEC L'IUFM

L'Université Rennes I est particulièrement dynamique en matière de préparation aux carrières d'enseignant, laquelle se fait en très bonne concertation avec l'IUFM.

L'université est représentée dans les différents conseils de l'IUFM et dans les commissions d'admission.

Il existe, dès le premier cycle, des conférences pour sensibiliser les étudiants aux carrières de l'enseignement et une initiation à la didactique disciplinaire, notamment en mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, et philosophie. L'organisation administrative de ces préparations n'est pas centralisée puisque seules deux d'entre elles – sciences physiques et SVT – sont sous la responsabilité du CCAFE. Des DU ont été mis en place à Rennes I en concertation avec l'IUFM pour définir des parcours qualifiants et des diplômes. Toutefois, il existe un problème de mise en œuvre, notamment de financement par l'IUFM. De plus, ces diplômes n'ont pas de reconnaissance nationale, ce qui limite leur intérêt.

La préparation au concours en SVT comporte des stages sur le terrain avec une capacité d'accueil de soixante-dix étudiants, sans réinscription des redoublants, avec un excellent taux de succès. En physique appliquée, le taux de la réussite au concours est de 100%. Les redoublants se prennent en charge eux-mêmes dans un mouvement associatif. Au total, la capacité d'accueil devrait pouvoir augmenter et l'Université Rennes I souhaite également que soit résolu le problème de la contribution financière de l'IUFM. L'IUFM recrute un nombre importants d'étudiants de Rennes I inscrits dans une licence pluridisciplinaire adaptée à la préparation à la carrière de professeur des écoles, .

En conclusion, il existe de très bonnes relations entre l'IUFM et Rennes I, avec d'excellents résultats à la préparation aux concours des métiers de l'enseignement secondaire, relations qui pourraient être encore optimisées par un meilleur financement des activités de Rennes I par l'IUFM et le développement des relations entre le service de documentation de Rennes I et celui de l'IUFM.

## IV - EN RÉSUMÉ

Bien que son organisation soit très éclatée, la formation continue de l'Université Rennes I est dynamique, notamment pour ce qui concerne le service, qui a été distingué sur le plan national par le prix Allègre.

Le service mène une politique volontariste d'utilisation des NTE et de validation des acquis. Les points noirs restent la difficulté à recruter des enseignants (les disciplines les plus demandées sont les disciplines les moins encadrées en formation initiale) et, encore, la difficulté à faire accepter la validation des acquis dans certaines filières.

Les relations avec le CNAM mériteraient d'être mieux finalisées, en particulier parce que les programmes du CNAM s'appuient directement sur les programmes d'enseignement en IUT, ce qui crée une situation de concurrence.

LA VIE  
ET LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL  
DES ÉTUDIANTS



## I - L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

### 1 - L'INFORMATION DES LYCÉENS

L'échec en premier cycle universitaire est en principe expliqué par une erreur d'orientation et par le "fossé" existant entre la classe de terminale et la première année de premier cycle universitaire.

L'Université Rennes I participe, avec les quatre universités de Bretagne qui utilisent le même système télématique de préinscription (3615 Bretasup), à une information systématique et personnalisée de tous les candidats au baccalauréat : envoi à domicile du descriptif des diverses formations de premier cycle et des taux de réussite par série de baccalauréat dans ces mêmes premiers cycles.

Cette politique d'auto-orientation est présentée comme un succès par l'université (augmentation constatée du taux de réussite en première année) puisque la grande majorité des étudiants inscrits en premier cycle sont issus d'une série préparant tout naturellement au DEUG choisi (par exemple, 90% des inscrits en DEUG Sciences et Technologies possèdent un bac S).

#### **Proposition**

Pour prendre en compte l'ensemble du problème, l'université, qui déclare, dans son rapport d'évaluation, "le décalage entre les élèves de terminale et les études universitaires de première année reste cependant important et a même tendance à s'accentuer", pourrait s'inspirer de l'action de certaines académies qui ont mis en place des comités de liaison secondaire/supérieur, composés de représentants des différents acteurs du système éducatif, dont l'objectif est double : mettre en place des actions concertées et cohérentes pour rendre le dispositif visible par tous, assurer la continuité pédagogique entre la classe de terminale et la première année d'études supérieures. Le SUIO pourrait réfléchir à une action analogue et l'impulser.

### 2 - L'ACCUEIL, L'INFORMATION, L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS

Certaines filières (Sciences et Technologies, Sciences économiques et AES) ont mis en place dès le premier semestre, dans le cadre du module de méthodologie du travail universitaire (MTU), une aide à l'orientation, à la construction du projet personnel et professionnel, préparant ainsi la réflexion des étudiants tout au long de leur cursus.

Ces actions s'appuient sur le SUIO, qui, en première année, accueille tous les étudiants par groupe de 20 pour les familiariser avec la recherche documentaire et sur le Service des stages et de l'emploi (SSE), qui joue le rôle d'interface entre l'université et ses étudiants et le monde professionnel en collectant les offres de stages (y compris à l'étranger) et d'emplois et prépare les étudiants par l'animation d'ateliers, intégrés ou non dans les cursus.

Pour renforcer l'aide à l'étudiant dans l'élaboration de son projet, une analyse des débouchés est indispensable. Actuellement existent seulement (en dehors des formations professionnelles) quelques enquêtes sur les diplômés de maîtrise réalisées par le SUIO et une enquête réalisée par un groupe d'étudiants de biologie conduisant à la connaissance des parcours professionnels d'anciens étudiants de biologie titulaires d'une licence entre 1995 et 1998.

#### **Recommandations**

L'Université Rennes I devrait se doter rapidement des moyens nécessaires pour mettre en place l'observatoire de la vie étudiante adossé au SUIO, comme annoncé dans le contrat 2000-2003.

Il serait d'autre part souhaitable que, dans un souci de services de proximité à l'étudiant, existent de réelles antennes du SUIO sur les campus, notamment à Beaulieu (tentative qui a échoué par manque de personnel).

### L'accompagnement de la vie de l'étudiant

Cette partie de l'activité de gestion universitaire concerne en premier lieu les services de scolarité des UFR, instituts et écoles de l'université, mais aussi le Service des affaires statutaires, le Service des stages et de l'emploi, et le Service universitaire d'information et d'orientation.

L'originalité de l'Université Rennes I est de ne pas avoir de service central de scolarité, mais six services décentralisés : un service médecine et pharmacie, un service odontologie, un service droit et sciences politiques, un service sciences économiques, un service pour l'Institut de gestion de Rennes (IGR), et enfin un service pour les sciences et la philosophie, les écoles et les IUT ayant également leurs propres services de scolarité. Ces services assurent à la fois des fonctions relevant directement des directives du président, et d'autres qui relèvent des fonctions habituelles d'organisation de la scolarité et des concours dans les UFR. Seul existe auprès du président, pour la coordination de l'ensemble de la fonction de scolarité, l'organisation du CEVU et la liaison avec le Ministère, l'AMUE ou le rectorat, un chef de service, qui a par ailleurs la responsabilité du suivi de l'ensemble des questions statutaires à l'université.

Cette organisation ne peut fonctionner qu'avec un réseau de bons chefs de service de scolarité, soucieux du service public et d'une bonne coopération, entre eux et avec les autres services, en priorité le service informatique (CRI), avec lequel les réunions sont très fréquentes. Les responsables des services de scolarité sont en particulier responsables de la maintenance des structures Apogée à leur niveau, des inscriptions, de l'organisation des examens (y compris des constitutions de jurys), et de la préparation des habilitations et modifications de diplômes. Ils participent aux réunions de préparation du CEVU, à la demande du vice-président chargé de ce conseil, et aux réunions de site organisées par le vice-président du CA concerné.

Le dispositif en matière de gestion administrative de la vie de l'étudiant est complété par le Service des affaires internationales (pour les échanges Erasmus), le SUIO, et le Service des stages et de l'emploi (situé dans les mêmes locaux que le SUIO). Ce service met à disposition des étudiants une base d'information sur les entreprises, les stages professionnels et les offres d'emploi, et une revue de presse quotidienne destinée aux étudiants. Il dispose d'un site Web et organise des ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, et de techniques de recherche d'emploi sur les différents campus. Chaque année, 5 700 stages sont effectués par les étudiants de Rennes I (1 400 stages conseillés et 4 300 stages obligatoires dans les cursus). Le service peut assister les UFR dans l'élaboration des conventions de stage.

Le Service des stages et de l'emploi a par ailleurs la responsabilité du suivi des bourses offertes par la Région Bretagne, du dispositif Leonardo, et du dispositif "Cap Monde" conçu par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Dans son activité de contact avec les entreprises, il participe aux rencontres ("Matinales") de Rennes–Atalante, prépare les Doctoriales, et tient à jour un annuaire des doctorants.

Ce service semble maintenant assez bien connu des étudiants de Rennes I : il a ainsi reçu 2 300 visites d'étudiants au cours du seul mois de septembre 2002.

## II - LES CONDITIONS DE TRAVAIL

On notera la volonté des DEUG Sciences et Technologies, Sciences économiques et AES de donner à l'étudiant des méthodes le préparant à l'autonomie en s'appuyant sur une pédagogie de projet dans le module MTU, autour des thèmes "Éducation aux choix professionnels" pour l'un ou "Méthodologie par la pratique des APS" pour les autres (notons ici l'implication du SIUAPS).

Le Service commun de documentation (SCD), qui considère son implication insuffisante dans la formation initiale et continue des utilisateurs, présente un projet dans le cadre du contrat 2004-2007, inclus dans le MTU, de formation à l'environnement documentaire en partenariat enseignants/bibliothécaires.

Ainsi préparés, les étudiants pourront faire un usage maximum de toutes les ressources en auto-formation mises à leur disposition, dont des cours mis en ligne par les enseignants eux-mêmes formés au sein de la cellule NTE, encadrés par des étudiants tuteurs en informatique et bénéficiant de l'attribution, par l'université, d'un certain nombre d'heures de service (12h à 48h) sur contrat.

Des salles informatiques en libre accès équipées de nombreux postes de travail avec des créneaux d'ouverture larges (quelquefois jusqu'à 22 heures) sont disponibles sur tous les campus de l'université, dans les locaux d'enseignement ou dans les bibliothèques.

Sur le campus de Beaulieu, l agrandissement de la bibliothèque de sciences permettra d'installer une salle informatique (200 postes supplémentaires) d'accès totalement autonome, permettant une ouverture permanente, ce qui portera à plus de 500 le nombre de postes informatiques en libre accès (soit environ un poste pour 40 étudiants).

### **Recommandation**

Le DEUG de Droit devrait saisir l'opportunité du projet présenté par le SCD pour revoir entièrement ou pour partie le contenu de son module MTU (méthodologie générale et non disciplinaire), utilisé actuellement comme support de TD sur les cours magistraux d'unités d'enseignement disciplinaire.

## **III - LES CONDITIONS DE VIE**

### **1 - HÉBERGEMENT, RESTAURATION**

**La restauration** sur les campus est très majoritairement gérée par le CROUS et ne semble pas poser de problème majeur, si ce n'est la longueur des files d'attente dans les restaurants universitaires. Le CROUS et l'université affirment leur volonté d'engager une réflexion commune à ce sujet (emploi du temps, plage d'ouverture, ...)

**L'hébergement**, par contre, est un gros problème à Rennes, *a priori* paradoxal compte tenu de la diminution des effectifs, mais explicable. La diminution des effectifs est surtout sensible en premier cycle, essentiellement composé d'étudiants de proximité. Le recrutement, en augmentation, des étudiants de deuxième et troisième cycles étant national et international, ces étudiants doivent trouver à se loger.

Le CROUS dispose de 6 000 chambres pour 55 000 étudiants environ (dans une bonne moyenne nationale qui est de 10%), mais l'absence de travaux de sécurité et de rénovation depuis 1970 a rendu les locaux dangereux et, pour certains, pratiquement insalubres.

Les travaux de rénovation commencés en 2002 provoquent évidemment une diminution du nombre de chambres disponibles.

Même si la mise en place d'un plan d'urgence, il y a une quinzaine d'années, a permis à l'agglomération rennaise de construire plus de 5 000 logements étudiants, le nombre de logements est encore trop faible. Rennes métropole envisage actuellement la construction de nouveaux logements sur un terrain éloigné du centre mais desservi par le métro.

Malgré les efforts conjugués du CROUS et de Rennes métropole, le problème d'hébergement risque de perdurer quelques années encore.

### **2 - LE SPORT**

La politique sportive affirmée lors du contrat 1994-1997 s'est traduite par une implication très active et très complète du SIUAPS (service interuniversitaire rattaché administrativement à l'Université Rennes I) tant dans le développement du milieu associatif et l'amélioration de la vie étudiante par des pratiques diverses, compétitives ou non, que dans la formation générale de l'étudiant à travers les APS enseignées dans le cadre du cursus (évaluées – 25 activités proposées) ou en pratique libre (non évaluées – une quarantaine d'activités proposées), et dans l'encadrement des sportifs de haut niveau : l'université favorise l'accès en formation initiale ou continue des sportifs de haut niveau (aménagement de cursus, professeurs-tuteurs).

Bien que, depuis la rentrée 2001, le droit sportif de 40 F (6,10 €) appliqué de manière égalitaire à tous les étudiants, sportifs ou non, ait été remplacé, à la demande expresse du Ministère dans le cadre du contrat, par un droit sportif acquitté par les seuls pratiquants (hors cursus) (fixé à 120F – 18,29 €), le nombre de pratiquants sportifs n'a pas baissé et, compte tenu des subventions apportées par le contrat, le budget est équilibré.

### **3 - LA VIE CULTURELLE**

L'Université Rennes I, consciente de sa faiblesse dans ce domaine, a décidé et commencé une action vers l'instauration d'une véritable politique culturelle.

Un chargé de mission à la culture et à la vie étudiante a tout d'abord fédéré les initiatives jusque-là dispersées, au sein de l'Espace culture et vie étudiante (ECSEVE) sur le campus de Beaulieu, cadre dans lequel sont maintenant organisées toutes les grandes manifestations, la plupart en partenariat avec Rennes II, le CROUS et l'agglomération rennaise.

Cet espace, actuellement installé dans des locaux prêtés par le CROUS, anticipe un projet ambitieux de 4 000 m<sup>2</sup> acté dans l'actuel CPER. Son ouverture est attendue pour février 2004. Il offrira des infrastructures suffisamment polyvalentes pour couvrir les besoins en matière de culture, de sports collectifs, d'expositions, d'animation et de vie étudiante.

L'université envisage à court terme la création d'un service commun qui aurait trois missions :

- introduire une ouverture culturelle et artistique au sein des campus, permettant un réel investissement des étudiants et associations étudiantes en matière de production et d'animation culturelle ;
- favoriser et développer la diffusion de la culture scientifique et technique : vulgarisation des travaux de recherche, participation aux débats de société, ... ;
- mettre en valeur le patrimoine de l'université : collections, instruments scientifiques, musées (envisager la création d'un réseau de coopération avec les musées de l'agglomération).

#### **Remarque et suggestion**

Si on fait le parallèle avec la politique sportive, il manque, dans ce projet, toute une facette de l'action culturelle envers les étudiants. L'université ne leur propose rien pour leur formation par les pratiques culturelles : ateliers théâtre, musique, arts plastiques, etc., que ce soit dans le cadre de leur cursus ou en pratique libre.

Les ressources existent à l'Université Rennes II. Ne peut-on envisager une collaboration, voire la création d'un service culturel interuniversitaire à l'image du SIUAPS ?

### **4 - LA SANTÉ, L'ACTION SOCIALE**

Le SIMPPS, service interuniversitaire rattaché administrativement à l'Université Rennes I, est implanté sur les sites de Beaulieu et de Villejean.

Une équipe composée de médecins généralistes et spécialistes, d'un psychologue, d'infirmières, d'assistantes sociales, encadre les différentes interventions du service : interventions permanentes habituelles, et actions et manifestations ponctuelles, en général menées en partenariat avec les différents services sportifs et culturels des universités, le CROUS, la Ville, ... Notons une implication particulière et importante des associations étudiantes lors de ces manifestations.

La création, sur les campus de Villejean et de Beaulieu, de "Points santé" gérés par le SIMPPS (lieux d'écoute, de prévention, de premiers soins, de soutien médico-psychologique) est à signaler. Une convention a été signée avec l'hôpital Guillaume-Régnier, qui met à disposition de ces "Points santé" deux infirmières et un psychologue à mi-temps sous la responsabilité d'un psychiatre.

### **Remarque**

Il serait souhaitable qu'un "Point santé" soit rapidement créé en centre-ville, les étudiants du campus centre ne bénéficiant pour l'instant d'aucun service de santé de proximité.

L'agrément d'un centre de soins (refusé en mai 2001) par la DRASS répondrait au souci des universités rennaises d'améliorer la prise en charge des étudiants les plus démunis.

La qualité de la collaboration entre le CROUS et l'université est à noter. Les infirmières du CROUS exercent leurs fonctions dans les "Points santé" et dépendent du service de médecine préventive interuniversitaire pour ce qui concerne leurs actes professionnels. Les assistantes sociales de l'université exercent leurs fonctions au sein du service social étudiant créé par les universités de Rennes et le CROUS, et dépendent du CROUS pour leurs activités professionnelles.

Les aides sociales d'urgence du Fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) attribuée par la CAVE et le CEVU de l'université à l'action sociale sont gérées globalement et attribuées conjointement par la commission sociale du CROUS.

L'université valide l'inscription des boursiers par l'intermédiaire du module télématique "mise en paiement" de l'application de gestion des bourses (AGLAE), ce qui permet un paiement très rapide des bourses aux étudiants.

### **5 - L'ACCUEIL ET L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS**

Une collaboration étroite SIMPPS/Commission handicap de l'université/association Handi-sup Rennes permet d'offrir à l'étudiant handicapé accueil et encadrement personnalisés et de qualité.

## **IV - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Le taux de participation des étudiants aux élections des trois conseils reste modeste (entre 10 et 14%) pour le Conseil d'administration et le CEVU, et faible (entre 3 et 7%) pour le Conseil scientifique (trois dernières campagnes), malgré les moyens mis en œuvre (multiplication des bureaux de vote, scrutin sur deux jours, publicité).

Les résultats des élections aux différents conseils des composantes montre des résultats très disparates et le plus souvent plus faibles.

On peut se demander si les dates des élections dans les composantes, en principe différentes de celles des conseils centraux, ne sont pas un facteur supplémentaire de démotivation de l'électorat étudiant.

### **1 - LA PARTICIPATION DES ÉLUS**

Elle montre, dans les différents conseils, une présence décroissante au cours du temps, l'impression que "les choses sont faites" lorsqu'ils arrivent en conseil (essentiellement en CA) ; la complexité de certains des sujets traités sont, entre autres, des arguments avancés par les étudiants pour expliquer leur malaise et leur abandon.

### **Recommandation**

La mise en place d'une réelle formation des étudiants à la connaissance des structures de l'université et à celles de l'enseignement supérieur est indispensable. C'était déjà une recommandation du CNE en 1995.

## 2 - LE STATUT DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT

Il montre l'importance que l'université accorde à ce rôle. Il n'est pas un simple chargé de mission mais est vice-président du CEVU, fait partie du Bureau du président de l'université, dispose de locaux identifiés à la présidence de l'université et d'un secrétariat. Sa collaboration avec le vice-président enseignant du CEVU a été rendue très difficile dans un passé récent, quatre vice-présidents enseignants du CEVU s'étant succédé en quatre ans.

Le vice-président étudiant ne bénéficie d'aucune reconnaissance personnelle ni financière (alors que les vice-présidents enseignants ont droit à des primes), ni en ECTS dans le cadre de son cursus.

## 3 - LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (EX FAVE)

Il est entièrement géré par la Commission amélioration de la vie étudiante (CAVE) composée de tous les étudiants élus dans les trois conseils d'universités, le CEVU et le CA n'intervenant qu'au moment du vote final.

L'examen de la répartition des crédits du FAVE pour les années 1998 et 1999 montre que les rubriques retenues et leur alimentation préfigurent les consignes données par la "circulaire sur le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes" du 29 août 2001 (environ 30% pour l'aide sociale et 70% pour les projets étudiants).

Conformément aux directives de la circulaire pré-citée, l'Université Rennes I est en train de se doter d'un Bureau de la vie étudiante (BVE), présidé par le vice-président étudiant, composé de 15 élus étudiants et de représentants des différents services (SUO, SIUAPS, SIMPPS, ...). Il fonctionnera comme un guichet unique, lieu bien identifié où les étudiants pourront trouver l'ensemble des informations utiles à la vie étudiante, aux démarches administratives, à la réalisation de leurs projets associatifs (culturels, sportifs ou sociaux).

Pour que l'objectif qui sous-tend un tel projet soit atteint, il est impératif que le BVE soit présent sur tous les sites de l'université.

Plus de 70 associations étudiantes sont répertoriées à l'Université Rennes I. La réalité semble très contrastée selon les sites. Les associations d'étudiants du site Beaulieu se sentent reconnues et soutenues (Maison des associations, rencontres avec le vice-président du site). La majorité des autres responsables associatifs se plaignent d'être plutôt mal installés, mal informés, de n'avoir aucune reconnaissance morale, d'être "transparents". Le seul point de convergence est leur satisfaction sur le mode de répartition du FSDIE.

## V - LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Les séjours d'études à l'étranger sont gérés par le Service des affaires internationales (SAI) et les composantes.

L'évolution des flux de mobilité dans les programmes SOCRATES ERASMUS atteste de l'investissement de l'université dans les réseaux européens : 50 étudiants sortants en 1990-1991, plus de 250 en 1999-2000. Un léger ralentissement a été constaté ensuite, certainement dû au fait que l'université concentre plus de 50% de ses échanges sur la Grande-Bretagne et l'Irlande. En effet, la Grande-Bretagne applique de manière de plus en plus stricte la réciprocité dans le flux d'échanges et envoie peu d'étudiants en France.

Pour l'année 2001-2002, le Service des stages et de l'emploi (SSE) a géré 449 stages à l'étranger (260 en Europe et 189 hors Europe).

La préparation au départ n'est pas très active ni homogène dans l'université ; elle ne se fait pas au niveau central mais seulement dans certaines composantes qui possèdent un bureau des relations internationales.

Les candidats au départ peuvent toutefois trouver dans les centres de ressources que sont le SCELVA et le "Point langues" des possibilités de mise à niveau en langues en libre accès et la documentation nécessaire à la connaissance préalable du pays et de sa culture.

La mobilité européenne demeure insuffisante ; l'université s'est fixée comme objectif de la conforter, la redynamiser et la diversifier.

L'introduction de l'ECTS et davantage de flexibilité dans l'organisation des filières (au moins un semestre à l'étranger recommandé pendant le cursus licence, fortement recommandé en master), jointes à la diversification des partenariats, contribueront à la réalisation de cet objectif.

Malgré l'accroissement des effectifs constaté (1 343 en 1998-1999, 1 870 en 2001-2002), les étudiants étrangers constituent seulement 7% du nombre total d'étudiants (4% venant des pays du Maghreb, 2% des pays européens), pourcentage inférieur à la moyenne nationale.

Si le niveau d'information en amont et d'accueil (convention avec le CROUS pour le logement) des étudiants étrangers dans le cadre des programmes est satisfaisant, l'information et l'accueil des étudiants étrangers individuels demandent à être grandement améliorés.

En 2001-2002, sur les 55 000 étudiants du site rennais, 3 000 étaient étrangers. Le CROUS (6 000 chambres), ne pouvant attribuer 50% de son potentiel aux seuls étudiants étrangers, a décidé de réserver 250 chambres aux étudiants étrangers en programme d'échange et de loger, en plus et seulement, les étudiants étrangers de troisième cycle (cette disposition est mentionnée dans les dossiers d'inscription). Relation de cause à effet (?) et situation très précaire de certains font que 40% des demandes d'aide sur le Fonds de solidarité universitaire (FSU) émanent d'étudiants étrangers.

Il est tentant de pallier la diminution des effectifs étudiants par l'accueil d'étudiants étrangers en plus grand nombre, mais il faut aussi se donner les moyens de leur offrir des conditions de vie correctes.

L'université, consciente des progrès à réaliser dans l'accueil de ces étudiants, a décidé de se donner les moyens d'accroître et de diversifier leur recrutement en adaptant une partie de l'offre éducative et de l'architecture des filières aux demandes internationales (en cours dans le projet de contrat 2004-2007 : LMD, ECTS, flexibilité, filières spécifiques), et en apportant des conditions d'environnement plus favorables (information, accueil, adaptation...).

Cet effort sera couplé à l'action du Pôle européen, qui, par les capacités supérieures de promotion et de valorisation qu'il va mettre en œuvre, va contribuer à renforcer l'attractivité du site rennais et des universités de Bretagne. Les moyens qu'il mobilisera devraient apporter des services nouveaux (linguistiques, intégration culturelle et sociale) susceptibles d'être étendus à l'ensemble des étudiants étrangers.

## VI - EN CONCLUSION

L'Université Rennes I a un réel souci d'offrir à ses étudiants de bonnes conditions de travail et de vie.

Des avancées significatives ont été réalisées pour rendre l'étudiant acteur de son orientation et de sa formation, et certains domaines, tels la santé et le sport, sont véritablement opérationnels.

Cependant, l'étudiant, conscient des bonnes conditions de travail qui lui sont offertes, a encore le sentiment d'être considéré comme "de passage", et non comme un acteur à part entière de la vie universitaire.

Quelques recommandations ou pistes de réflexion :

- créer l'observatoire de la vie étudiante annoncé au contrat 2000-2003 ;
- apporter aux étudiants davantage de services de proximité : ouverture d'une antenne du SUIO sur le campus de Beaulieu, création d'un "Point santé" sur le campus centre ;
- apporter une dimension supplémentaire au service culturel en création en introduisant le volet "formation des étudiants par les pratiques culturelles" (intégré ou non dans les cursus), étudier la valeur ajoutée possible d'un service culturel interuniversitaire avec Rennes II.
- accorder une reconnaissance aux étudiants élus et aux responsables d'associations par le biais d'une véritable formation (intégrée dans le cursus ?).

*Cette recommandation était déjà formulée par le CNE dans son rapport de 1995.*



LES RELATIONS  
DE L'UNIVERSITÉ  
AVEC SON  
ENVIRONNEMENT



L'ancrage régional, en termes de relations avec les collectivités territoriales, paraît fort. Ces collectivités, notamment la Région Bretagne, mais aussi les Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, la Ville de Rennes et sa communauté urbaine, les Villes de Saint-Malo, Lannion, Saint-Brieuc ont noué des liens réguliers avec l'université, dont elles soutiennent les actions, à travers notamment les contrats de plan, la création d'Europole, l'aide à la mobilité européenne des étudiants, les opérations scientifiques spécifiques telles que celle de la génopole, non sans parfois encourager des concurrences dans l'enseignement supérieur privé, avec le campus de Kerlan. Mais les élus territoriaux ont, dans l'ensemble, bien compris le caractère structurant, pour le développement d'une région, de la présence d'une grande université scientifique, médicale, juridique et économique.

La coopération avec les entreprises semble également avoir atteint un niveau important (sinon satisfaisant), avec le développement de la valorisation, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'agro-alimentaire et des sciences de la vie, ainsi qu'à travers l'offre de stages pour les étudiants de l'université, sachant que la Bretagne ne fournit pas, avec ses entreprises locales, une base possible de relations économiques suffisantes pour de nombreux secteurs scientifiques de l'université.

Si l'on observe que peu de fonctions ont donné lieu à la création de services communs interuniversitaires à Rennes (uniquement les activités sportives et la médecine préventive des étudiants), on constate des progrès dans cette forme de coopération. Celle-ci se développe avec les établissements rennais : dans le domaine des relations extérieures avec la création du pôle universitaire rennais Europôle (création dans laquelle Rennes I a joué un rôle moteur), dans le domaine de la valorisation et bientôt dans celui de l'édition. Elle se développe aussi dans le cadre universitaire du Grand Ouest, avec la création du RUOA, ou du réseau de formation des personnels du Grand Ouest, et de réseaux scientifiques associant les laboratoires de plusieurs universités de la région.

## I - LES RELATIONS RÉGION-UNIVERSITÉ

### 1 - POSITION DU CONSEIL RÉGIONAL

Dans son manifeste de la décentralisation en Bretagne, le Conseil régional déclare qu'"en matière de développement économique, la superposition des initiatives et des compétences doit laisser place à une réelle coordination souple et réactive, autour d'un seul acteur" et que "la Région est à même de jouer ce rôle, qui doit être singulièrement renforcé pour relever le défi du développement économique dans les territoires régionaux et infra-régionaux".

Fort de ce préambule stratégique qui s'applique à de nombreux domaines de compétence, il est intéressant de remarquer qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Conseil régional souligne qu'"il faut aujourd'hui dépasser la logique essentiellement quantitative et immobilière des plans Université 2000 et U3M pour créer de nouvelles synergies autour d'un partenaire actif assis sur des objectifs négociés et partagés. Les universités et grandes écoles bretonnes ont développé et mettent progressivement en œuvre, avec le soutien du Conseil régional, le concept d'Université de Bretagne, qui vise à décloisonner et à mettre en réseau les différents types d'établissements supérieurs en Bretagne".

### 2 - TRADUCTION SUR LE TERRAIN EN CE QUI CONCERNE LA RECHERCHE

Dans un premier temps, le Conseil régional veut donner la priorité à deux compétences qui lui semblent essentielles pour l'avenir de la région : les ports et l'eau.

Dans le cadre de ce rapport, notre attention portera uniquement sur l'eau. La reconquête de la qualité de l'eau est affirmée comme étant une priorité pour la Bretagne. Ce domaine, très complexe, nécessite des compétences multiples, et en amont une implication de la recherche universitaire dans des domaines très variés, comme la chimie, la toxicologie, les sciences de la terre, etc., toutes disciplines que l'on pourrait regrouper sous le terme de "cycle bio-géochimique de l'eau".

En tout premier lieu, la connaissance doit s'appuyer sur des mesures précises et fiables fournies par des laboratoires de sciences analytiques dont le besoin se fait cruellement sentir en France comme le fait ressortir le rapport Sciences et technologie de l'Académie des sciences, *La Chimie analytique – Mesure et société*. Or, les forces universitaires dans ce domaine en Bretagne sont exsangues (c'est le cas malheureusement dans beaucoup d'autres régions qui confondent les sciences analytiques modernes avec les analyses de routine). Un projet modeste est proposé par le biais de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et l'UFR de Pharmacie.

Le projet de constitution d'une "unité de chimie analytique" sous forme d'une demande d'UPRESA s'articule sur deux thématiques de recherches :

- Étude physico-chimique et analytique de composés pharmacologiquement actifs ;
- Analyse électrochimique et ultra-microélectronique.

Ce dossier, proposé officiellement dans le cadre du nouveau plan quadriennal, correspond plus au besoin de regroupement de personnes qu'à un projet ambitieux apportant une réponse véritable à la nature du défi lancé par la Région. Ce cas qui concerne la chimie est d'autant plus regrettable que la chimie, plus particulièrement en France depuis la catastrophe de Toulouse le 21 septembre 2001, est facilement associée par un raisonnement superficiel à la pollution.

Dans le cas présent, la chimie, acteur profond de la société, de l'économie et de la connaissance, serait associée à un défi environnemental de dépollution. C'est certes un dossier lourd, et exigeant en moyens humains et matériels. Il met en évidence la difficulté de traduire une stratégie en actes concrets par une communauté à impliquer.

## II - UNIVERSITÉ DE BRETAGNE ET RÉSEAUX

### 1 - L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE

Lors de la négociation du plan U3M, les collectivités territoriales bretonnes ont exprimé leurs souhaits "pour un développement ambitieux et coordonné de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne".

Cette déclaration d'intention s'est concrétisée en 2001 par le regroupement, au sein d'une association dénommée Université de Bretagne, des quatre universités bretonnes (Université de Bretagne occidentale, Université de Bretagne-Sud, Université Rennes I, Université Rennes II), de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne et de la Conférence des directeurs des grandes écoles.

Cette association a pour vocation d'augmenter la cohésion du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche en Bretagne, d'intensifier les relations entre les établissements et de renforcer l'image des formations supérieures bretonnes, notamment à l'étranger, et, pour cela, de proposer des orientations communes et de faire émerger des projets d'intérêt collectif.

Depuis sa création, le 29 juin 2001, l'association se targue d'avoir :

- développé un campus virtuel utilisant le réseau à haut débit Mégalis ;
- mis en place un observatoire de la vie universitaire en Bretagne ;
- organisé une communication commune ;
- développé les relations internationales, la formation continue, la coopération en matière de recherche.

Si la proposition d'orientation commune est assez facile à réaliser, la mise en place d'une véritable politique de projets a deux sortes d'implication :

- stratégique, car le projet doit être le résultat d'une concertation entre acteurs scientifiques, acteurs politiques au sens large et acteurs économiques ;
- culturelle, car, dans le monde de la recherche publique, les universités et les organismes qui constituent l'Université de Bretagne ont l'objectif de promouvoir une recherche de qualité dans différents domaines. Or l'utilisation du mot projet implique l'usage d'indicateurs de qualité différents selon qu'ils sont relatifs à la recherche, à la valorisation ou à la gestion de projets. L'ensemble des organismes concernés est-il prêt à la mise en place d'une méthode stratégique raisonnée et expérimentée sur un projet aisément identifiable "Bretagne" ?

En France, pour financer des projets, les laboratoires doivent faire intervenir de multiples bailleurs de fonds, dont certains, comme les Régions, ne disposent pas de système d'évaluation suffisant et se reposent sur l'accord des organismes partenaires pour cautionner la pertinence des projets qu'ils soutiennent. Les Régions contribuent à l'investissement scientifique et technologique, mais ne peuvent participer ni à leurs coûts de fonctionnement, ni à la dotation en personnels techniques.

Dans les universités et au CNRS, le recrutement de personnels spécifiques pour servir de nouveaux projets stratégiques est difficile du fait du statut actuel des personnels scientifiques et techniques. Le redéploiement de ces personnels s'avère peu aisés et les nouveaux recrutements ne sont pas toujours arbitrés par les instances responsables de la mise en place des infrastructures (en particulier dans les universités).

## 2 - LA PARTICIPATION À DES RÉSEAUX

La notion de réseau est assez vague, et nous l'appliquons ici à tout accord groupant des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés hors du site de Rennes. Avec cette acception, nous devons citer :

**Le Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA)** s'est constitué début 2001 sur le constat que "ce n'est pas à l'échelle d'universités isolées que se définissent aujourd'hui les grands enjeux" (extrait des statuts). Le réseau RUOA regroupe 9 universités de l'Ouest atlantique, c'est-à-dire des trois régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Il paraît prometteur car il correspond à une taille raisonnable (150 000 étudiants – dont la moitié dans les universités de Nantes, Poitiers et Rennes I –, 13 000 personnels de tous profils) et à une bonne couverture géographique en matière de disciplines et d'implantations. La question de la distance peut être un frein à son développement (Il y a 500 kilomètres entre Poitiers et Brest).

Sous la rubrique "Construire ensemble l'université de demain", l'objet affiché du réseau est de piloter des projets communs, de développer l'offre de formation à distance en coordonnant les initiatives d'universités numériques, d'associer des laboratoires de recherche de la même aire géographique pour élaborer des projets éligibles aux financements européens, et, d'une façon générale, de développer une culture de coopération qui a longtemps fait défaut. L'Université Rennes I est un partenaire actif du RUOA.

Si les ambitions affichées concernent plutôt actuellement l'étudiant et l'enseignement, ce qui se conçoit étant donné l'homogénéité des composantes du réseau (uniquement des universités), l'intérêt, en termes de recherche du transrégionalisme, vaut dans sa composante "grands instruments de recherche" (réseaux haut débit, post-génomie par exemple). La problématique "grand instrument" a ses exigences propres en termes de stratégie scientifique, économique, de gestion et d'évaluation, qui n'apparaissent pas clairement énoncées du point de vue méthodologique.

**La participation à de grands réseaux européens (le réseau de Santander, par exemple)** et à toutes les activités européennes, (programme SOCRATES, réseaux d'excellence etc.) est une politique délibérée de l'Université Rennes I, en même temps qu'elle favorise les échanges d'étudiants (250 étudiants en mobilité en 1999-2000) et l'accueil d'étrangers. L'université cherche d'ailleurs à s'inscrire plus effectivement dans le système ECTS pour garantir la "portabilité" des parties de cursus faites hors de l'université d'origine.

Autant le réseau RUOA semble motiver un grand nombre de personnels enseignants, autant la participation européenne, pour active qu'elle soit, reste numériquement modeste (1% d'étudiants en mobilité, hors stages professionnels à l'étranger). D'ailleurs, on peut s'étonner de ne retrouver, dans le comité international récemment créé par l'université, aucun représentant de grandes universités homologues de l'Union européenne. On sent toutefois une grande détermination à développer très vite les échanges internationaux, et la montée en puissance du Pôle européen sera certainement une aide précieuse.

L'implication de l'Université Rennes I tant dans l'Université de Bretagne que dans le réseau des Universités de l'Ouest atlantique, pourrait apparaître au premier abord comme une situation concurrentielle.

Les ambitions des deux structures ne se recouvrent pas. Toutes deux veulent faire table rase "des méfiances et des concurrences passées, héritées de l'histoire ou de calculs étriqués".

Au contraire, l'Université Rennes I, collaborant à chaque fois avec des partenaires en grande partie différents, aborde des problématiques d'ampleur, de finalité et de structure différentes, qui ont chacune leurs mérites. Dans l'un et l'autre cas, l'élément essentiel, pour que cette volonté d'ouverture se concrétise et débouche sur des succès dignes de la science et de l'économie bretonnes, réside dans la mise en place de structures adaptées d'évaluation, de gestion et de suivi des actions entreprises.

### III - LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE, INTERUNIVERSITAIRE ET INTERNATIONALE

#### 1 - LA MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNS

Le site de Rennes comprend deux universités ainsi que l'École de chimie et l'IEP, liés par convention à Rennes I, l'IUFM, l'INSA, l'antenne de Supélec, l'ENSAI, l'ENSAR, une antenne de l'ENS Cachan et des établissements privés. On peut dire que le souci de mutualiser des services communs se réduit au minimum, puisque deux services seulement sont communs à plusieurs établissements. Ils concernent :

- les activités physiques et sportives ;
- la médecine préventive à destination des étudiants.

##### **Les activités physiques et sportives**

Le SIUAPS, service commun à Rennes I et Rennes II, rattaché à Rennes I, est situé sur le campus de Beaulieu, mais organise également des activités sportives à Villejean. Il propose 33 disciplines et fonctionne avec 20 professeurs d'EPS, provenant à 60% de Rennes I et 40% de Rennes II (+ 10 vacataires). Il reçoit environ 1600 étudiants dont le cursus prévoit des séances d'EPS, et 5000 étudiants pour des activités libres (2/3 Rennes I et 1/3 Rennes II). Les 13 IATOSS sont tous affectés à Rennes I, sauf un demi-poste de secrétariat de Rennes II et un poste sur budget propre.

On sait que les services sportifs ont connu des difficultés financières lors de l'abandon d'une cotisation sportive uniforme à l'inscription de tous les étudiants. Le SIUAPS de Rennes a conscience de faire le maximum avec les moyens, honorables au demeurant, dont il dispose. Nous avons déjà signalé qu'il fonde de grands espoirs sur la mise en service, en 2003, du nouveau bâtiment issu du projet ECSEVE.

##### **La médecine préventive à destination des étudiants**

Le SIMPPS a la responsabilité de tous les étudiants de Rennes et des sites délocalisés. Pour cela, il dispose à Rennes de deux centres de médecine préventive (Beaulieu et Villejean), de deux "Points-santé" largement ouverts et capables d'apporter un soutien médico-psychologique à tous les étudiants rennais, et de deux antennes légères à Lannion et Saint-Malo. Son personnel médical est avant tout constitué de médecins vacataires.

Tous les autres services sont internes à Rennes I. On ne trouve pas de SICD, mais un SCD propre à chacune des universités, pas de service interuniversitaire de médecine du travail, pas non plus de service interuniversitaire de langues étrangères, pour ne citer que les exemples les plus courants.

De son côté, le comité de gestion du campus de Beaulieu, bien que rassemblant les établissements usagers du campus, n'est pas un réel comité interuniversitaire et reste sous le contrôle étroit et permanent de Rennes I.

On est donc conduit à constater un déficit réel de vie interuniversitaire, probablement issu de l'histoire.

Cette impression, objectivement validée au niveau des institutions, doit être quelque peu relativisée en raison de la multitude de projets interuniversitaires actuellement en gestation : outre l'Europe dont nous reparlerons, le projet de site le plus élaboré découle de l'appel d'offres sur les campus numériques (juillet 2001) à propos duquel plusieurs projets ont été retenus. Par ailleurs, les projets de développement de l'université numérique de Bretagne retiennent comme objectifs communs le partage de l'information et la coopération entre les universités. La montée de l'interuniversitaire est donc à observer dans les années à venir.

## 2 - LA GESTION COLLECTIVE DE L'IMAGE DU SITE

L'idée d'un pôle européen est apparue à Rennes en 1989, en même temps que dans tous les grands centres universitaires, et sa gestation a été particulièrement longue, puisqu'il a fallu dix ans pour que s'amorce une réalisation concrète, limitée à un accord entre les quatre établissements habilités à délivrer le doctorat (Rennes I et II, INSA, ENS de Chimie). Le pôle a été créé officiellement sous forme de GIP en octobre 2001.

Le Pôle européen devrait prochainement s'installer dans des locaux situés au centre-ville, qui seront libérés par l'installation de l'UFR d'Odontologie sur le site de Villejean. Cette localisation, proche de la gare, devrait faciliter l'accueil des étudiants.

L'attribution de moyens sous forme d'un contrat provisoire d'un an ne s'est concrétisée qu'en 2002. Autant dire que la nouvelle direction du pôle, avec deux contractuels et deux postes à venir, a fort à faire pour que le pôle réponde à ses ambitions, qui sont grandes et se déclinent suivant quatre axes :

- promotion de l'image du site, et aide à l'international (supports documentaires, portail Web, salons, information mutualisée sur les appels d'offres européens, base de données sur les coopérations en cours, ...);
- proposition à l'international d'une offre de formation structurée (lisibilité de l'offre existante et mise en place d'une offre commune, cours en anglais, mise en ligne de e-cours, ...);
- contribution à l'internationalisation de la recherche (création d'une cellule Europe et d'un bureau permanent à Bruxelles, aide à l'internationalisation des écoles doctorales, ...);
- aide à la mobilité et observatoire de la mobilité (langues, préparation au départ pour les étudiants candidats à un échange, accueil et aide à l'intégration culturelle pour les entrants, ...).

Les moyens du Pôle européen semblent limités, ainsi que ses objectifs. Ce pôle vient toutefois de débuter dans des conditions initiales difficiles de mise en place du budget, celui-ci ayant été négocié avec le Ministère après création du pôle. Par ailleurs, il conviendra de bien définir les rôles respectifs du Service des relations internationales de Rennes I et du Pôle européen universitaire, de façon à potentialiser et mutualiser les efforts plutôt qu'à dédoubler les rôles.

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour évaluer l'action de ce pôle, qui reste entièrement potentielle. On peut cependant espérer que, naissant dix ans après ses aînés, il bénéficiera de toute leur expérience, évitera certaines crises de croissance et progressera vite sur quelques objectifs soigneusement sélectionnés. On espère aussi que les établissements du site qui n'ont pas pu, ou pas souhaité, prendre part à la mise en place du pôle le rejoindront rapidement, au moins sous forme de conventions d'association.

## 3 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Université Rennes I a une politique dynamique dans le domaine des relations internationales. Le Service des affaires internationales dépend directement du président. Il existe un vice-président des relations internationales qui est également vice-président de la commission des relations internationales. Les représentants de la commission sont, pour certains, désignés par les directeurs des composantes et, pour d'autres, par les collectivités locales et régionales.

Le responsable du service travaille en liaison étroite avec le président et le vice-président. Ce service est installé dans une maison rénovée à proximité de la présidence et comporte des capacités d'hébergement pour les enseignants-chercheurs en visite à l'université. Ce service travaille avec des correspondants dans les différentes composantes. Il comporte, outre son responsable, trois personnes respectivement en charge de l'Europe, des Amériques et du reste du monde, un agent de service à mi-temps et un CES qui assure les liaisons avec les services de la présidence.

Le service gère l'ensemble des relations internationales de l'université, à l'exception des contrats de recherche européens (PCRD) qui sont gérés par le Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) sans qu'une justification à cette exception apparaisse clairement.

Il existe une politique incitative pour développer des conventions avec d'autres universités. L'accueil des doctorants dans le cadre de ces conventions permet de développer des co-tutelles de thèse avec, pour certaines d'entre elles, budgétisation par le Ministère, et pour d'autres la participation à des "programmes alpha", notamment avec le Brésil et le Chili. L'établissement attribue des dotations pour développer cette politique et la commission accorde une dotation d'environ 2 250 € pour certains étudiants en co-tutelle.

Les secteurs de la recherche particulièrement dynamiques dans le domaine des relations internationales sont l'informatique et les mathématiques, la chimie et la physico-chimie, les sciences de la vie et de la santé, notamment dans les domaines de la microbiologie, de l'hépatologie et de la biologie de la reproduction.

Au plan européen, la Grande-Bretagne et l'Irlande sont des partenaires privilégiés, ce qui permet notamment à des étudiants d'IUT de préparer un *Bachelor of Science*, particulièrement dans les domaines de l'informatique et du génie civil. Cependant, la Grande-Bretagne pratique une politique restrictive qui limite le développement et l'avenir de ces échanges ; il n'y a pas d'équilibre dans la réciprocité des échanges. En revanche, les échanges sont en développement avec l'Espagne. En ce qui concerne l'Amérique du Nord, des relations ont été établies entre l'Université Laval et l'ENSAT. Rennes I est jumelée avec Exeter (GB), Erlangen (Allemagne), Almaty (CEI Kazakhstan).

CONCLUSION  
GÉNÉRALE ET  
RECOMMANDATIONS



L'Université Rennes I est la première université à avoir été évaluée trois fois par le CNE. Ces trois évaluations, outre l'appréciation des qualités intrinsèques de l'action de l'établissement dans les grands domaines de son gouvernement, de son offre de formation, de sa politique de recherche et des conditions de vie et de travail des étudiants, montrent les progrès réalisés dans le domaine de l'évaluation interne au cours des années.

Le bilan global de l'évaluation est bon. Rennes I est une grande université pluridisciplinaire qui exerce un attrait important dans son aire géographique ; elle apparaît comme un établissement sérieusement géré, avec des responsables compétents. Ses bases disciplinaires sont fortes et son niveau d'activité académique est tout à fait satisfaisant. Son équipe de direction est soudée et la qualité des relations au niveau du haut management lui confère une période de stabilité propice au lancement d'actions de fond.

La présente évaluation a montré que l'établissement était en phase avec une approche de l'évaluation qui met au premier plan la capacité interne d'auto-évaluation et la qualité de la relation avec l'évaluateur externe. L'ensemble du processus, sans doute un peu long aux yeux des acteurs de l'établissement, permet au CNE de dire sa satisfaction quand à la réelle prise en compte par l'université de la logique de l'évaluation. La densité et la qualité critique du rapport d'auto-évaluation remis par l'établissement manifestent la capacité de l'Université Rennes I de répondre aux attentes de ses partenaires en termes de transparence. Quatre jours passés au sein de l'université et la lecture des documents mis à notre disposition ne démentent pas cette impression, corroborée d'ailleurs par la bonne organisation matérielle de la visite, fort complexe, de quinze experts extérieurs. Les quelques dysfonctionnements constatés ça et là ne remettent pas en cause cette impression de sérieux.

Pour le CNE, l'Université Rennes I s'inscrit bien dans la culture de la qualité dont l'Association de l'université européenne fait la promotion et qui est un élément central autour duquel s'organisent les nouvelles relations qui se développent entre les établissements d'enseignement supérieur et la société au sens large. C'est ici l'occasion de rappeler que cette culture de la qualité est un point essentiel pour le développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la pleine participation des établissements d'enseignement supérieur français à celui-ci.

## I - L'OFFRE DE FORMATION

La politique globale de l'université en ce qui concerne l'offre de formation est dynamique et volontariste. Les expériences d'auto-évaluation des enseignements sont intéressantes. Un bilan complet des différentes approches utilisées et des résultats obtenus en termes d'amélioration des formations devra être dressé.

Les succès de l'université dans le domaine de la préparation aux concours de recrutement des enseignants sont remarquables. Cependant, ces bons résultats dépendent d'un investissement volontariste, à la fois en crédits et en enseignants. Le problème le plus crucial dans ce domaine est le maintien de la culture de préparation à ces concours. Pour le reste, investir ou non dans ces filières est un choix politique et l'université ne doit pas regretter cet investissement.

Le Service formation continue de l'Université Rennes I est dynamique. La politique d'utilisation des NTE et de validation des acquis doit être poursuivie.

### 1 - LE LMD

La structuration disciplinaire des projets de masters présente l'intérêt de la clarté et d'un affichage fort. Cependant, on peut craindre que l'accent mis sur les disciplines rende plus difficile l'émergence de projets de formations pluridisciplinaires. La séparation entre masters recherche et masters à vocation professionnelle semble trop rigide et les cursus, tels qu'ils sont décrits à l'heure actuelle, beaucoup trop monodisciplinaires et cylindriques. Une réflexion sur la suppression éventuelle de filières ou parties de filières est nécessaire lors de la mise en place du dispositif LMD, qui, surtout au niveau master, doit s'appuyer sur les forces en recherche de l'université et ne pas proposer une offre tous azimuts.

La présidence de l'université est consciente de ces difficultés. C'est la raison pour laquelle elle pousse des projets innovants comme le master Environnement, qui vise à croiser les compétences des sciences "dures" avec celles des sciences humaines et sociales. L'interdisciplinarité serait assurée par la possibilité pour les étudiants de choisir des modules en dehors de leur discipline principale. Les responsables comptent beaucoup sur la "dynamique des crédits" pour "ouvrir large sur l'extérieur", selon l'expression du président de l'université. Cela sera-t-il suffisant ? L'université devrait faire porter sa réflexion sur la création de diplômes qui permettent des cursus individuels personnalisés. Elle doit aussi veiller à ce que des détournements, comme l'utilisation de l'UE méthodologie du DEUG Sciences et Technologies pour en faire une UE de travaux pratiques, ne soient pas possibles.

La reconfiguration de l'offre de formation, l'intervention des écoles doctorales sur la cinquième année et notamment sur l'orientation recherche, auront forcément, à terme, des incidences sur la structure pédagogique de l'université et sur les relations entre composantes. De même, les implications administratives du passage au système LMD ne semblent pas avoir été encore suffisamment explorées. Il convient de s'interroger sur l'adéquation future de l'organisation des services de scolarité - largement calquée sur l'ancien cadre facultaire - pour gérer une nouvelle organisation des formations dans les cycles licence et master.

## 2 - LA PROFESSIONNALISATION

L'université a fait un effort important de professionnalisation de ses enseignements scientifiques au cours de ces dernières années. Cela s'est traduit par la création de nombreux DESS, de quelques licences professionnelles et de trois IUP.

La situation est cependant assez contrastée selon les UFR. Si le droit, la gestion, les sciences économiques et la santé ont une réelle tradition d'enseignement professionnel, cette tradition manque dans les UFR scientifiques où les formations porte-drapeau des UFR scientifiques sont plutôt les préparations aux concours de recrutement des enseignants et les DESS.

Ces créations doivent s'accompagner de réflexions sur les filières à supprimer. Ces réflexions ne sont pas toujours faciles à mener car certaines filières délaissées par les étudiants ont de réels débouchés alors que d'autres, qui sont plus prisées, aboutissent parfois à des impasses.

## 3 - L'INSERTION DES IUT

Le rapport d'auto-évaluation affirme certes que l'insertion des IUT dans l'université s'est améliorée, mais ce n'est pas vraiment convaincant, notamment en ce qui concerne Lannion. Le problème des deux départements GTR n'a apparemment pas été discuté de manière centrale et la direction de l'université devrait entamer une concertation sur l'ensemble des questions posées par le recrutement, la formation et le devenir des étudiants de ses IUT. L'université doit veiller au fonctionnement pédagogique des licences professionnelles, qui ne devraient pas reposer sur des équipes d'enseignants provenant d'une seule composante.

Le bilan de l'ensemble des filières professionnalisées (IUT compris) devrait être entrepris par l'université et aboutir à la mutualisation des moyens et des réussites pédagogiques et d'insertion professionnelle. Une cellule centrale chargée de ces questions pourrait être utilement créée.

# II - GOUVERNEMENT, CONCURRENCE, CARENCES, ADÉQUATION DES STRUCTURES

## 1 - LE MANAGEMENT

Les fortes spécificités des secteurs disciplinaires continuent de marquer profondément le développement de l'Université Rennes 1. Ce développement est cohérent et il y a indéniablement une vision partagée qui sous-tend la progression des grands ensembles disciplinaires. Par exemple, la réflexion sur le LMD se développe dans tous les secteurs de l'établissement selon des calendriers identiques. De même, la professionnalisation des formations a été conduite de façon coordonnée dans l'établissement. La préparation du dernier contrat d'établissement en témoigne aussi. Dès son élection, en 1999, le président a lancé la réflexion préparatoire en mettant en place six commissions thématiques (offres de formation et vie étudiante, recherche et formation doctorale, politique d'ouverture internationale, gestion des ressources humaines, patrimoine, techniques de l'information et de la communication) coordonnées au niveau de la présidence par une cellule stratégique restreinte. Tous les organes directeurs de l'université ont été régulièrement informés de l'avancement des travaux.

On peut donc affirmer que la stratégie de l'université traduit un vrai projet d'établissement. Cependant au-delà de ces réussites, on est frappé par la récurrence de certains problèmes déjà pointés dans les évaluations précédentes du CNE. On constate aussi un faible degré d'interdisciplinarité dans les réalisations et, au-delà, une certaine difficulté de l'université à présenter une image unitaire d'elle-même.

Il est apparu au cours de l'évaluation que la présidence de l'établissement mobilise beaucoup d'énergie pour que se développent des visions partagées susceptibles de nourrir le consensus des différentes instances de décision qui conditionnent le développement de l'établissement. À cet égard, Rennes I doit composer non seulement avec la puissance des pôles disciplinaires qui la composent, mais aussi avec le développement de structures nouvelles qui modifient les fonctions et l'importance des structures statutaires issues de la loi. Le fonctionnement de l'université en établissement ne se fait que grâce au dynamisme volontariste du président et de son équipe et à l'énergie déployée par les services administratifs centraux, à qui il est beaucoup demandé pour maintenir la cohésion de l'établissement et pour pallier l'éclatement disciplinaire de l'université. La volonté de la présidence d'introduire une "culture de projets", qui permettrait d'en dynamiser la gestion, se heurte, hors des services communs, à une certaine inertie car elle est largement étrangère au monde universitaire. Il y a donc un travail pédagogique à développer au sein de l'université pour faire s'accroître cette culture managériale (un responsable et un groupe de supervision ; un cahier des charges comportant un objectif, des délais, une enveloppe financière, des phases et des modalités de suivi, etc). Cependant, des projets communs peuvent-ils suppléer à un manque de politique commune ? En d'autres termes, la notion de projet et les stratégies concertées qu'elle permet ne sont-elles pas qu'une adaptation de la fonction de pilotage de l'établissement à un contexte peu coopératif ?

## **2 - LE RÔLE DES CONSEILS PAR RAPPORT À D'AUTRES STRUCTURES**

La réunion des directeurs de composante permet au président de communiquer directement avec les divers responsables et de faire avancer une réflexion commune ; mais, par sa fonction de préparation des décisions consensuelles du Conseil d'administration, elle ampute ce dernier d'une part importante de sa fonction délibérative. Elle rend sans doute plus complexes les procédures informelles (mais effectives) de prise de décision (qui n'ont plus grand-chose à voir avec les prescriptions de la loi de 1984), mais elle n'entraîne pas de conflit majeur avec les instances correspondantes de l'université.

Cependant, cette relative marginalisation du Conseil d'administration, dont le constat peut être étendu au Conseil scientifique et au CEVU, est la conséquence du difficile équilibre qui est obtenu entre le pouvoir présidentiel et les pouvoirs des directeurs de composante. Une autre illustration de cette dualité de niveaux de pouvoir est la faiblesse du niveau hiérarchique représenté par les vice-présidents responsables de site.

Au final, le gouvernement de l'université apparaît comme centré sur les tâches de gestion et de coordination qui ne sont pas prises en charge par les composantes, parfois peut-être au détriment d'une conception réellement unitaire de l'établissement. À cet égard, il serait souhaitable de développer une politique de site en donnant aux vices-présidents de site une délégation plus importante, leur permettant, en coordination étroite avec la présidence, de favoriser la prospective et de coordonner la gestion et l'animation des campus, tant pour ce qui concerne la recherche que l'enseignement et la vie étudiante.

Le développement d'une politique de site pourrait être aussi l'occasion de favoriser l'interdisciplinarité de l'offre de formation, par exemple dans le secteur vie-agronomie-santé.

## **3 - LES ÉCOLES DOCTORALES ET LES UFR**

De l'avis même du président de l'université, on assiste à "une montée en charge" des écoles doctorales dans le dispositif de la recherche. Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette innovation, on doit faire toutefois une remarque générale au sujet des écoles doctorales : elles sont une structure nouvelle non prévue par les statuts de l'université, et leur développement ne va pas sans risquer de provoquer un conflit de compétence avec les UFR qui ont une mission définie en matière de recherche. Il est certain que l'on peut trouver une formule pour préciser le rôle scientifique d'un collège doctoral à côté du Conseil scientifique et des UFR, mais il est probablement temps de prendre en compte ce genre de problème avant que des tensions internes n'en résultent.

Cette situation pose la question du "R" de "recherche" dans les UFR, qui risquent de ne devenir, à terme, que des unités de formation (UF). Le rôle des directeurs et des conseils d'UFR semble limité, notamment pour ce qui concerne la politique de la recherche, dans ce contexte où il existe des écoles doctorales dynamiques et des laboratoires ou groupes de laboratoires très structurés par des associations avec les grands organismes de recherche. L'UFR de Droit s'est dotée d'une direction de la recherche et a développé une symbiose avec l'école doctorale, bien que cette dernière soit théoriquement distincte et investie d'un champ disciplinaire plus large (incluant science politique et philosophie), et cette démarche mérite d'être remarquée.

La prospective de la recherche devrait être menée avec plus de transparence, notamment pour ce qui concerne les conclusions de la commission de prospective et celles de l'évaluation du *Visiting Committee* pour la préparation du prochain contrat quadriennal. Il serait également souhaitable de rééquilibrer le secteur vie-agronomie-santé en augmentant la visibilité et l'implication de la recherche en santé dans l'école doctorale et l'IFR en projet.

Un comité de coordination du secteur associant les directeurs d'UFR, le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'IFR et les vices-présidents de site pourrait être envisagé pour une meilleure articulation des rôles de chacun.

#### **4 - LES STATUTS, LA DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Dans le domaine statutaire, on peut noter que l'on parvient à modifier (parfois) les statuts des UFR et IUT, mais que la modification des statuts de l'université (les statuts actuels datent de 1989) s'avère extraordinairement difficile, pour des raisons de *quorum*, et du fait que ces statuts entérinent un équilibre entre trois groupes disciplinaires, qu'il est très délicat de modifier. Le président (actuel) a pu aboutir, en début de mandat, à une extension de la liste des services communs, mais non à l'adoption du principe de l'élection des vice-présidents sur proposition du président (au début de son mandat, un vice-président du Conseil d'administration était son principal rival à l'élection présidentielle). Par ailleurs, la montée en puissance des instituts fédératifs de recherche (IFR) et celles des écoles doctorales (qui deviennent des écoles doctorales de site), ne pourra pas ne pas être entérinée un jour dans les statuts de l'université. À cet égard, il semblerait judicieux d'établir, pour les principales décisions que l'université doit prendre en matière de politiques de formation, de recherche et de personnel, la place relative des diverses structures anciennes et nouvelles. Il s'agirait en quelque sorte d'établir un organigramme de l'étude et de la prise de décision dans les différents secteurs d'activité de l'université.

D'une manière générale, l'université aurait intérêt à repenser ses statuts afin de les mettre en cohérence avec ses fonctionnements réels. Cette clarification, sans doute possible dans la situation présente, ne peut avoir qu'un impact positif sur l'implication de l'ensemble des acteurs de l'établissement.

### **III - LES ÉTUDIANTS**

#### **1 - LA QUESTION DES EFFECTIFS**

Une réflexion de fond sur la baisse des effectifs de l'université doit être menée. Une enquête sur l'origine géographique des étudiants et sur l'augmentation des effectifs de l'UBS serait nécessaire. De même, pour intéresser qu'il soit de remplir des filières avec des étudiants asiatiques, il semble qu'un effort déterminé et prolongé de communication sur les formations universitaires, en particulier scientifiques, doive être mené.

Dans sa présentation, l'université affirme la structure cylindrique de ses effectifs par cycle. Il n'est pas certain qu'elle ait quelque spécificité dans ce domaine par rapport aux autres universités scientifiques, médicales et juridiques. Les pourcentages d'étudiants en premier cycle sont de 48,7% à Grenoble I, 45,5% à Lille I, 46,5% à Lyon I, 39,3% à Montpellier I, 44,6% à Nancy I, 42,4% à Paris XI, 40% à Strasbourg I contre 47,8% à Rennes I. Ils ne permettent pas de considérer cette dernière comme particulière à cet égard. En revanche, on attire l'attention de l'université sur le fonctionnement de ses IUT. En effet, le taux de poursuite d'études des étudiants issus des IUT est important. Cette situation appelle deux remarques : l'une sur la nature plutôt endogène du recrutement en deuxième cycle, et l'autre, très importante, sur le faible taux d'accueil des bacheliers technologiques par les IUT qui a, entre autres conséquences, un impact certain sur le taux de poursuite d'études.

## 2 - L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ET LEUR PARTICIPATION AUX INSTANCES

L'Université Rennes I accorde une grande importance à la participation des étudiants à sa vie institutionnelle ainsi que le montre l'inscription dans les statuts de l'établissement d'un poste de vice-président étudiant du CEVU. Cette volonté remarquable n'a pas encore réellement débouché. L'université doit s'interroger sur ce qu'elle attend effectivement de la participation des étudiants et rechercher les moyens de favoriser leur implication effective à tous niveaux.

D'une manière générale, on peut penser que la participation des étudiants aux différents conseils ou instances se heurte à une insuffisante formation des élus. L'université pourrait réfléchir à une formation spécifique des élus étudiants en début de mandat. La question de la reconnaissance de ces activités dans les parcours de formation pourrait aussi être étudiée.

Le Bureau de la vie étudiante, récemment créé et reconnu par le CEVU et le CA, tente de représenter l'ensemble peu formalisé d'une centaine d'associations étudiantes, pour présenter leurs projets au Comité d'aide à la vie étudiante, qui propose des financements à partir du fonds du même nom. Là encore, la limite de bon fonctionnement est atteinte par la démobilisation rapide des élus étudiants, actifs au niveau de leur organisation mais qui se lassent vite des réunions plus formelles du CEVU. Un projet d'envergure comme ECSEVE, qui semble en bonne voie puisque inscrit au contrat, devrait apporter un outil précieux pour que les étudiants prennent part à la gestion des équipements avec le service culturel d'une part, et avec le SIUAPS d'autre part.

## IV - POUR FINIR

L'Université Rennes I a beaucoup d'atouts dont elle doit profiter pour rebâtir une offre de formation cohérente et pluridisciplinaire. Sa capacité d'innovation importante doit lui permettre de se développer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et, au-delà, dans une perspective internationale.

L'adaptation des statuts de l'établissement à son fonctionnement réel et le développement de l'interdisciplinarité sont deux axes de réflexion que Rennes I pourrait mettre au cœur de ses projets de développement.

Cependant, le Comité attire l'attention de l'université sur deux points à prendre en compte pour son développement :

### 1 - UNE NÉCESSAIRE OUVERTURE

L'Université Rennes I est incontestablement l'établissement qui domine le paysage de l'environnement local et régional de l'enseignement supérieur. Cette position devrait la conduire à être plus active dans les collaborations avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la ville et de l'académie, et à apporter tout son soutien aux entreprises collectives suscitées dans le cadre du Pôle européen ou de l'Université de Bretagne.

### 2 - LES RESSOURCES

Compte tenu de ses ambitions, l'Université Rennes I risque d'être victime d'un "effet de ciseau" entre, d'une part, la progression de ses dépenses – extension de l'offre de formation, développement de nouveaux laboratoires, rénovation d'un parc immobilier très important – et, d'autre part, la réduction de ses ressources, si la baisse des effectifs étudiants, constatée ces dernières années, n'est pas enrayer. En effet, cette baisse ne manquera pas d'entraîner une stagnation des ressources provenant de l'État, s'ajoutant à une baisse des ressources tirées des droits d'inscription. À terme, en dépit de la résistance à la baisse de la plupart des charges supportées par l'université, les subventions provenant de l'État pourraient elles-mêmes connaître une diminution. Or de nouveaux projets sont en cours de réalisation, ou en attente d'être lancés ; et l'université a un train de vie élevé dans certains domaines : on a cité son parc immobilier considérable, son action sociale interne proche de celle du CNRS. À terme, elle risque d'être obligée de s'auto-limiter, et des opérations importantes comme le changement du système téléphonique, la création d'un SAIC, ou la création de nouvelles filières de formation seraient beaucoup plus difficiles à réaliser. C'est pourquoi une attention extrême devra être portée à ce phénomène, pour l'expliquer, et si possible y remédier ; car si une université ne peut vivre sans une recherche de qualité, elle ne peut pas non plus vivre avec trop peu d'étudiants par rapport à son potentiel d'accueil. La conduite de front des programmes de développement pédagogique (dans le cadre du système LMD), scientifique et de gestion risque de poser rapidement des problèmes d'équilibre entre les ressources et les charges.





LISTE

DES SIGLES



<b>AASU</b>	Attaché d'administration des services universitaires
<b>AES</b>	Administration économique et sociale
<b>AMUE</b>	Agence de mutualisation des universités
<b>ASU</b>	Administration scolaire et universitaire
<b>ASUR</b>	Action sociale de l'Université de Rennes
<b>BQR</b>	Bonus qualité recherche
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CAPES</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
<b>CAPET</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
<b>CAREN</b>	Centre armoricain de recherche en environnement
<b>CAVE</b>	Commission d'amélioration de la vie étudiante
<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie
<b>CDA</b>	Centre de droit des affaires
<b>CDIFX</b>	Centre de diffractométrie X
<b>CEC</b>	Contrat emploi consolidé
<b>CEDRE</b>	Centre de recherche européenne de Rennes
<b>CERAD</b>	Centre d'études et de recherches autour de la démocratie
<b>CEREQ</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
<b>CES</b>	Contrat emploi solidarité
<b>CEVU</b>	Conseil des études et de la vie universitaire
<b>CHS</b>	Comité d'hygiène et de sécurité
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>CIATAR</b>	Civilisations atlantiques et archéosciences
<b>CIFRE</b>	Convention industrielle de formation pour la recherche
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>CMEBA</b>	Centre de microscopie électrique à balayage et micro-analyse
<b>CNAM</b>	Conservatoire national des arts et métiers
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CPE</b>	Commission paritaire d'établissement
<b>CPER</b>	Contrat de plan État-Région
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CRAP</b>	Centre de recherches administratives et politiques
<b>CREGOR</b>	Centre de recherches en gestion des organisations de Rennes
<b>CREREG</b>	Centre de recherches rennais en économie et gestion
<b>CRI</b>	Centre de ressources informatiques
<b>CRMPO</b>	Centre régional de mesures physiques de l'Ouest
<b>CROUS</b>	Centre régional des œuvres universitaires
<b>CS</b>	Conseil scientifique

<b>DAEU</b>	Diplôme d'accès aux études universitaires
<b>DBM</b>	Décision budgétaire modificative
<b>DEA</b>	Diplôme d'études approfondies
<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées
<b>DEUG</b>	Diplôme d'études universitaires générales
<b>DGF</b>	Dotation globale de fonctionnement
<b>DIIC</b>	Diplôme d'ingénieur en informatique et communication
<b>DPATE</b>	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (MJENR)
<b>DPD</b>	Direction des programmes et du développement (MJENR)
<b>DRRT</b>	Délégué régional à la recherche et à la technologie
<b>DRT</b>	Diplôme de recherche technologique
<b>DU</b>	Diplôme d'université
<b>DUO</b>	Diplôme universitaire d'orientation
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>ECPR</b>	<i>European Consortium for Political Research</i>
<b>ECVE</b>	Espace culture et vie étudiante
<b>ED</b>	École doctorale
<b>ENS</b>	École normale supérieure
<b>ENSAI</b>	École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
<b>ENSAR</b>	École nationale supérieure d'agronomie de Rennes
<b>ENSSAT</b>	École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologies
<b>EPST</b>	Établissement public à caractère scientifique et technologique
<b>ERP</b>	Établissement recevant du public
<b>ESA</b>	École spéciale d'architecture
<b>FAVE</b>	Fonds d'amélioration de la vie étudiante
<b>FSDIE</b>	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
<b>GEA</b>	Gestion des entreprises et des administrations
<b>GEII</b>	Génie électrique et informatique industrielle
<b>GMV</b>	Groupe de micro-électronique et visualisation
<b>GTR</b>	Génie des télécommunications et réseaux
<b>HDR</b>	Habilitation à diriger des recherches
<b>IAE</b>	Institut d'administration des entreprises
<b>ITATOS</b>	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
<b>IEP</b>	Institut d'études politiques
<b>IETR</b>	Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes
<b>IFR</b>	Institut fédératif de recherche
<b>IFSIC</b>	Institut de formation supérieure en informatique et communication
<b>IGR</b>	Institut de gestion de Rennes
<b>INRA</b>	Institut national de recherches agronomiques
<b>INRIA</b>	Institut national de recherche en informatique et automatique
<b>INSA</b>	Institut national des sciences appliquées
<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>IODE</b>	Institut Ouest droit Europe
<b>IPAG</b>	Institut de préparation à l'administration générale
<b>IRISA</b>	Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

<b>IRMAR</b>	Institut de recherche mathématique de Rennes
<b>ISO</b>	Indemnité de suivi et d'orientation
<b>ITARF</b>	(Personnels) ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation
<b>IUP</b>	Institut universitaire professionnalisé
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>LASTI</b>	Laboratoire d'analyse des systèmes de traitement de l'information
<b>LMD</b>	Licence/Maîtrise/Doctorat
<b>LTSI</b>	Laboratoire de traitement du signal et de l'image
<b>MF</b>	Millions de francs
<b>MIAGE</b>	Méthodes informatiques appliquées à la gestion
<b>MIAS</b>	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences
<b>MSG</b>	Maîtrise de sciences de gestion
<b>MST</b>	Maîtrise de sciences et techniques
<b>NTE</b>	Nouvelles technologies éducatives
<b>PAO</b>	Publication assistée par ordinateur
<b>PCIO</b>	Pôle de calcul intensif de l'Ouest
<b>PCRD</b>	Programme-cadre de recherche et de développement
<b>PICS</b>	Programme international de coopération scientifique
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMI</b>	Petites et moyennes industries
<b>RMN</b>	Résonance magnétique nucléaire
<b>SAIC</b>	Service d'activités industrielles et commerciales
<b>SANREMO</b>	Système analytique de répartition des moyens
<b>SAR</b>	Service administratif de la recherche
<b>SCD</b>	Service commun de documentation
<b>SHON</b>	Surface hors œuvre nette
<b>SIUAPS</b>	Service interuniversitaire des activités physiques et sportives
<b>SM</b>	Sciences de la matière
<b>SPM</b>	Structure et propriétés de la matière
<b>STI</b>	Sciences et technologies industrielles
<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>STT</b>	Sciences et technologies tertiaires
<b>SUAPS</b>	Service universitaire des activités physiques et sportives
<b>SUIO</b>	Service universitaire d'information et d'orientation
<b>SVE</b>	Sciences de la vie et de l'environnement
<b>SVT</b>	Sciences de la vie et de la terre
<b>UB</b>	Unité budgétaire
<b>UBS</b>	Université Bretagne-Sud
<b>UFR</b>	Unité de formation et de recherche
<b>UMR</b>	Unité mixte de recherche
<b>UPRES</b>	Unité propre à l'enseignement supérieur
<b>UPRESA</b>	Unité propre à l'enseignement supérieur associée





RÉPONSE  
DU  
PRÉSIDENT



## Réponse du Président de l'université de Rennes 1 au rapport du Comité National d'Evaluation

Décembre 2003

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Comité National d'Evaluation pour ce rapport, la qualité des relations et l'excellente atmosphère qui se sont établies tout au long de cette phase d'expertise.

Cette évaluation, la troisième de l'Université de Rennes 1, a été une évaluation globale : elle a donc impliqué un nombre très important d'acteurs, quinze experts du CNE et, côté université, à côté du Président, les Vice-Présidents, la secrétaire générale, l'agent comptable, tous les directeurs de composantes, les chefs de service et des personnels enseignants-chercheurs et IATOS, soit cinquante personnes

Le rapport du CNE donne une vision externe de l'université parfois différente de la perception que nous pouvons avoir de l'intérieur même de l'établissement. Elle complète donc tout à fait l'évaluation interne que nous avons faite à l'occasion du bilan du contrat quadriennal d'établissement 2000-2003. Pour que ces deux évaluations (externe et interne) puissent servir de guide efficace dans l'orientation politique de l'établissement, il est nécessaire qu'elles soient coordonnées dans le temps et qu'elles précèdent la phase d'élaboration du projet de développement.

L'usage veut que le Président en exercice fasse part de ses observations et de ses réflexions à la lecture du rapport. J'étais premier Vice-Président pendant la phase la plus active de l'évaluation : ceci me permet de souligner que les satisfecit donnés au Président dans ce document sont donc à porter à l'actif de l'action de mon prédécesseur, Patrick Navatte.

Le rapport d'évaluation aborde trois grands thèmes qui servent donc de trame à ma réponse :

- l'offre de formation
- gouvernement, concurrence, carences, adéquations des structures
- les étudiants.

On peut regretter que l'ensemble de l'activité de recherche et son organisation, qui ont été largement optimisées depuis l'évaluation précédente, n'ait pas fait l'objet d'une synthèse à part. L'université de Rennes 1 a effectivement mené une action très volontariste de restructuration de ses équipes de recherche, ce qui a notamment conduit à affecter plus de 82% de son potentiel d'enseignants chercheurs à des équipes reconnues par les grands organismes de recherche ou le ministère. Ce taux ira encore en s'améliorant au fur et à mesure des départs à la retraite. Les grandes orientations ont été validées à la suite du rapport du « visiting committee » qui s'est réuni pour la première fois en 2001.

On retrouve dans les deux premières rubriques (offre de formation et gouvernance) une remarque générale qui figurait dans les rapports précédents et qui tire en grande partie son origine dans la structure géographique de notre établissement : l'université de Rennes 1 est en effet répartie sur quatorze sites, six dans la ville de Rennes, quatre dans des villes éloignées de 75 à 175 km et quatre stations extérieures. Plus que la multiplication du nombre de composantes, c'est la dispersion géographique qui impose des méthodes de gestion strictes et spécifiques que la loi de 1984 ne peut, à elle seule, régler.

Pour pallier ce handicap, c'est l'institution d'une conférence des Doyens et Directeurs de composantes, le développement d'une culture de l'évaluation, de démarches par projets et d'une démarche qualité, qui ont permis l'aboutissement de nombreuses actions transversales, difficiles ou impossibles à réaliser auparavant et l'émergence de vrais projets d'établissement. Ce dialogue renforcé a donc contribué à améliorer la cohésion interne, mais a facilité aussi la densification des relations et des coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur du site ou de la région.

Pour compléter une offre de formation « professionnalisante », notoirement insuffisante au milieu des années 1990, l'Université de Rennes 1 a créé en quatre ans (de 2000 à 2003) 13 DESS, 3 IUP, 12 licences professionnelles, sans pour autant sacrifier les différentes préparations aux concours administratifs et aux CAPES et Agrégations pour lesquels les résultats sont excellents et qui contribuent à l'attractivité de plusieurs champs disciplinaires.

Malgré ces créations récentes, le passage au standard LMD a recueilli une adhésion unanime. Il nous donne l'occasion d'optimiser qualitativement et quantitativement notre offre. La nécessité de prendre en compte le coût des formations proposées aux étudiants a conduit à privilégier la diversification de leurs parcours grâce à une plus grande mutualisation de moyens, plutôt que d'opter pour une multiplication d'une offre de parcours bi (voir tri)-disciplinaires. L'élaboration d'un système de « coûts complets », initié par le service des affaires industrielles et commerciales pour répondre aux appels d'offres et aux contrats recherche, va être étendu au secteur formation, dans ses trois dimensions (formation initiale, formation continue et apprentissage).

Le suivi de l'étudiant durant son cursus mais aussi dans son insertion professionnelle, qui n'avait pas été bien structuré comme le souligne le rapport, va faire l'objet d'un effort tout particulier et être utilisé comme un critère de pilotage de l'offre de formation . Pour le cursus licence, ce travail va se faire en interne à l'Université de Rennes 1. Pour ce qui concerne les masters professionnels et recherche, le suivi des Doctorants et l'insertion des Docteurs, l'observatoire se construit dans le cadre de l'association « Université de Bretagne » (cette association regroupe les quatre universités, l'IUFM et les Grandes Ecoles de Bretagne). Nous allons ainsi disposer, notamment au niveau des quatre universités de Bretagne, d'un outil de pilotage interne et de visibilité externe.

Une étape nouvelle avait commencé, au moment de la visite des experts, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement. Nous avons en effet créé un nouveau service commun : le centre d'ingénierie et de ressources multi-média guide désormais les enseignants dans la conception d'enseignements à médiatiser, assure l'ingénierie pédagogique, coordonne la mise en exploitation et pilote la formation de tuteurs destinés à assurer le suivi des apprenants. Nous nous sommes notamment fixé comme objectif de médiatiser 10% de nos enseignements de masters d'ici quatre ans. La compétence mise en œuvre par ce service, en liaison avec le centre de ressources informatiques, nous permet d'être pilotes de plusieurs projets : campus numérique, environnement numérique de travail, université numérique en région...

A propos du chapitre « Gouvernement, concurrence, carences, adéquation des structures », je relèverai deux observations qui figurent dans la conclusion du rapport, et qui, de prime abord, peuvent paraître antinomiques. : " *Les fortes spécificités des secteurs disciplinaires continuent de marquer profondément le développement de l'Université de Rennes 1.*" et " *On peut donc affirmer que la stratégie de l'Université traduit un vrai projet d'établissement.*"

Plutôt que d'essayer de regrouper par une réforme statutaire un certain nombre de composantes, le gouvernement de l'université a cherché à mettre en place des actions coordonnées, tout d'abord en matière de recherche (regroupement d'équipes, création de cinq Ecoles Doctorales thématiques et d'un collège des écoles doctorales, soutien à des projets interdisciplinaires, création de fédérations de recherche de plates-formes expérimentales pluridisciplinaires) mais aussi pour l'enseignement (regroupement de l'offre de formation en deux ou trois domaines). De nombreuses commissions ont été mises en place et fonctionnent efficacement pour la gestion des personnels IATOS, des personnels enseignants du second degré, la gestion des ressources informatiques, l'évolution de notre système d'information... Ce travail a porté ses fruits : le projet d'offre de formation LMD a bénéficié de cette synergie.

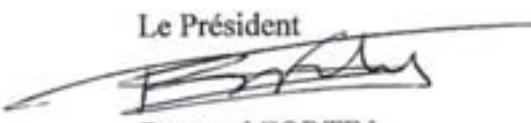
Il n'en demeure pas moins que notre université, comme un certain nombre d'autres universités, espère une évolution de la loi de 1984 qui nous permettrait de rendre plus efficace la gouvernance de l'établissement. Cette réforme permettrait par ailleurs de réajuster dans nos statuts actuels certaines dispositions susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de l'université (on peut citer en exemple le fait qu'actuellement, le Président ne choisit pas ses Vice-Présidents).

Pour ce qui concerne les étudiants, la diversification et la densification du réseau universitaire en Bretagne, couplées à la désaffection des lycéens pour les études scientifiques, ont été les causes principales de la baisse des effectifs étudiants. Cette tendance s'est stabilisée et même inversée. Globalement, nos filières offrent un très fort potentiel de débouchés, ce qui constitue un des points forts de notre attractivité.

Le rapport souligne l'insuffisance du recrutement de bacheliers technologiques en IUT : il est en partie lié, pour les départements du secteur secondaire, à la présence d'un grand nombre de sections de techniciens supérieurs dans l'académie. Pour les filières tertiaires, on peut espérer que la réforme annoncée des sections STT de lycée permette une meilleure intégration de ces étudiants dans les filières IUT.

L'organisation de la vie étudiante est complexifiée, elle aussi, par la multiplicité des sites. Néanmoins, la vie associative étudiante est riche, pour une université à dominante scientifique. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes est géré par des commissions de sites, une commission étudiante et coordonné par le Vice-Président étudiant, qui est lui-même assisté par une secrétaire à mi-temps.

Afin d'encourager les initiatives étudiantes, l'investissement des étudiants dans des actions sportives culturelles ou citoyennes pourra être crédité dorénavant dans le cadre du LMD. La réalisation en cours de deux grosses structures dédiées à la culture étudiante dans chacune des deux universités rennaises permettra de développer la vie culturelle sur le site rennais et de renforcer le partenariat grandissant entre les deux universités rennaises.

Le Président  
  
Bertrand FORTIN





PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986  
L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987  
L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988  
L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989  
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990  
L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991  
L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992  
L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993  
L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994  
L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996  
L'université de La Rochelle\*, 1997  
L'université de technologie de Troyes\*, 1998  
L'université de Bretagne-sud\*, 1999  
L'université française du Pacifique\*, 1999

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

## **Les écoles et autres établissements**

- L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'École normale supérieure, 1990  
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'École française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'École des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995  
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995  
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'École centrale de Lyon\*, 1996  
L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte\*, 1997  
La Casa de Velázquez\*, 1997  
L'École française d'Athènes\*, 1997  
L'École française de Rome\*, 1997  
L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998  
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998  
L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999  
L'École nationale de formation agronomique\*, 1999  
L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999  
L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000  
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000  
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000  
L'École supérieure du bois, 2000  
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000  
L'IUFM du Pacifique\*, 2000  
L'IUFM d'Aquitaine\*, 2000  
L'IUFM de l'académie de Toulouse\*, 2000  
L'IUFM d'Auvergne, 2000  
L'IUFM d'Aix-Marseille\*, 2000  
L'IUFM de Poitou-Charentes\*, 2001  
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001  
L'IUFM des Pays de la Loire\*, 2001  
L'IUFM de Bretagne\*, 2001  
L'IUFM du Limousin\*, 2001  
L'IUFM de La Réunion\*, 2002  
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002  
L'École centrale de Paris, 2002  
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002  
L'IUFM de Montpellier, 2003  
L'IUFM de l'académie de Nice\*, 2003  
L'Institut national des sciences appliquées de Rennes\*, 2003  
L'École nationale d'ingénieurs de Brest\*, 2003

## **Les évaluations de retour**

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
L'université de Nantes, 1995  
L'École centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997  
L'université de technologie de Compiègne\*, 1998  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998  
L'université de Rouen\*, 1998  
L'université du Havre\*, 1998  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998  
L'université de Caen\*, 1998  
L'Istitut polytechnique de Sévenans\*, 1998  
L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999  
L'université de Picardie - Jules Verne\*, 2000  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse\*, 2001  
L'université de Limoges\*, 2001

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Savoie\*, 2002  
L'université des Antilles et de la Guyane\*, 2002  
L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002  
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble\*, 2002  
L'université Grenoble III - Stendhal, 2002  
L'université de la Réunion\*, 2002  
L'Institut national polytechnique de Grenoble\*, 2002  
  
L'université Montpellier I\*, 2003  
L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier\*, 2003  
L'université de Perpignan\*, 2003  
L'université Jean Monnet - Saint Étienne, 2003  
L'université Paul-Valéry - Montpellier III\*, 2003  
L'université de Bretagne occidentale\*, 2003  
L'université de Toulon et du Var, 2003  
  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 2004  
L'École centrale de Nantes\*, 2004  
L'université du Maine\*, 2004  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse\*, 2004  
L'Université d'Angers\*, 2004

## ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
  
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
  
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996  
  
Le 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998  
  
Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

## RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987  
  
Rapport au Président de la République, 1988  
  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989  
  
Rapport au Président de la République, 1990  
  
Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991  
  
Rapport au Président de la République, 1992  
  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993  
  
Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999

Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

### Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants\*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001

Le site universitaire d'Aix-Marseille\*, 2001

Le site universitaire de Grenoble, 2002

Le pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche\*, 2003

Le site universitaire de Montpellier en Languedoc-Roussillon\*, 2004

### BULLETINS n° 1 à 40

### PROFILS n° 1 à 73

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil





COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS

Rose KATZ

Claire BAZY-MALAURIE

Claude LAUGÉNIE

Paolo BLASI

Michel LEVASSEUR

Michel BORNANCIN

Jean-Yves MÉRINDOL

Georges BOULON

Jean-Pierre NOUGIER

Jean-Claude BOUVIER

Michel PINAUD

Josep BRICALL

Marcel PINET

Charles DEMONS

Hélène RUIZ FABRI

Bernard DIZAMBOURG

Françoise THYS-CLÉMENT

Claude GAUVARD

Léo VINCENT

Pierre GILSON

Jean-Louis WALTER

Bernard JANNOT

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94  
Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin